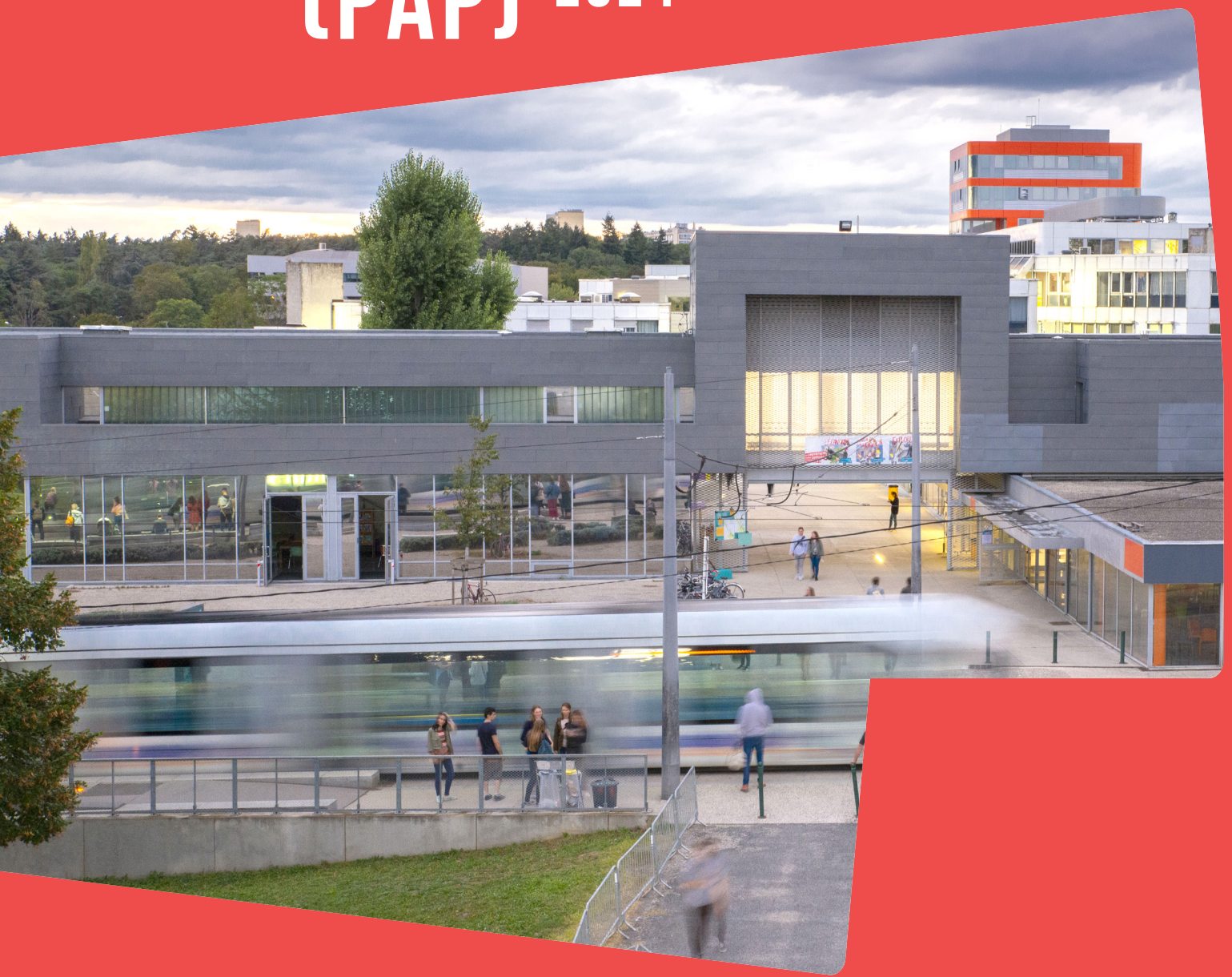


PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP) 2024



5 décembre 2023

.

Edito

Adossé au Budget initial 2024, le Projet annuel de performance (PAP) vise à objectiver les projets et objectifs de l'Université pour l'année à venir, au moyen de la construction d'une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Ces objectifs découlent eux-mêmes d'ambitions pluriannuelles assises sur le projet d'établissement (adopté en 2019), le mandat politique de l'équipe présidentielle actuelle (renouvelé fin 2020 jusqu'en 2024) et la nouvelle accréditation (2022-2026). Ils couvrent les principaux secteurs d'activité de l'Université : formation, orientation et insertion, recherche et diffusion des savoirs, documentation, vie étudiante, sciences et société. Le PAP inclut par ailleurs une série d'indicateurs relatifs au pilotage de l'ensemble de ces missions par les services consacrés à l'accompagnement des nombreux personnels de tous métiers, à la gestion de nos moyens budgétaires mais aussi immobiliers, à nos activités juridiques et informatiques/numériques.

Cette troisième édition initie une phase de stabilisation du processus. Le PAP s'impose désormais comme un outil de pilotage central pour l'établissement, d'une part car les directions et services se sont finalement bien appropriés l'exercice annuel, d'autre part car les indicateurs du PAP sont désormais déclinés et utilisés dans les documents de contractualisation avec l'Etat. Plusieurs indicateurs du PAP sont en effet repris dans le contrat quinquennal 2022-2026 ainsi que dans le nouveau Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui vont être l'un et l'autre signés avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans les prochains mois.

Pour 2024, le PAP s'enrichit d'une nouvelle rubrique « Transition Ecologique et Développement soutenable » (TEDS). C'est l'occasion de décliner et de projeter la démarche TEDS comme nouvel axe fort de l'établissement. Cette démarche a été formalisée par l'adoption d'une feuille de route en septembre 2021, la désignation d'une vice-présidence dédiée, et la mise en place de dispositifs

de concertation internes, via notamment un COPIL transition écologique et un groupe de travail consacré à la formation à la transition écologique. La réalisation d'un bilan-carbone et l'adoption, en 2022 d'un plan de sobriété reconduit en 2023, la réflexion engagée sur les mobilités et déplacements, les équipements et usages du numérique, ou encore la politique d'achat, tous les éléments contribuent à familiariser chacun des membres de l'établissement aux objectifs de développement durable (ODD). Ils contribuent aussi à inscrire un certain nombre de changements au sein des services, des composantes et des laboratoires. La démarche de transition écologique de l'établissement se veut en outre ouverte à son territoire et à la société, en convergence avec sa politique Science et société dont les indicateurs de performance ont fait leur entrée dans le PAP l'année passée. Les actions et réflexions engagées se poursuivront dans le cadre de la préparation du Schéma-directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, projet-phare de l'établissement pour 2024.

Willy Beauvallet,
Vice-président Personnels, action sociale et ressources budgétaires

Sommaire

Edito	1
Sommaire	3
Présentation de l'Université	7
Chiffres clés	8
Qu'est ce que le PAP?	9
1. Formation, orientation, insertion	10
Objectif : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et la formation tout au long de la vie .	11
Indicateur 1 - Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale	11
Indicateur 2 - Formation continue (dont contrat de professionnalisation)	12
Indicateur 3 - Apprentissage	12
Indicateur 4 - Formations en alternance	13
Indicateur 5 - Validation des acquis de l'expérience (VAE).....	14
Indicateur 6 - Nombre d'enseignants chercheurs formés (ateliers APC / formations alternance)	14
Objectif : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	15
Indicateur 7 - Taux d'obtention du BUT en 3 ans	15
Indicateur 8 - Taux de passage de L1 en L2.....	15
Indicateur 9 - Taux de réussite en Licence en 3 ans.....	16
Indicateur 10 - Taux de réussite en Licence en 4 ans	17
Indicateur 11 - Taux de réussite en Licence en 5 ans et plus	18
Indicateur 12 - Taux de réussite en Master en 2 ans.....	19
Indicateur 13 - Taux de réussite en Master en 3 ans.....	20
Indicateur 14 - Réussite en doctorat.....	21
Objectif : Mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires portées par les programmes d'action du MESRI.....	22
Indicateur 15 - Parcours de remédiation.....	22
Indicateur 16 - Années préparatoires en musique, en chinois et en arabe	22
Objectif : Accompagner l'orientation des étudiants	23
Indicateur 17 - Entretiens individuels	23
Indicateur 18 - Ateliers de soutien aux études et de techniques de recherche de stage et d'emploi	24
Indicateur 19 - Stages volontaires.....	24

Indicateur 20 - Réorientation	25
Indicateur 21 - Étudiants en césure	25

2. Recherche et diffusion des savoirs 27

Objectif : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau national et international ; améliorer la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche ; promouvoir la science ouverte sous toutes ses formes	27
Objectif - Mieux associer les enseignants chercheurs à la définition de la politique recherche de l'établissement	28
Indicateur 1 - Nombre de réunions de la Commission de la Recherche (CR) et nombre de réunions avec les Directeurs d'Unités	28
Objectif - Augmenter la part de la recherche financée sur projet tout en garantissant des ressources pérennes aux unités de recherche	28
Indicateur 2 - Appels à projets ANR	28
Indicateur 3 - Appels à projets européens	29
Indicateur 4 - Dotation annuelle des unités de recherche	29
Indicateur 5 - Financements internes (hors dotation) alloués aux structures de recherche (UR/UMR/fédérations)	30
Objectif - Mieux diffuser et valoriser les activités de recherche de l'établissement	31
Indicateur 6 - Presses Universitaires de Lyon (PUL)	31
Indicateur 7 - Outils de diffusion de la recherche	32
Objectif - Ouvrir et rendre visible la production scientifique des enseignants chercheurs	32
Indicateur 8 - Nombre de thèses sur HAL Thèses (ex.TEL)*	32
Indicateur 9 - Notices et textes intégraux déposés dans HAL	33
Indicateur 10 - Nombre de titres en accès libre publiés par les Presses universitaires de Lyon (PUL)	33
Indicateur 11 - Production scientifique / bibliométrie	34
Objectif - Développer la politique de financement et d'internationalisation du doctorat	36
Indicateur 12 - Contrat doctoral unique (CDU)	36
Indicateur 13 - Convention industrielle de formation par la recherche (contrat CIFRE)	36
Indicateur 14 - Cotutelle Internationale de Thèse (CIT)	37
Indicateur 15 - Durée de la thèse	38

3 Sciences et société 39

Objectif - Partager et faire vivre les savoirs par toutes et tous de manière émancipatrice par des actions de médiation et de valorisation du patrimoine	40
Indicateur 1 - Nombre de chercheurs/docteurs/étudiants qui participent à des événements de médiation scientifique que l'Université Lumière Lyon2 coordonne	40
Indicateur 2 - Nombre d'événements de médiation / diffusion	41
Indicateur 3 - Fréquentation annuelle du Musée des Moulages (MUMO)	42
Objectif - Devenir un pôle de référence sur la recherche participative	43
Indicateur 4 - Recherche participative	43
Objectif - Renforcer une dynamique de formation décroisée et ouverte sur les problèmes publics et enjeux sociétaux ..	44
Indicateur 5 - Formation décroisée et ouverte sur les enjeux sociétaux	44
Objectif - Rendre présente la parole scientifique dans les médias et débats publics	45
Indicateur 6 - Médias et débats publics	45

4 Documentation 46

Objectif : Optimiser l'accès aux ressources documentaires	46
Indicateur 1 - Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU et bibliothèques intégrées	46
Indicateur 2 - Horaires d'ouverture et fréquentation des BU	47
Indicateur 3 - Disponibilité d'une place en BU pour un étudiant (en h/an)	48
Indicateur 4 - Qualité de l'offre documentaire, en particulier celle sous forme électronique	49
Indicateur 5 - Formation des usagers	50

5 International 51

Objectif : Renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'établissement	52
Indicateur 1 - Mobilités des étudiants en échange	52
Indicateur 2 - Mobilités des étudiants en double-diplôme	53
Indicateur 3 - Accords	54

Indicateur 4 - Projets	55
Indicateur 5 - Développement des partenariats stratégiques	55
Indicateur 6 - Internationalisation à domicile	58

6 Vie étudiante 59

Objectif : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales	60
Indicateur 1 - Proportion de bacheliers professionnels et technologiques en L1 et DUT, en fin de licence (pro et générale) et en master	60
Indicateur 2 - Part des étudiants boursiers en cycle licence et master	61
Indicateur 3 - Taux de réussite des étudiants boursiers.....	62
Indicateur 4 - Soutien financier aux étudiants en difficulté (soutien financier ULL2)	63
Indicateur 4 bis - Soutien financier aux étudiants en difficulté (volume aides sociales CROUS / accompagnement social CROUS)	63
Objectif : Développer l'accompagnement médical et le suivi de la santé des étudiants	64
Indicateur 5 - Pourcentage des étudiants de l'établissement vus au Service de santé universitaire (SSU) à titre individuel pour un examen de santé	64
Indicateur 6 - Horaires d'ouverture / fréquentation du SSU	65
Objectif : Poursuivre l'effort de l'établissement à destination du public en situation de handicap	66
Indicateur 7 - Suivi des étudiants en situation de handicap par type de handicap et accompagnés par la mission Handicap....	66
Indicateur 8 - Suivi et accompagnement des étudiants en situation de handicap (aménagement des examens et des études).....	67
Objectif : Améliorer la participation des étudiants à la vie universitaire	67
Indicateur 9 - Soutien de l'Université aux projets étudiants	68
Indicateur 10 - Suivi dispositif de valorisation de l'engagement étudiant.....	68
Indicateur 11 - Associations étudiantes agréées	68
Indicateur 12 - Budget participatif étudiant (BPE).....	69
Objectif : Favoriser et encourager la pratique sportive	69
Indicateur 13 - Accompagnements spécifiques (SHN et Association sportive).....	69
Indicateur 14 - Offre de formation sportive (nombre d'activités / nombre d'heures d'enseignement / nombre d'inscrits)	70
Objectif : Proposer une offre culturelle et encourager les pratiques artistiques et culturelles	70
Indicateur 15 - Nombre de représentations.....	70
Indicateur 16 - Nombre d'étudiants participant aux ateliers.....	70
Indicateur 17 - Nombre de partenariats culturels.....	71

7 Pilotage de l'établissement 72

7.1. Pilotage financier.....	72
Objectif : Sécuriser la trajectoire financière de l'établissement pour lui permettre de mener à bien ses missions de service public et lui garantir la bonne mise en œuvre de ses projets.....	73
Indicateur 1 - Résultat net comptable.....	73
Indicateur 2 - Capacité d'auto financement (CAF)	73
Indicateur 3 - Fonds de roulement (FdR).....	74
Indicateur 4 - Trésorerie	74
Indicateur 5 - Ratio Masse salariale sur produits encaissables	75
Indicateur 6 - Ratio Ressources propres sur produits encaissables	75
7.2. Ressources humaines.....	76
Objectif : Réduire des inégalités de genre	77
Indicateur 1 - Féminisation du corps des PR.....	77
Indicateur 2 : Féminisation des postes d'encadrement BIATSS	78
Objectif : Appréhender la mobilité des enseignants-chercheurs et leur insertion sur les plans national et international	79
Indicateur 3 - L'endorecrutement dans l'accès au corps des professeurs d'université (PR) et des maîtres de conférences (MCF)	79
Objectif : Prévenir les risques psycho-sociaux et répondre aux attentes des agents.....	80
Indicateur 4 - Baromètre qualité de vie au travail.....	80
Indicateur 5 - Formation des personnels	82
7.3. Système d'information et services numériques aux usagers	83

Objectif : Mieux appuyer et mieux accompagner les différentes activités de l'établissement par une évolution concertée, maîtrisée et planifiée du numérique et de ses usages.....	83
Indicateur 1 - Commission numérique d'établissement (CNE).....	83
Indicateur 2 - Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN)	84
Indicateur 3 - Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)	86
Indicateur 4 - Équipements des personnels enseignants et administratifs.....	87
Indicateur 5 - Rénovation/Équipement des salles et des amphis	88
Indicateur 6 - Prêts effectués dans le cadre de la précarité numérique.....	89
7.4. Patrimoine immobilier	90
Objectif : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	91
Indicateur 1 - Évolution des surfaces	91
Indicateur 2 - Rapport surface / étudiant.....	92
Indicateur 3 - État du bâti (= état de santé des bâtiments)	92
Indicateur 4 - État d'accessibilité.....	94
7.5. Affaires juridiques et politique achat.....	96
Objectif : Suivi des contentieux administratifs	96
Indicateur 1 - Nouveaux recours par année civile.....	96
Indicateur 2 - Décisions juridictionnelles rendues par année civile	97
Objectif : Structurer une politique achat efficace et durable.....	98
Indicateur 3 - Cartographie de l'achat	98
Indicateur 4 - Plan d'action achat	99
8. Transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS).....	103
Objectif : Répondre aux besoins de formation à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS).....	104
Indicateur 1 - Formation des étudiants.....	104
Indicateur 2 - Formation des personnels (enseignants chercheurs, enseignants et BIATSS) aux enjeux écologiques.....	104
Objectif : Recherche et transition écologique et développement soutenable (TEDS)	105
Indicateur 3 - Nombre et montants des projets de recherche dédiés aux thématiques TEDS.....	105
Objectif : Encourager les actions TEDS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique	106
Indicateur 4 - Soutien de l'Université aux projets étudiants au service de la TEDS.....	106
Indicateur 5 - Suivi du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant relatif aux thématiques TEDS.....	106
Objectif : S'engager activement dans les économies d'énergie et les réductions d'émission de gaz à effet de serre.....	107
Indicateur 6 - Performance environnementale	107
Indicateur 6.1 - Performance environnementale (classe énergétique par bâtiment)	107
Indicateur 6.2 - Performance environnementale (classe GES par bâtiment)	109
Indicateur 6.3 - Performance environnementale (consommation en MWh - décret tertiaire)	111
Indicateur 6.4 - Performance environnementale (TEE-baisse GES)	112
Indicateur 7 - Mobilité durable	113
Indicateur 8 - Rénovations énergétiques	113
Indicateur 8.1 - Rénovations énergétiques (relamping = passage en led des locaux).....	113
Indicateur 8.2 - Rénovations énergétiques (robinets thermostatiques)	114
Indicateur 9 - Achats avec clauses sociales et environnementales	114

Présentation de l'Université

L'Université Lumière Lyon 2 affirme son attachement aux principes du service public et déploie ses activités au bénéfice de tous les usagers et de la société dans son ensemble. Elle place l'exigence de qualité et l'ambition académique au service du développement de l'esprit critique, de la formation intellectuelle, du progrès des connaissances et de la compréhension de notre société. Avec une offre de formation variée, l'université s'ouvre à des publics diversifiés, s'attache à la réussite du plus grand nombre et veille à favoriser l'insertion professionnelle. À travers ses programmes de recherche, ses nombreux partenariats et ses actions de diffusion des savoirs, elle participe pleinement au progrès scientifique comme au progrès social. Elle associe enseignement et recherche, œuvrant à la qualité des formations comme à la diffusion et au partage des savoirs scientifiques. L'université se saisit, dans son organisation comme dans ses activités de formation et de recherche, des grands enjeux de société tels que la transition écologique, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations ou la révolution numérique.

L'Université Lumière Lyon 2 assume ses missions dans le cadre de multiples partenariats. Elle coopère étroitement avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de proposer conjointement les meilleures formations aux étudiants et d'inscrire ses recherches dans des dynamiques et des réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Elle s'ouvre largement sur le monde en développant des diplômes et activités de recherche en partenariat international et en encourageant la mobilité des étudiants. Attentive à sa responsabilité sociale, l'Université entretient aussi des partenariats forts avec des acteurs socio-économiques et culturels, contribuant de la sorte à l'insertion professionnelle des étudiants et à la formation tout au long de la vie ainsi qu'à la diffusion et à la co-construction des savoirs. Elle tisse en particulier des liens étroits avec les acteurs du territoire et affirme ainsi son attachement à l'ouverture de l'Université sur la cité et à son inscription dans son écosystème

Chiffres clés



Qu'est ce que le PAP?

Le code de l'éducation précise que le budget comporte en annexe un Projet Annuel de Performance (PAP) : « Le Projet Annuel de Performance de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'atteinte des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performance est mesurée dans le Rapport Annuel de Performance (RAP), document annexé au compte financier de l'établissement, qui permet au Conseil d'administration (CA) de l'université de comparer la prévision et l'exécution budgétaire (à travers le compte financier) et de montrer le lien entre cette exécution budgétaire et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre.

Au cours des dernières années, le processus budgétaire a progressivement été amélioré, avec la mise en place du débat d'orientations budgétaires et la rédaction, au terme de celui-ci, d'un courrier d'orientation adressé à l'ensemble des directions et composantes de l'établissement, ainsi qu'avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement conforme au cadre réglementaire. La qualité de la préparation budgétaire est liée à la réalisation systématique des dialogues de gestion avec les directions et les composantes. Le suivi budgétaire a aussi été amélioré avec le développement d'outils permettant d'avoir une meilleure visibilité sur les engagements et l'exécution des dépenses et des recettes, et ainsi de mieux maîtriser la trajectoire budgétaire annuelle

1. Formation, orientation, insertion

Notre établissement poursuit son développement volontariste de licences professionnelles, de formations ou parcours en alternance, de modules de formation continue pour former au mieux des diplômés capables de s'adapter aux besoins du marché de l'emploi, ce qui se traduit en taux d'insertion très élevés. Il poursuit également son accompagnement de tous les publics, quel que soit le bac, la formation d'origine, ou la maîtrise des prérequis, par un ensemble de dispositifs inscrits dans les maquettes de formation ou proposés tout au long de l'année par le COSIE (Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiants) sous forme d'entretiens ou d'ateliers.

Objectif : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et la formation tout au long de la vie

Indicateur 1 - Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

Service responsable de la production de l'indicateur : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES					Code indicateur : PAP-FOR-01 IC5 contrat État 16/20 Indicateur 5 du contrat Etat 2022-2026				
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat Etat 2016/2020 et 2022-2026 / PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024									
Nature précise des données de base : Situation professionnelle au 1er décembre 2020 et au 1 ^{er} décembre 2021 des diplômés 2019 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme									
Mode de calcul : Diplômés de Master 2019 , de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme.									
Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.									
On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.									
Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).									
Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.									
Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.									
Dates d'observation :		Fréquence production : annuelle			Source : Données collectées dans le cadre de l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle				
Insertion des diplômé.es 2019 de Master et de Licence professionnelle									
	Master (hors MEEF)				Cible 2027 (fin du contrat)	Licence pro (hors IUT)			
	Nb réponses prises en compte	Poids discipline	Taux insertion université	Moyenne nationale (%)		Nb réponses prises en compte	Poids discipline	Taux insertion université	Moyenne nationale (%)
Ensemble DEG	313	38	92	94	92%	66	59	95	94
Droit	101	11	96	96		16	11	Ns	97
Économie	146	19	90	93					84
Gestion	42	5	88	95		50	48	94	95
Autres DEG	24	3	Ns	92		0		Nd	88
Lettres, langues, arts	80	10	86	89	86%	31	26	84	88
Ensemble SHS	404	44	93	91	93%	17	12	Ns	90
Histoire-géographie	31	3	81	87		2	1	Ns	75
Psychologie	131	14	95	95					Ns
Information-communication	53	6	92	90		7	5	Ns	92
Autres SHS	189	21	94	90		8	6	Ns	90
Ensemble STS	64	8	94	93	94%	4	3	Ns	96
Sciences de l'ingénieur	7	1	Ns	94		4	3	Ns	95
Informatique	47	6	94	95					96
Sc. de la vie et de la terre	10	1	Ns	90					96

Commentaire : L'enquête nationale sur l'insertion professionnelle permet de prendre en compte tous les types d'activité professionnelle, en France comme à l'étranger, des anciens diplômés de master et de licence professionnelle. Ces taux sont très élevés, dans la moyenne nationale, ce qui permet de confirmer que les études à l'université, dans tous les secteurs représentés ici, permettent une excellente insertion professionnelle suite à une licence professionnelle ou un master.

Indicateur 2 - Formation continue (dont contrat de professionnalisation)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC								Code indicateur : PAP-FOR-02 IC7 contrat État 16/20			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-RAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source : Apogée pour les effectifs FC/diplômant, FCA pour les effectifs FC/courtes, conseillers VAE			
Années	Situation								Prévision	Cible	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Effectifs FC	6 487	5 143	5 293	3218	2 450	2 933	4 278	4 513	4 400	4 500	4 600
Nb diplômés en FC	944	848	935	1081	979	834 (apogée)	859 (apogée)	946 (Apogée)	950	900	950
Dont VAE (Validation des acquis de l'expérience)	46	51	41	43	28	29	20	35	35	35	35

Avant 2018, l'effectif est mesuré en nombre d'auditeur/trices et non de stagiaires

Commentaire : Depuis la fin de la crise sanitaire, les effectifs de la Formation continue ont réaugmenté significativement pour s'établir à 4513 en 2022. Les prévisions pour l'année 2023 semblent maintenir ce chiffre. La très forte hausse entre 2020 et 2021 s'explique également par le fait que les dispositifs de l'Institut de psychologie ont basculé de la Formation initiale à la Formation continue.

Le nombre de diplômés augmente dans les mêmes proportions que les effectifs. La baisse relevée entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse du nombre de contrat de professionnalisation, au profit des contrats d'apprentissage.

La cible 2024 du nombre de diplômés est un peu plus faible que le prévisionnel 2023 puisque nous envisageons une baisse des effectifs en contrat de professionnalisation ainsi qu'une hausse des effectifs en formation courte. Cela devrait impacter de fait, cet indicateur.

Indicateur 3 - Apprentissage

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC					Code indicateur : PAP-FOR-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 - RAP 2022 / PAP 2023 /PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : recettes après imputation des frais de gestion							
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle			Source : convention Formasup, conventions Agrotech, CFA UILL2, IUT, ES Banque, Cap compétences et Lycée Rabelais).		
Années	Situation				Prévision	Cible	
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022		2022/2023	2023/2024
Effectifs apprentissage	546	699	745	798	842	900	1 000
Nb diplômé.es en apprentissage	498	518	614	717	740	750	800

Commentaire : Le développement de l'apprentissage se poursuit par l'encouragement à la création de nouveaux diplômes ou parcours ou le passage de parcours en formation initiale à la formation en alternance. Pour rappel, il a été inscrit dans le projet d'établissement suite à la réforme de la formation professionnelle. Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA), qui a été créé en 2019, et rendu opérationnel depuis la rentrée 2020, voit ses effectifs augmenter, au même titre que les apprentis gérés « hors les murs » (Formasup, Agrotech, ...). Globalement le nombre d'apprentis a ainsi augmenté de plus de 54% depuis 2018/2019. Par ailleurs, le SCFC poursuit ses campagnes de sensibilisation à l'apprentissage ainsi qu'un accompagnement des enseignants chercheurs à l'ouverture de nouvelles formations à l'apprentissage (cf. indicateur 4).

Indicateur 3Bis - Chiffre d'affaires Formation continue et apprentissage (en Euros)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC							Code indicateur PAP-FOR-03Bis	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 /PAP 2023/ PAP 2024								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /								
Dates d'observation : 2021			Fréquence production : annuelle			Source : SESAP, Comptes agrégés de l'année civile, BPF, conventions Formasup,...		
Années	Situation				Prévision	Cible		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027	
Chiffres d'affaires FC y compris VAE	2 005 098	2 083 507	2 517 474	2 942 877	3 000 000 (estimation)	3 100 000	3 200 000	
Chiffres d'affaires CP (contrat professionnalisation)	706 597	694 909	375 827	1 008 898	717 624 (que CFA)	800 000	800 000	
Chiffres d'affaires CA (contrat apprentissage)	2 423 015	3 580 273	3 475 412	5 493 989	6 585 540	6 500 000	6 700 000	
Chiffres d'affaires global	5 134 710	6 358 689	6 368 713	9 445 764	10 300 000	10 400 000	10 700 000	

Commentaire : Attention : les prévisions 2023 sont constituées d'estimation. Il nous manque encore des éléments liés à l'apprentissage hors les murs (notamment Formasup).

Le chiffre d'affaires poursuit sa croissance, en grande partie boosté par le volume lié à l'apprentissage, ce dernier ayant plus que doublé entre 2019 et 2022. Cependant les recettes relatives à la Formation Continue augmentent également significativement.

Nous avons noté une baisse importante du chiffre d'affaires propre au contrat de professionnalisation entre 2020 et 2021, cela s'expliquant par le fait qu'en 2021, il y a eu un report des recettes sur 2022 (ce qui explique de fait, la baisse visible entre 2022 et 2023), par ailleurs, des formations initialement en Contrat de Professionnalisation ouvrent maintenant en contrat d'apprentissage.

Indicateur 4 - Formations en alternance

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC						Code indicateur : PAP-FOR-04 Indicateur 6 Contrat Etat 2022-2026		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-RAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024 - Contrat quinquennal 2022-2026								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : <i>Calcul des effectifs apprentissage à partir des données Apogée croisée avec les données du CFA Lyon2 et de CFA hors les murs</i>								
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle				Source : SCFC		
Années	Situation					Prévision	Cible	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (fin du contrat)
Nb de formations proposées par l'ULL2 en alternance	25	26	35	36	41	47	53 - 56	55
Dont licence pro UFR	9	9	15	15	13	15	18-20	18 - 20
Dont licence pro IUT	6	6	7	7	6	2	NR	NR
Dont DUT/BUT IUT	7	7	7	7	5	5	NR	NR
Dont Master 2	3	4	6	7	14	23	5-7	10
Autre (M1, DU,...)	0	0	0	0	3	2	NR	NR

Données relatives aux formations ouvertes en alternance : contrats de professionnalisation / Apprentissage

Commentaire : Le SCFC, pour répondre aux orientations du contrat d'établissement, a mené une campagne de sensibilisation des responsables formations à l'alternance et ce dès 2019. Cet accompagnement s'est traduit par la mise en place d'ateliers spécifiques : impacts pédagogiques de l'alternance, soutenabilité financière des formations en alternance... Ils ont surtout été orientés en 2020/21 sur les masters. En 2022, les responsables pédagogiques des licence professionnelle ont été également accompagnés. Par ailleurs,

L'Etablissement continue à conduire le développement de l'apprentissage des masters dans le cadre des orientations pré-définies. Cela se traduit par une progression remarquable du nombre de formations proposées en alternance depuis 2018.

Indicateur 5 - Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC									Code indicateur : PAP-FOR-05			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-RAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /												
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle							Source : SCFC		
Années	Situation									Prévision	Cible	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023	2024
Nb demandes d'information	655	682	589	604	624	684	819	1 035	852	900	950	1000
Nb dossiers déposés	110	126	78	103	74	61	46	71	61	65	65	65
Nb dossiers bénéficiant d'un accompagnement	78	55	60	47	49	35	34	48	50	55	55	55
Nb diplômés	44	46	51	41	43	28	29	20	35	35	35	35

Commentaire : Le confinement lié à la situation COVID a amené les salariés à un besoin de reconversion, d'où une croissance accrue des demandes de conseil en VAE dès 2020, qui génère une augmentation avec un décalage de 6 mois environ des demandes de recevabilité, sachant que pour beaucoup leur demande de faisabilité échoue (absence d'expérience requise, niveau d'études trop faible...). Par ailleurs, depuis la crise du COVID, l'accompagnement est pris en charge par les financeurs, ce qui conduit à une croissance des demandes et des candidats bénéficiant d'un accompagnement.

Indicateur 6 - Nombre d'enseignants chercheurs formés (ateliers APC / formations alternance)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC							Code indicateur : PAP- FOR-06	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /								
Dates d'observation : 2021	Fréquence production : annuelle						Source : SCFC	
Années	Situation					Prévision	Cible	
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2026/2027
Ateliers approche par compétences (APC)	40	43	86	10	70 rencontres	63 rencontres	60 rencontres	65 rencontres
Ateliers « APC Alternance »		6	17	10				
Atelier « impact alternance dispositif pédagogique »			38	18				
Atelier Matrice financière (avec DAF) + formation au coup par coup individuelle			33	22				

Commentaire : Nous avons adapté notre accompagnement, ce qui impacte et modifie l'indicateur 6. Pour l'alternance, les ateliers sont maintenant sur mesure et sont la résultante d'un mixage des 3 ateliers : matrice financière, dispositif pédagogique et approche par compétences, avec des acteurs multiples (Vice-présidents, Responsable administratif et financier, Enseignants chercheurs, Coordinateur pédagogique, Doyen, Directrice SCFC etc...). Pour chaque projet 6 ou 7 rencontres par atelier sont prévues.

La cible 2024/2025, bien que cohérente avec le prévisionnel 2023/2024, est en légère baisse. Cela s'explique par la modification de cet indicateur et du nouvel accompagnement proposé. Nous avons de plus, encore peu de visibilité sur cet indicateur à cette échéance, même si le recrutement d'un ingénieur approche par compétences est prévu dans le cadre du NCU Cursus°.

Objectif : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Indicateur 7 - Taux d'obtention du BUT en 3 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : IUT Lumière			Code indicateur : PAP-FOR-07	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024				
Nature précise des données de base : l'ensemble des étudiants en BUT de l'IUT (hors LP).				
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle		Source : IUT Lumière
Promotion		Nb inscrits		Nb réussite (3 ans)
Situation	2021	331		
	2022	335		
Cible	2023	340		272
	2024	340		272
	2025	340		272

Commentaire : Concernant le BUT, la mise en place du nouveau référentiel intégrant des blocs de compétences et des mises en situation professionnelles, les SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation), devraient permettre une meilleure réussite des publics accueillis à l'IUT Lumière (environ 50% de bacheliers technologiques et professionnels). Si l'on table sur un niveau de démission ou de réorientation en 1^{ère} année de BUT de l'ordre de 15%, et un taux d'échec (non-redoublement) de l'ordre de 5%, nous pouvons viser un taux de réussite en 3 ans de l'ordre de 80%.

Indicateur 8 - Taux de passage de L1 en L2

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, SIES			Code indicateur : PAP-FOR-08		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Action publique 2022 - Programme transparence / PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024					
Nature précise des données de base : Devenir en 2020-2021 des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2019 en L1. Le champ des indicateurs est constitué des néo-bacheliers 2018 inscrits en première année de licence (L1) à la rentrée universitaire 2018. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement à la rentrée universitaire 2018. Passage en L2 : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) à la rentrée universitaire 2019 quel que soit l'établissement d'accueil.					
Mode de calcul : Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants : Nombre de L2 / Nombre de L1					
Dates d'observation : 15 mars 2020		Fréquence production : annuelle		Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)	
		Passage en L2 à la rentrée universitaire suivante		Écart taux observé - taux attendu	
Néo-bacheliers inscrits en L1 en		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	2017 / 2018	56,1%	43,7%	+8,1%	/
	2018 / 2019	50,0%	45,5%	+3,9%	/
	2019/ 2020	59,4%	53,5%	+3,6%	/
	2020 / 2021	55,30%	47,80%	5,30%	
	2021 / 2022				
Cible	2023/2024				
	2027				

2020/2021 Données indisponibles sur portail du Ministère

Commentaire : L'année de L1, année d'entrée à l'université, est une année particulièrement difficile pour nombre de néo-bacheliers. De nombreux dispositifs d'accompagnement déployés par le COSIE (Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiants), les cours de méthodologie coordonnés par les équipes pédagogiques, ont donné des résultats particulièrement encourageants. Passé le pic de 2019/2020

et de la crise COVID, le taux de passage est légèrement redescendu mais reste supérieur à la moyenne nationale.

Indicateur 9 - Taux de réussite en Licence en 3 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES				Code indicateur : PAP-FOR-09 IC1 contrat État 16/20		
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 / PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024						
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néobacheliers inscrits pour la première fois en L1 l'année du bac, n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence.						
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers une seule méthode de calcul : étudiants du champ ayant obtenu la Licence en 3 ans quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en L1.						
Dates d'observation : 15 mars 2020			Fréquence production : annuelle		Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)	
			Réussite en 3 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu	
			ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômés 2017 (cohorte 2014)		44,40%	31,40%	7,5	/
	Diplômés 2018 (cohorte 2015)		44,70%	31,80%	8,4	/
	Diplômés 2019 (cohorte 2016)		38,10%	31,40%	4,1	/
	Diplômés 2020 (cohorte 2017)		41,1 %	34,30 %	3,2	/
	Diplômés 2021 (cohorte 2018)		38,70%	37,20%	1,5	/
Cible	Diplômés 2024 (cohorte 2021)					
	Diplômés 2027 (cohorte 2024)					

Commentaire : Le taux de réussite en 3 ans est particulièrement bon, et reste au-dessus de la moyenne nationale, qui a augmenté singulièrement en 2020 et 2021, à la suite, notamment, de la crise du COVID.

Indicateur 10 - Taux de réussite en Licence en 4 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES						Code indicateur : PAP-FOR-10 IC2 contrat État 16/20 Indicateur 2 du contrat Etat 2022-2026			
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 et 2022-2026 / PAP 2022 / PAP2023 / PAP 2024									
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en L1 l'année du bac, n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année. Est exclue Paris-Dauphine au niveau national.									
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers une seule méthode de calcul : étudiants du champ ayant obtenu la Licence en 3 ou 4 ans quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en L1.									
Dates d'observation : 15/03/2020			Fréquence production : annuelle			Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)			
		Réussite en 3 ans (taux observé)		Réussite en 4 ans (taux observé)		Réussite en 3 ou 4 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu (en 3 ou 4 ans)	
		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômés 2017 et 2018 (cohorte 2014)	44,40%	31,40%	9,0%	11,1%	53,4%	42,5%	5,4%	/
	Diplômés 2018 et 2019 (cohorte 2015)	44,70%	31,80%	8,4%	10,9%	53,1%	42,7%	6,0%	/
	Diplômés 2019 et 2020 (cohorte 2016)	38,10 %	31,40 %	16,80 %	12,30 %	48,2 %	44,0 %	-0,9 %	NR
	Diplômés 2020 et 2021 (cohorte 2017)	41,40%	34,60%	10,60%	11,90%	52,00%	46,40%	2,60%	NR
	Diplômés 2021 et 2022 (cohorte 2018)	38,70%	37,20%	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Cible	Diplômés 2023 et 2024 (cohorte 2020)								
	Diplômés 2026 et 2027 (cohorte 2023) Fin du contrat					54%			

Commentaire : Le taux de réussite en 3 ou 4 ans (qui inclut les étudiants passés par les années préparatoires, qui allongent la licence d'un an) reste plus élevé que la moyenne nationale, et évolue suivant les mêmes mouvements qu'elle.

Indicateur 11 - Taux de réussite en Licence en 5 ans et plus

Service responsable de la production de l'indicateur : OFIVE			Code indicateur : PAP-FOR-11 IC2_1		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024					
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néo-bacheliers inscrits pour la première fois dans les portails de L1 ou en année préparatoire (arabe, musicologie, chinois) à l'Université Lyon 2 l'année du bac, et ayant validé une L3 ou une LP à l'Université Lumière Lyon 2. (Inscription en L1 au 15/01) En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année ainsi que les étudiants en convention. Le cursus Licence inclut la licence LMD et la licence professionnelle en troisième année.					
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers une seule méthode de calcul : étudiants du champ ayant obtenu la Licence en 3 - 4 ou 5 ans (VDI = ADMIS) / Nombre d'étudiants néo-bacheliers inscrits en L1.					
Dates d'observation : 11/10/2022		Fréquence production : annuelle sur demande		Source : APOGEE - BO Pilotage	
		Réussite en 3 ans (taux observé)	Réussite en 4 ans (taux observé)	Réussite en 5 ans	Total réussite en 3, 4 ou 5 ans
Situation	Diplômés 2017, 2018 et 2019 (cohorte 2014)	37,9%	7,6%	1,7%	47,3%
	Diplômés 2018, 2019 et 2020 (cohorte 2015)	37,9%	7,3%	2,7%	47,9%
	Diplômés 2019, 2020 et 2021 (cohorte 2016)	36,1%	8,5%	3,1%	47,7%
	Diplômés 2020 et 2021 (cohorte 2017)	37,40%	9,70%	3,00%	50,10%
	Diplômés 2021 et 2022 (cohorte 2018)	37,00%	8,50%	2,40%	47,90%
Cible	Diplômés 2022, 2023 et 2024 (cohorte 2019)	37,30% (réussite 2022)	7,7% (réussite 2023 - provisoire)		45% (réussite 2022 + 2023 provisoire)
	Diplômés 2025, 2026 et 2027(cohorte 2020)				

Précautions de lecture : la différence dans les taux de réussite en 3 ou 4 ans de cet indicateur comparé aux indicateurs IC1 et IC2 tient à deux facteurs :

- IC1 et IC2 sont calculés par le MESRI à partir des remontées SISE tandis que cet indicateur est calculé directement à partir d'APOGEE par l'OFIVE. Des différences de méthodologie et des modifications dans Apogée post remontées SISE sont possibles.
- IC1 et IC2 sont calculés en incluant les réorientations inter-établissement, tandis que cet indicateur ne prend en compte que les étudiant.es ayant validé leur licence ou LP à l'Université Lumière Lyon 2 (→ Taux OFIVE < Taux MESRI)

Commentaire : Cet indicateur interne à l'établissement ne concerne que les étudiants inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 depuis la L1 (ou l'année préparatoire) jusqu'à la L3 ou la LP, donc hors réorientations, notamment en L1, d'un établissement à l'autre.

Indicateur 12 - Taux de réussite en Master en 2 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES				Code indicateur : PAP-FOR-12 IC3 contrat État 16/20	
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 / PAP 2022-RAP 2022 / -PAP 2023/ PAP 2024					
Nature précise des données de base : Étudiants inscrits (hors Master enseignement) pour la première fois en M1 (non-inscrits en M1 à l'université l'année précédente) et qui n'ont pas changé de discipline entre le M1 et le M2. Seuls sont pris en compte les masters délivrés à l'université aux étudiants inscrits en M1 dans un master universitaire. Les masters délivrés par d'autres établissements publics à caractère professionnel et culturel (EPSCP) des étudiants inscrits en M1 à l'université mais qui s'inscriraient en M2 dans de telles formations ne sont pas pris en compte. De même, la poursuite d'étude après M1 vers d'autres formations diplômantes (ingénieurs, école de commerce, ENM, etc.) n'est pas prise en compte *. Les formations universitaires prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. M1 = première année du master LMD (hors Master enseignement) et ingénieur, Maîtrise et Maîtrise IUP à l'université. M2 = deuxième année du master LMD (hors Master enseignement) et ingénieur, DEA et DESS à l'université. La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en M1.					
Mode de calcul : Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M1 dans l'établissement universitaire n'ayant pas changé de discipline d'inscription en 2017/2018 Réussite en 2 ans : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de master en 2 ans, quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.					
Dates d'observation : 15/03/2020		Fréquence production : annuelle		Source : MESR, DGESIP-DGRI, SIES	
		Réussite en 2 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu	
		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômés 2018 (cohorte 2016)	45,60%	55,40%	-3,4	/
	Diplômés 2019 (cohorte 2017)	47,40%	59,80%	-7,2	/
	Diplômés 2020 (cohorte 2018)	52,7%	62,6%	-5,6	
	Diplômés 2021 (cohorte 2019)	59,50%	64,90%	-1,4	/
Cible	Diplômés 2024 (cohorte 2022)				
	Diplômés 2027 (cohorte 2025)				

Commentaire : Contrairement à la licence, le taux de réussite en master en 2 ans est plus bas que la moyenne nationale, mais cet écart a tendance à se réduire. Là encore, les taux locaux comme nationaux ont fortement évolué avec la crise du Covid et doivent se stabiliser. On observe une augmentation de la réussite attribuable à la réforme du master, avec sélection en M1 qui permet de repérer les étudiants maîtrisant les prérequis propres à la réussite.

Indicateur 13 - Taux de réussite en Master en 3 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : OFIVE		Code indicateur : PAP-FOR-13 IC3_1 Indicateur 3 contrat Etat 2022-2026		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024				
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des étudiants ayant une inscription principale définitive dans un M1 (hors MEEF1) à l'Université Lyon 2 et n'ayant pas été inscrits dans un master 1 ou 2 (hors MEEF) à l'Université Lumière Lyon 2 l'année précédente. Les Master CFP et FPP ne sont pas pris en compte, ni les masters des étudiants de l'IEP. Seuls les étudiants ayant une IA au 15 janvier de M1 sont comptabilisés. Les étudiants ayant validé un M2 autre que le M1 d'inscription sont inclus. Les étudiants ayant validé un M2 MEEF ne sont pas inclus. Les étudiants en convention sont pris en compte.				
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers 1 seule méthode de calcul : étudiants du champ ayant obtenu le master en 2 ou 3 ans / Étudiant.es du champ inscrit.es en M1				
Dates d'observation : 11/10/2022		Fréquence production : annuelle sur demande		Source : APOGEE - BO Pilotage
		Réussite en 2 ans (taux observé)	Réussite en 3 ans (taux observé)	Réussite en 2 ou 3 ans
Situation	Diplômés 2018, 2019 (cohorte 2016)	43,7%	9,5%	55,10%
	Diplômés 2019, 2020 (cohorte 2017)	47,4%	10,4%	60,20%
	Diplômés 2020, 2021 (cohorte 2018)	51,7%	10,7%	63,70%
	Diplômés 2021, 2022 (cohorte 2019)	58,0%	9,90%	67,9%
	Diplômés 2022, 2023 (cohorte 2020)	58,00%	10,00%	68,00%
Cible	Diplômés 2023, 2024 (cohorte 2021)	56,3% (observé le 19/10/23)		
	Diplômés 2026,2027 (cohorte 2024) (Fin du contrat)			69%

Précautions de lecture : la différence dans les taux de réussite en 2 ans de cet indicateur comparé aux indicateurs du Mesri est liée aux différences de méthodologie : cet indicateur ne s'intéresse qu'aux parcours au sein de l'Université Lumière Lyon 2 (Situation l'année précédente à l'ULL2 et réussite au Master à l'ULL2) et comptabilise tous les étudiants ayant validé un M2.

Commentaire : Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants ayant réalisé leur parcours de master entièrement à Lyon 2. Le taux de réussite en 2 ans a augmenté suite à la réforme du master.

Indicateur 14 - Réussite en doctorat

Service responsable de la production de l'indicateur : MENESR-DGESIP-SIES / DRED							Code indicateur : PAP-FOR-14 IC4 contrat État 16/20		
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat Etat 2016/2020 / PAP 2023 / PAP 2024									
Nature précise des données de base : La mesure propose une vision partielle de la réussite en doctorat puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en doctorat. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en doctorat puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée.									
Dates d'observation : Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.						Fréquence production : annuelle		Source : Établissement/DRED	
		Situation					Prévision	Cible	
								Pour 2027 report prévision 2025	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	DEG	21%	13%	18%	0%	13%	15%		
	SHS	11%	15%	11%	2%	10%	3%		
	Sciences	70%	50%	35%	62%	27%	36%		
	Ensemble	19%	17%	16%	8%	12%	9%	14%	18%
Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)	DEG	43%	26%	18%	31%	40%	23%		
	SHS	20%	20%	16%	19%	8%	12%		
	Sciences	10%	38%	45%	31%	40%	64%		
	Ensemble	21%	22%	21%	22%	16%	20%	24%	28%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG	64%	39%	36%	31%	53%	38%		
	SHS	31%	35%	28%	21%	18%	15%		
	Sciences	80%	88%	80%	92%	67%	100%		
	Ensemble	40%	38%	37%	30%	28%	29%	38%	46%
Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)	DEG	50%	52%	36%	46%	20%	38%		
	SHS	32%	35%	29%	38%	29%	44%		
	Sciences	20%	13%	10%	8%	4%	0%		
	Ensemble	32%	36%	26%	36%	27%	38%	32%	29%
Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)	DEG	29%	9%	27%	23%	27%	23%		
	SHS	32%	31%	44%	40%	54%	41%		
	Sciences	0%	0%	10%	0%	7%	0%		
	Ensemble	28%	25%	36%	34%	45%	33%	30%	25%

Commentaire : La durée de réalisation des thèses est très variable selon les écoles doctorales (les doctorants de l'Université Lumière Lyon 2 relèvent de 7 ED) et les disciplines. Par ailleurs, dans trois ED sur 7, la durée moyenne des thèses n'a pas beaucoup de sens puisqu'une part non négligeable de doctorants sont salariés (enseignants du primaire et du secondaire, psychologues, etc.) et disposent par conséquent de 6 ans pour réaliser leur thèse. L'enjeu dans les années qui viennent est non seulement de continuer à diminuer la durée moyenne des thèses mais aussi de réduire les écarts entre ED et entre disciplines. Notons que les doctorants ont été très impactés par la crise sanitaire qui leur a notamment fait prendre beaucoup de retard dans la collecte de leurs données. Ce retard se ressent fortement dans les chiffres de 2020, 2021 et 2022.

Objectif : Mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires portées par les programmes d'action du MESRI
Indicateur 15 - Parcours de remédiation

Service responsable de la production de l'indicateur : DF						Code indicateur : PAP-FOR-15		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024								
Nature précise des données de base : Elargissement du dispositif en 2023/24 avec trois groupes d'accompagnement : Mathématiques pour l'université / Ecrire pour l'université / Prendre la parole pour l'université								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /								
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle					Source : Établissement	
		Situation				Prévision	Cible	
		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022/2023	2023/2024	2024	2027
Etudiants inscrits	Total	50	64	45	72	120		
Etudiants arrivés en fin de parcours	Total	31	44	35	45	80		
Nombre de tuteurs	Total	11	18	15	13	15		
Etudiants ayant validé l'année	Total	21	35	25	55	60		

Commentaire : La nouvelle accréditation a permis la mise en place d'un nouveau parcours de remédiation au 2^e semestre de la première année, ouvert à l'ensemble des étudiants et non plus à certains parcours comme de 2019 à 2022. L'année de mise en place a été marquée par des problèmes de paramétrage et les blocages de l'université liés à la loi sur la réforme des retraites, ce qui n'a pas permis d'atteindre les effectifs souhaités. Nous sommes donc toujours en phase de test et visons 120 étudiants pour l'année en cours 2023/24 et ajusterons en fonction de la demande et des résultats pour les années à venir.

Indicateur 16 - Années préparatoires en musique, en chinois et en arabe

Service responsable de la production de l'indicateur : OFIVE						Code indicateur : PAP-FOR-16		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : pour l'OFIVE (musicologie) : Nombre admis à la VET session 1 et/ou session 2/Nombre d'inscrits administratifs en cours.								
Dates d'observation : 11/10/2022					Fréquence production : Annuelle		Source : BO - Pilotage	
Année préparatoire à la L1		Situation				Prévision	Cible	
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Arabe	Nb inscrits	11	21	34	27	40		
	Nb admis à la session 1	6	6	18	7			
	Part d'admis à la session 1	54,5%	28,6%	52,9%	25,93%			
	Nb total d'admis sessions 1 et 2	6	7	22	11			
	Part totale d'admis sessions 1 et 2	54,5%	33,3%	64,7%	40,74%			
Chinois	Nb inscrits	/	44	72	38	32		
	Nb admis à la session 1	/	20	31	7			
	Part d'admis à la session 1	/	45,5%	43,1%	18,42%			
	Nb total d'admis sessions 1 et 2	/	24	35	11			
	Part totale d'admis sessions 1 et 2	/	54,5%	48,6%	28,95%			
Musicologie	Nb inscrits	45	41	41	43	41		
	Nb admis à la session 1	17	4	2	13			
	Part d'admis à la session 1	37,8%	9,8%	4,9%	30,23%			
	Nb total d'admis sessions 1 et 2	21	15	9	16			
	Part totale d'admis sessions 1 et 2	46,7%	36,6%	22,0%	37,21%			

Commentaire : Le repérage des nouveaux étudiants n'ayant pas les prérequis, soit à partir de Parcoursup (parcours OUI SI en arabe / chinois), soit à partir d'un test en début d'année (musique) permet de renforcer l'accueil d'une population fragile, se posant des questions sur son orientation dans une discipline qu'elle ne maîtrise pas. Les échecs apparents peuvent également signifier que l'étudiant s'est réorienté après avoir

testé sa capacité à rattraper son retard. Les effectifs se maintiennent (on notera un pic en chinois en 2021), mais les taux de réussite à l'année restent très variables.

Objectif : Accompagner l'orientation des étudiants

Indicateur 17 - Entretiens individuels

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE								Code indicateur : PAP-FOR-17			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024 / contrat quinquennal 2022-2026											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : Juillet de l'année n	Fréquence production : annuelle							Source : tableaux de bord des pôles du COSIE			
Nbre d'entretiens / pôle	Situation								Prév.	Cible	
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (fin du contrat)
Pôle Orientation et réussite	580	671	717	835	748	827	800	521	520	530	550
Pôle Stages et insertion	456	350	394	420	370	230	175	409	350	350	350
Pôle Coordination des études					600	1 379	1 282	1786	1900	1900	2000
TOTAL						2 436	2 257	2716	2770	2780	2900

Commentaire : Le COSIE (Centre d'Orientation des Stages et de l'Insertion des Etudiants) accompagne les étudiants pour favoriser un choix éclairé de formation ainsi que l'accès au stage ou au premier emploi.

Le déploiement du Pôle Coordination des Etudes, financé par le NCU Coursus +, sur l'ensemble du cycle de licence a permis de proposer un accompagnement au plus près des étudiants. Ainsi, se met en place une continuité du suivi en termes de réussite, d'orientation et d'insertion sur les trois années de licence. De l'acculturation au système universitaire en passant par le soutien lié à la complétude des dossiers de candidature via la nouvelle plateforme, Mon Master, jusqu'à l'accès au premier emploi, le COSIE déploie une offre de services aussi bien individuelle que collective.

L'accompagnement à l'orientation, la réorientation proposés par le Pôle Coordination des Etudes et le Pôle Orientation s'adapte à la fois aux moments forts des parcours (choix de la majeure en semestre 2 de L1, information sur l'offre de formation des licences professionnelles ou master) et aux problématiques particulières d'un public hétérogène.

Concernant le volet quantitatif, le Pôle Coordination des Etudes a réalisé 1786 entretiens individuels, soit 6% de moins que l'objectif visé sur cet indicateur dans le cadre du PAP 2023. Le recrutement tardif, induit par un marché de l'emploi cadre dynamique, de certaines coordinatrices (janvier 2023) et le contexte social de l'Université au semestre 2 justifient ce faible écart.

L'augmentation du nombre des entretiens individuels assuré par le Pôle Stages et Insertion résulte, quant à lui, d'une augmentation des entretiens relatifs à l'identification des compétences, la valorisation de l'expérience, capitalisées dans le cadre d'un semestre ou une année de césure.

Indicateur 18 - Ateliers de soutien aux études et de techniques de recherche de stage et d'emploi

Service responsable de la production de l'indicateur : DF COSIE								Code indicateur : PAP-FOR-18			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024 / contrat quinquennal 2022-2026											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : juillet de l'année n		Fréquence production : annuelle						Source : tableaux de bord des pôles du COSIE			
		Situation						Prév.	Cible		
		2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (fin du contrat)
Pôle Stages et insertion	Nb heures réalisées	106,5	169,5	282	360	285	310	254	220	250	270
	Nb participants			NC	NC	NC	NC	532			
Pôle Coordination des études / Pôle Orientation et réussite	Nb heures réalisées				24	125,5	117	160	130	150	180
	Nb participants				150	934	679	555			
TOTAL	Nb heures réalisées					410,5	427	414	350	400	450

Commentaire : Tout au long de l'année universitaire, le COSIE propose une programmation riche et diversifiée d'ateliers et de conférences ayant pour objectifs :

- L'adaptation aux études universitaires (premiers pas à l'Université, s'organiser dans son travail, bien débuter son semestre 2...),
- D'être acteur de son parcours en s'outillant pour faciliter les choix liés aux étapes majeures du parcours universitaire (mon projet d'orientation, adopter une posture professionnelle, entretenir son réseau, psychologie et les métiers de la relation d'aide, Candidater en Master 1 ...),
- De se professionnaliser pour favoriser l'employabilité (préparation à l'insertion professionnelle dès la licence, valorisation des expériences extra-universitaire, techniques de recherche de stage et d'emploi ...)

Concrètement les étudiants de licence participent aux conférences proposées dans le cadre de l'UE préprofessionnalisation, pilotée par le COSIE. Les étudiants de Master sont présents aux ateliers organisés en lien avec les responsables pédagogiques. Cette programmation est complétée par une programmation d'ateliers et de conférences transversaux.

Le nombre d'heures d'ateliers assuré par le Pôle Stages est en légère baisse, provoquée par le contexte social de l'Université au second semestre, imposant la tenue des cours en distanciel. L'augmentation du nombre d'heures pour les Pôles Orientation et Coordination des études résulte de l'accroissement du nombre de coordinatrices.

Indicateur 19 - Stages volontaires

Service responsable de la production de l'indicateur : DF COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-19				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : juillet de l'année n		Fréquence production : annuelle						Source : Pstages			
	Situation								Prévision	Cible	
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27
Nb stages volontaires	878	721	870	800	539	943	1000	1018	1000	1000	1000

Commentaire : L'Université Lyon 2 a fait le choix d'impulser une politique ambitieuse liée à la professionnalisation, en permettant, notamment, aux étudiants de réaliser un ou des stages volontaires, consolidant le parcours universitaire.

Que ce soit avec un objectif de réorientation, de confirmation ou d'infirmité du projet, ce dispositif est largement plébiscité par les étudiants. Le Cosie instruit chacune des demandes de stage et propose à l'issue un bilan réflexif. Pour l'année 2022-2023, l'objectif des 900 stages prévus a été largement dépassé en atteignant 1018 stages réalisés.

Indicateur 20 - Réorientation

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-20		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n		Fréquence production : annuelle					Source : Service des études		
Nb étudiants accompagnés	Situation						Prévision	Cible	
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27
1 ^{re} partie de la réorientation Après Parcoursup en septembre	Pas de consolidati on des chiffres	85	35		111	NC	100		
2 ^{de} partie de la réorientation À la fin de l'année universitaire		806 fiches de suivi pour 85 étudiants	904 fiches de suivi pour 374 étudiants		416 fiches de suivi pour 226 étudiants	550	550	550	550
Nb d'étudiants participant au Forum de la réorientation (organisé par l'ULL2 en octobre)			400	90 entretiens individuels téléphoniques / 402 connexions sur les supports mis à disposition en ligne en distanciel	110 entretiens / 420 connexions sur les supports mis à disposition en ligne en distanciel	193 En présentiel	200	210	210

Commentaire : Dans le cadre de cette première année de la nouvelle accréditation, le dispositif de réorientation pour les primo-arrivants (cf première ligne du tableau) n'a pas été proposé. Il est de nouveau possible pour la rentrée 2023, et vise un public n'ayant pas les prérequis, tout particulièrement en langue, dans la formation initialement choisie, ou encore entré dans une formation par défaut lors de la phase complémentaire de Parcoursup.

Chaque année, le COSIE formalise des fiches de suivi destinées aux étudiants de L1 souhaitant formuler de nouveaux vœux via Parcoursup pour l'année suivante. Sans pouvoir le mesurer précisément, un nombre conséquent d'étudiants quitte notre Université en L1 sans prendre attache avec notre service. Le COSIE a, entre autres, pour mission de proposer des dispositifs de remédiation pour ce public.

Pour l'année 2022-2023, le Pôle Orientation et Réussite a mis en place le dispositif « Booste ta réo », destiné à accompagner les étudiants de première année de licence, souhaitant se réorienter, en proposant un ensemble d'ateliers renforcé par un accompagnement individuel pour élaborer un projet de réorientation éclairé. A l'issue des résultats de Parcoursup, 76% des étudiants ayant participé à cette semaine intensive portant sur le projet de formation, ont intégré la filière de leur choix.

Un forum de la réorientation est organisé, chaque année, pour les étudiants qui envisagent de se réorienter, réunissant des partenaires (centre de formation proposant une rentrée décalée, volontariat, service civique...). Dans le cadre de ce temps fort de la réorientation, le COSIE propose des entretiens individuels, et des ateliers collectifs. Après trois années en distanciel, la dernière édition du forum s'est tenue en présentiel. Cette modalité a, sans doute, impacté le nombre de participants.

Indicateur 21 - Étudiants en césure

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE								Code indicateur : PAP-FOR-21		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : juillet de l'année n			Fréquence production : annuelle					Source : Service des études		
	Situation							Prévision	Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27
Nb d'étudiants en césure	70	102	201	235	202	235	332	330	330	330

Commentaire : La Césure, qu'elle soit semestrielle ou annuelle, permet aux étudiants de capitaliser une expérience de leur choix. L'interprétation large qui est faite du texte officiel de la césure permet de laisser une vraie liberté aux étudiants pour le type de projet qu'ils souhaitent mener.

Le COSIE accompagne les étudiants dans le choix de l'expérience la plus cohérente au regard des objectifs visés et apporte conseil pour la mise en œuvre. Sont également proposés des points d'étape et un bilan à l'issue de la césure. La cible prévue pour cette année dans le cadre du précédent PAP était de 300, pour 332 en réalisation.

Nous pouvons encore lire dans tous ces indicateurs les conséquences de la crise sanitaire de 2020/2021. La crise a impacté les taux de réussite, la durée des thèses, mais a aussi créé de nouveaux besoins et de nouveaux modes de consommation auxquels notre établissement s'applique à s'adapter. Cela peut être le cas de l'explosion de la demande de VAE, ou des modalités hybrides d'ateliers et conférences proposés par le COSIE.

La progression des indicateurs nous conforte dans l'idée que les dispositifs mis en place par l'université vont dans le bon sens : nos formations présentent un fort taux d'insertion professionnelle, les taux de réussite en 3 ans en licence sont supérieurs au national, ceux de master rattrapent leur retard. La formation des enseignants à l'alternance et à l'approche par compétences se traduit par la mise en place de nouvelles formations ou parcours. Les ateliers, conférences, et autres accompagnements des étudiants permettent de consolider leur orientation et leurs méthodes de travail.

2. Recherche et diffusion des savoirs

Objectif : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau national et international ; améliorer la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche ; promouvoir la science ouverte sous toutes ses formes

L'Université Lumière Lyon 2 couvre un large spectre de domaines disciplinaires comprenant les humanités (excepté la philosophie), l'ensemble des disciplines relevant des sciences sociales, mais aussi la psychologie clinique, le droit, l'économie et les sciences de gestion ainsi que des disciplines à l'interface des sciences dites dures (archéométrie, informatique, économie expérimentale, géomorphologie, psychologie cognitive, etc.). Elle est tutelle ou cotutelle de 33 unités de recherche dont 19 UMR (qui relèvent de trois instituts du CNRS et, pour l'une d'entre elles, de l'INSERM). Dans les disciplines dans lesquelles le CNRS n'est pas impliqué (psychologie, arts du spectacle, langues, information-communication, gestion, etc.), elle compte des unités très dynamiques. Si toutes sont investies dans la recherche fondamentale, certaines ont développé des formes de recherche plus appliquées afin de répondre aux demandes de la société.

La diversité des disciplines et des thématiques investies conduit les enseignants chercheurs à répondre avec succès à une large gamme d'appels à projets qui permettent aux laboratoires d'augmenter leurs ressources propres. En renforçant le service ingénierie de projets de la Direction de la recherche, l'établissement a choisi de venir en appui aux unités de recherche pour les aider à répondre à des AAP de toutes sortes, en particulier aux plus sélectifs d'entre eux. Cet effort va être poursuivi grâce au succès remporté à l'AAP ASDESIR qui va permettre, grâce à trois recrutements supplémentaires, de mettre l'accent sur les AAP européens.

Les ressources propres s'ajoutent aux dotations pérennes des unités qui ont été augmentées de façon très notable par l'établissement depuis 2018 ainsi qu'aux ressources générées par les AAP internes et des dispositifs tels que les subventions aux manifestations scientifiques ou l'appel à besoins spécifiques.

L'Université Lumière Lyon 2 a également à cœur de développer la recherche partenariale et participative ainsi que la valorisation et la médiation scientifiques. Elle s'est aussi résolument engagée dans une démarche de science ouverte qui s'est traduite par la rédaction d'une feuille de route dédiée et par la production d'indicateurs bibliométriques qui tiennent compte des spécificités des SHS. Depuis un an, l'Université participe activement à l'élaboration d'une réponse à l'AMI Ateliers de la donnée avec d'autres établissements du site ainsi qu'à la coalition COARA qui réfléchit, à l'échelle de l'Europe, à une réforme de l'évaluation de la recherche.

Objectif - Mieux associer les enseignants chercheurs à la définition de la politique recherche de l'établissement

Indicateur 1 - Nombre de réunions de la Commission de la Recherche (CR) et nombre de réunions avec les Directeurs d'Unités

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED								Code indicateur : PAP-REC-01		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source : Convocation à la CR		
	Situation							Prévision	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de réunions effectives de la CR	10	9	8	10	7	8	9	10	10	10
Nb de réunions effectives avec les directeurs d'unités	2	2	2	2	2	5	6	6	6	6

Commentaire : La politique recherche de l'établissement est discutée au sein de la Commission de la recherche (CR) qui se réunit une fois par mois hors période de vacances. La cible de 10 réunions par an sera maintenue pour la période 2024-2027. Le format du Conseil des directeurs de composantes (CDC) a été modifié courant 2020, et inclut désormais les directeurs d'unités. Une alternance des sujets recherche et formation permet d'échanger régulièrement sur la politique recherche avec les directions des laboratoires. Ce format sera maintenu. En outre une journée de rencontre hors les murs entre les membres de la CR, les DU, les directeurs d'Écoles doctorales et les chefs de service de la DRED est organisée chaque année autour de thèmes d'actualité (science ouverte, science et société, évolution du doctorat, recherche et urgence climatique, etc.). Une première expérience très concluante a eu lieu en 2018, et deux nouvelles journées ont été organisées en avril 2022 et en avril 2023 à la satisfaction de tous les participants. Ce format sera maintenu pour les années à venir.

Objectif - Augmenter la part de la recherche financée sur projet tout en garantissant des ressources pérennes aux unités de recherche

Indicateur 2 - Appels à projets ANR

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED service projets								Code indicateur : PAP-REC-02		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Pour l'Appel à Projets Générique, le nombre de projets déposés correspond au nombre de projets admis à déposer une proposition détaillée. L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR. Faute de données exhaustives, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de projets déposés en phase 2 avant l'appel à projets 2020.										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source : SIM de l'ANR et site COHERIS		
	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (fin du contrat)
Nb de projets déposés					16	24	26	38	40	40
Nb de projets obtenus	5	3	6	10	5	8	13	13 (En attente réponse AAP SAPS)	15	15
Montant alloué (en euros)	1 094 041	124 632	1 187 973	1 263 618	575 774	1 501 286	1 387 011	1 440 189	1 500 000	1 500 000

*Projets déposés par des unités Université Lumière Lyon 2 avec l'Université Lumière Lyon 2 comme tutelle gestionnaire déclarée.
L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR.*

Commentaire : Depuis plusieurs années, grâce au renforcement de son service ingénierie de projets, l'établissement soumet un nombre croissant de projets aux AAP de l'ANR sachant qu'il faudrait également

prendre en compte les projets soumis via le CNRS dans les UMR. L'année 2023 a vu le nombre de dépôts atteindre un niveau record. L'augmentation progressive du taux de succès global à l'AAP générique de l'ANR, qui a plus que doublé entre 2014 et 2022, se retrouve dans les statistiques de l'établissement, et si le nombre de dépôts, comme le nombre de projets financés, peut connaître des irrégularités, la dynamique est très satisfaisante. L'enjeu sera d'encourager des disciplines et des unités de recherche qui ne soumettent que rarement des projets à en soumettre davantage, ce que la programmation de l'ANR en lien avec le Plan National « Science avec et pour la société » a déjà permis en partie de concrétiser, en ciblant les appels à projets transnationaux de l'agence (ERA, JPI, Franco-allemand SHS, etc.). Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que la volonté de l'établissement d'encourager les collègues à déposer des projets à l'Europe (ERC en particulier) risque d'avoir pour conséquence la diminution du nombre de projets ANR déposés.

Indicateur 3 - Appels à projets européens

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED service projets									Code indicateur : PAP-REC-03	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :/										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source : portail du participant		
Projets H2020	Situation							Prévision	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (fin du contrat)
Nb de projets déposés	6	14	6	10	9	6	18	12	15	20
Nb de projets obtenus*	1	0	1	2	0	2	1	3	4	6
Montant alloué (en euros)	521 250	0	196 708	546 556	0	293 885	300 000	300 000		

* Année de notification

Commentaire : Si la difficulté à décrocher des projets européens compte tenu de la très grande sélectivité de ce type d'appel est réelle, l'année 2023 a été marquée par l'obtention d'un projet MSCA Staff Exchange et par l'accueil d'une lauréate ERC qui a sélectionné notre établissement comme Host Institution. Pour maintenir cette dynamique, en dépit d'une mobilisation de nos unités de recherche encore trop prudentes sur ces instruments, l'identification des enseignants chercheurs susceptibles de s'inscrire dans la philosophie de ces appels, en particulier sur le pilier 1 (ERC et AAP Marie Curie) qui correspond mieux au profil des recherches menées dans notre établissement ainsi que sur le pilier 2 dont les thématiques mobilisent de nombreuses disciplines relevant des SHS, sera poursuivie. L'obtention d'un financement au titre de l'AAP ASDESR, dont l'établissement est partie prenante, devrait faciliter, grâce à plusieurs recrutements d'ingénieurs projets, ce travail d'identification et de sensibilisation en vue d'augmenter tant le nombre de dépôts que le nombre de projets financés.

Indicateur 4 - Dotation annuelle des unités de recherche

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED								Code indicateur : PAP-REC-04		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle (en janvier, après vote du budget)					Source : Notifications aux structures et tableau présenté en CR		
	Situation							Prévision	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Montant annuel (en euros)	1 050 764	1 050 712	1 137 462	1 287 981	1 329 350	1 323 452	1 295 723	1 295 000	1 295 000	1 295 000

Commentaire : L'enveloppe dédiée à la dotation annuelle des unités de recherche a été augmentée de façon régulière de 2016 à 2020 et a été maintenue de 2020 à 2023. En outre un nouveau modèle d'allocation des moyens, fondé sur des critères communs à l'ensemble des unités (UMR comme UR) et comprenant une part fixe et une part incitative, a été construit par un groupe de travail constitué de DU et de membres de la Commission de la recherche. Ce modèle, introduit en 2018, a été régulièrement mis à jour. L'objectif est de maintenir l'enveloppe de 2024 à 2027.

La LPR ne peut pas aider significativement l'action de l'Université Lumière Lyon 2. Par exemple en 2023, la nouvelle dotation pour les laboratoires a été de 15 000 € sans savoir si elle sera reconduite et elle est pour 2023 à répartir pour les 33 laboratoires. Ce montant ne permet pas de couvrir les dépenses nouvelles qui sont notamment liées à l'inflation ou aux mesures salariales nationales.

Indicateur 5 - Financements internes (hors dotation) alloués aux structures de recherche (UR/UMR/fédérations)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED								Code indicateur : PAP-REC-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle			Source : Notifications aux structures pour les différents appels				
Financements internes notifiés <i>(en euros)</i>	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
SMS	39 200	45 050	39 641	52 105	38 330	13 060	52 341	62 190	60 000	60 000
Aspre *	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Astre **			12 615	9 956		10 000	28 957	7 500	30 000	30 000
APPI ***	98 000	135 646	105 860	94 741	188 654	-	137 936	132 266	140 000	150 000
Besoins spécifiques		68 343	131 985	53 426	6 000	16 600	135 100	82 705	60 000	60 000
TOTAL	148 200	249 039	290 101	210 228	232 984	39 660	435 632	284 661	290 000	300 000

* Montants notifiés en euros

**Le dispositif Aspre n'existe plus depuis 2016. Il a été remplacé par le dispositif Astre.

*** Il n'y a pas eu d'APP interne en 2021 du fait de la pandémie de SARS COV2.

Commentaire : À la dotation des unités s'ajoutent des ressources provenant des AAP internes et des subventions aux manifestations scientifiques (2 sessions par an). Selon le nombre et la qualité scientifique des projets soumis, l'enveloppe financière dédiée à l'AAP interne peut varier de façon assez notable, même si une stabilité s'observe en 2022 et en 2023 tant pour cet instrument que pour les subventions aux manifestations scientifiques. Ces deux dispositifs ont retrouvé, ces deux dernières années, la dynamique de dépôt d'avant la crise sanitaire. Les besoins spécifiques servent à financer les besoins de certains laboratoires qui ne peuvent être couverts ni par la dotation ni par les ressources propres (il s'agit souvent de dépenses d'équipement spécifique). Ils dépendent des crédits disponibles en fin d'année budgétaire.

Objectif - Mieux diffuser et valoriser les activités de recherche de l'établissement
Indicateur 6 - Presses Universitaires de Lyon (PUL)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED / PUL								Code indicateur : PAP-REC-06		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source : Pôle diffusion des PUL		
	Situation							Prév.	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de publications papier / an	15	16	13	14	13	17	13	15	15	15
Nb de ventes des ouvrages papier / an										
Nb de ventes par le diffuseur	6 919	5 042	4 895	4 054	2 990	11 755	7 750	8 300	9 000	9 200
Nb de ventes par les PUL	503	812	946	697	500	1 069	648	700	700	800
TOTAL	7 422	5 854	5 841	4 751	3 490	12 824	8 398	9 000	9 700	10 000

Commentaire : Après une année 2022 difficile, qui a succédé à une année 2021 exceptionnelle, les PUL ont connu un nouveau souffle en 2023 en termes d'ouvrages diffusés, avec la création de trois nouvelles collections : Éducation et formation en débat, Espaces critiques (géographie) et Lignes de partage (destinée aux étudiants).

Nb de publications numériques / an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
	0	0	0	179	21	20	51	14	18	18

Commentaire : Ces nouvelles collections devant faire paraître 3 ouvrages au minimum pour commencer à être diffusées sur OpenEdition Books, le nombre total de nouveautés publiées cette année sur la plateforme en ligne marque un certain recul.

Nb d'événements organisés / an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
	8	6	13	8	6	10	16	15	18	20

Commentaire : De nombreux événements prévus en 2021 ont été annulés du fait du contexte sanitaire. Le rythme des événements a depuis retrouvé son rythme de croisière pour atteindre 15 événements en 2023. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir avec une cible de 20 événements en 2027. Compte tenu du nombre d'événements organisés par l'établissement, il semble raisonnable de ne pas aller au-delà afin que chaque événement trouve son public.

Indicateur 7 - Outils de diffusion de la recherche

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED								Code indicateur : PAP-REC-07		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source :		
	Situation								Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Magazine de la recherche <i>Rchrch</i>						2 numéros	2 numéros	1 numéro	2 numéros	2 numéros
Livret de la recherche						1 ^{ère} édition		2 ^{ème} édition		1 réédition biannuelle
The Conversation (média en ligne) : nombre d'articles					16	21	22	22	25	30

Commentaire : Afin de rendre compte du dynamisme et de la variété des activités de recherche menées dans ses laboratoires, l'Université a décidé de publier, deux fois par an, un magazine de la recherche intitulé *RCHRCH*. Celui-ci s'adresse aux personnels de l'établissement mais surtout à ses nombreux partenaires académiques et non académiques. Il a pour vocation de diffuser des connaissances en même temps que d'expliciter, à travers différentes rubriques, en quoi consiste la recherche en SHS et quels sont les apports de celle-ci, en lien avec les grands enjeux de société. L'objectif pour les années à venir est de consolider ce magazine de même que la mise à jour biannuelle du livret de la recherche qui présente, également à destination des partenaires, les activités de chacun des laboratoires et fédérations dont l'Université Lumière Lyon 2 est tutelle ou cotutelle. Pour l'année 2023, le second numéro de *RCHRCH* paraîtra avec retard compte tenu de la charge à gérer pour les équipes.

Objectif - Ouvrir et rendre visible la production scientifique des enseignants chercheurs**Indicateur 8 - Nombre de thèses sur HAL Thèses (ex.TEL)***

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD								Code indicateur : PAP-REC-08		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source :		
	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb thèses soutenues	177	162	156	138	118	130	122	120	120	120
dont % de thèses sur TEL	45%	45%	53%	60%	56%	54%	70%	71%	72%	75%

*HAL Thèses (ex. TEL : thèses-en-ligne) est un serveur attaché à HAL depuis 2016 visant à favoriser l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et de HDR, et ainsi leur accès ouvert.

Commentaire : Cet indicateur présente le nombre total de thèses soutenues chaque année et le pourcentage de thèses diffusées sur HAL Thèses (anciennement TEL). Les autres thèses sont accessibles sur l'Intranet du site de l'Université Lumière Lyon 2. L'enjeu est de faire progresser le pourcentage de thèses en accès libre sur HAL Thèses qui connaît déjà une nette augmentation depuis 2021. Un certain nombre de jeunes docteurs disent craindre le plagiat, font valoir que leurs données ont un caractère sensible ou qu'ils

risquent de déplaire à leur futur éditeur. Il nous faut donc les convaincre de l'intérêt de la démarche, dans le cadre du développement de notre politique de science ouverte.

Indicateur 9 - Notices et textes intégraux déposés dans HAL

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD								Code indicateur : PAP-REC-09		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2023										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source :		
	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (Fin du contrat)
TOTAL dépôt dans HAL	5 848	7 199	8 071	12 671	5 435	5 957	5 647	7 000	7 200	7 500
dont % de texte intégral	18%	22%	23%	12%	32%	32%	32%	30%	33%	40%
TOTAL stock dans HAL	35 612	42 811	50 882	63 553	69 988	74 945	80 592	87 592	94 792	116 482
dont % de texte intégral	21%	21%	21%	19%	22%	22%	22%	23%	24%	26%

Commentaire : Ce tableau présente :

1) le nombre total de notices et le pourcentage de textes intégraux déposés en accès ouvert dans HAL chaque année,

2) le nombre total de dépôts et de textes intégraux stockés en accès ouvert dans HAL.

L'objectif est d'augmenter le nombre de dépôts de textes intégraux dans HAL.

Les dépôts et le stock incluent **tous** les types de documents présents dans le portail Lyon2.

Il est recommandé de procéder à une extraction Kibana chaque année pour l'ensemble des années de la section « Situation ». En effet, l'archive ouverte HAL étant « vivante », des mouvements sur les dépôts effectués au cours des années antérieures ont une incidence sur les flux et les stocks, toutes années confondues. Ces mouvements sont liés à des opérations de curation (dédoublonnage, corrections d'affiliations, etc.).

Indicateur 10 - Nombre de titres en accès libre publiés par les Presses universitaires de Lyon (PUL)

Service responsable de la production de l'indicateur : PUL								Code indicateur : PAP-REC-10		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle				Source : Pôle de diffusion des PUL		
	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de titres accessibles				179	200	220	271	285	300	350

Commentaire : Depuis 2019, grâce à la signature d'un contrat avec Open Edition, de nombreux titres publiés par les PUL, en particulier les nouveaux titres, sont accessibles en ligne. Cette politique d'ouverture sera poursuivie dans les années à venir.

Indicateur 11 - Production scientifique / bibliométrie

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED et SCD								Code indicateur : PAP-REC-11		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle					Source :		
	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (Fin du contrat)
Visibilité de la Production scientifique ULL2 à l'échelle internationale par année de parution (WoS - périmètre Large)										
Articles	551	577	581	700	798	891	860			
Actes de colloques	232	203	215	171	127	120	93			
Reviews d'ouvrages	50	50	42	44	42	43	55			
Chapitres d'ouvrages	42	31	48	38	29	14	47			
Autres (abstracts, matériel éditorial, reviews d'articles, lettres, items bibliographiques, corrections...)	63	56	90	80	89	104	151			
TOTAL général items WoS *	879	867	905	986	1 045	1 144	1 121	1 150	1 200	1 300
* si le TOTAL général est inférieur au total des catégories, c'est que certains items sont comptabilisés dans plusieurs catégories à la fois										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (Fin du contrat)
Visibilité de la Production scientifique ULL2 à l'échelle francophone par année de parution (HAL) *										
Articles de revue	1 727	1 692	1 749	1 439	1 522	1 444	1 286	700		
Communications / conférences	1 718	1 763	1 733	1 324	646	918	995	501		
Ouvrages	264	287	302	253	176	206	187	96		
Chapitres d'ouvrages	923	1 039	1 032	806	717	814	658	152		
Directions d'ouvrages	26	0	0	1	21	27	27	24		
Autres productions scientifiques (posters, pré-publications, lectures, notes, rapports...)	627	313	227	587	607	542	502	305		
TOTAL	5 218	5 094	4 592	3 317	3 689	3 951	3 655	1 778		
* Extractions via Extrhal										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (Fin du contrat)
Nombre d'items déposés dans HAL (notices avec ou sans texte intégral) par année de dépôt *										
Articles de revue	1 414	1 984	2 725	4 050	2 179	2 028	2 051	2 845	2 845	3 048
Communications / conférences	2 292	2 757	1 921	3 578	1 076	1 171	1 294	1 346	1 346	1 442
Ouvrages	161	192	379	428	156	234	295	392	392	420
Chapitres d'ouvrages	878	1 054	1 834	2 522	1 009	1 355	1 068	1 374	1 374	1 472
Directions d'ouvrages	202	252	395	530	177	194	-	-	-	-
Autres productions scientifiques (posters, pré-publications, lectures, notes, rapports...)	445	892	827	1 621	2 053	739	977	1 043	1 043	1 118
TOTAL	5 392	7 131	8 081	12 729	6 650	5 721	6 585	7 000	7 000	7 500

* Extractions via Kibana

Commentaire : Les 2 premiers tableaux présentent la visibilité de la production scientifique de l'établissement sur deux plateformes, le Web of Science (WoS) et HAL. Le 3^{ème} tableau présente le nombre de dépôts (notices avec ou sans texte intégral) dans HAL par année.

Tableau 1

Le choix du WoS s'explique par le fait qu'il s'agit de la source de données utilisée dans le cadre de l'enquête annuelle IPERU-publications, en dépit de la faible représentativité des SHS dans cette base de données. Ces chiffres indiquent la place de la production scientifique de l'Université Lumière Lyon 2 dans une sélection de revues reconnues sur le plan international et référencées dans le WoS sachant que toutes les revues internationales reconnues dans un même domaine ne sont pas nécessairement référencées dans le WoS ce qui crée un biais important.

Tableau 2

Le choix de HAL s'explique par le fait que cette plateforme représente, au plan national, un levier dans le développement de la Science Ouverte et donne également une bien meilleure visibilité de la production scientifique de l'établissement.

Pour la catégorie « Direction d'ouvrages », elle n'existe plus dans HAL depuis le changement d'interface en novembre 2022. La requête API qui correspond dans ExtrHal porte désormais sur la **fonction** « directeur de publication » qui n'était pas systématiquement renseignée auparavant, ce qui explique les chiffres désormais faibles pour ce type de document. Les chiffres « directions d'ouvrages » entre 2016 et 2022 semblent avoir été reportés dans la catégorie « ouvrages ».

La catégorie « autres productions scientifiques » correspond à toutes les publications qui ne sont pas mentionnées dans les autres lignes du tableau (brevets, thèses, HDR, vidéos, preprint, working paper, articles de blog, notices d'encyclopédie, traductions, logiciels, autres publications).

Tableau 3

Pour 2023, au 10/07/2023

ATTENTION : fin 2022 a été mise en production une nouvelle typologie de HAL. Le type de document « Direction d'ouvrage, Proceedings, Dossier » a disparu. Pour déposer une direction d'ouvrage, il faut désormais sélectionner le type « Ouvrage », puis, dans les métadonnées auteurs, choisir la fonction « Directeur de la publication ou « Editeur scientifique ».

Le type « Autre publication » ne comporte plus de sous-type. Les anciens sous-types « Article de blog », « Notice d'encyclopédie ou de dictionnaire » et « Traduction » sont devenus des types de documents de niveau 1. « Compte-rendu de lecture » est devenu un sous-type de « Articles dans une revue ».

Objectif - Développer la politique de financement et d'internationalisation du doctorat
Indicateur 12 - Contrat doctoral unique (CDU)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED									Code indicateur : PAP-REC-12	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de D1 financés via un contrat doctoral (par année universitaire) : - CDU sur financement état - CDU fléché Handicap - CDU ENS X - CDU financé par un projet de recherche - ADR (allocation financée par la région)										
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle					Source : tableau excel interne	
Type de financement	Situation								Cible	
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
CDU ordinaire	32	30	31	31	31	31	33	36	36	38
CDU Handicap		1	1	1	1	1	1	1	1	1
CDU Ens X	5	7	9	8	9	9	8	2	8	8
CDU sur projets de recherche	3	2	9	7	7	4	8	9	12	15
ADR (région AuRA)	4	2	-	-	-	-	-	-	0	0
TOTAL	44	42	50	47	48	45	50	48	57	62
Évolution des effectifs en doctorat										
Effectif	1 272	1 191	1 131	1 070	1 006	954	902	912		

Commentaire : Afin d'augmenter la part des doctorants disposant d'un financement spécifique pour effectuer leur thèse sachant qu'un pourcentage non négligeable de doctorants sont par ailleurs salariés (enseignant.es du primaire et du secondaire, psychologues, etc.) et réalisent donc leur thèse en formation continue, l'établissement compte sur l'augmentation du nombre de CDU attribués par le Ministère dans le cadre de la LPR mais aussi sur l'augmentation du nombre de CDU créés dans le cadre de contrats de recherche (contrats ANR, européens, etc.). La piste des CDU COFRA va également être explorée.

Indicateur 13 - Convention industrielle de formation par la recherche (contrat CIFRE)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED									Code indicateur : PAP-REC-13	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : nombre de contrats CIFRE signés par année civile nombre de doctorant.es en contrat CIFRE par année civile										
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle			Source : Base de données access DRED / Suivi Service financements et emploi			
	Situation							Prév.	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de contrats CIFRE signés	12	18	16	18	7	17	18	8	16	20
Nb de contrats CIFRE en cours	39	40	46	52	41	48	54	41	50	55

Commentaire : Les doctorats réalisés dans le cadre de conventions CIFRE sont une autre manière d'augmenter la part des doctorants financés. L'établissement compte sur l'augmentation du nombre de conventions CIFRE attribuées par le Ministère dans le cadre de la LPR mais aussi sur une augmentation des demandes grâce à des actions de sensibilisation des enseignants chercheurs et des partenaires.

Indicateur 14 - Cotutelle Internationale de Thèse (CIT)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED									Code indicateur : PAP-REC-14	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : a = nombre de doctorants inscrits en cotutelle de thèse pour l'année universitaire n b = nombre de doctorant.es inscrit.es pour l'année n CIT = a/b (%)										
Dates d'observation : 2021				Fréquence production : annuelle					Source : Apogée	
	Situation								Cible	
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2026/27
A = doctorants inscrits en cotutelle de thèse	79	120	114	99	85	78	79	68	75	75
B = ensemble des doctorants	1 272	1 191	1 161	1 070	1 006	945	902	912	900	900
A / B	6,21%	10,08%	10,08%	9,25%	8,45%	8,25%	8,76%	7,46%	8,33%	8,33%

S'assurer systématiquement de la cohérence des données avec la base de données RI (MOVEON) par la DRED service responsable de la production de l'indicateur avant publication et diffusion

Commentaire : L'internationalisation du doctorat est une priorité de l'Université Lumière Lyon 2. Outre le nombre de doctorants étrangers, celle-ci peut se mesurer au nombre de thèses réalisées en cotutelle internationale sachant que pour certains pays ce sont les codirections internationales de thèses, moins formelles, qui sont privilégiées. La cible 2023/2024 et 2026/2027 du nombre de doctorants en cotutelle internationale de thèse est néanmoins estimée à la baisse du fait de la baisse attendue des inscriptions en doctorat en général. Toutefois, nous avons l'intention de maintenir une proportion de 8 à 10% de cotutelles pour les doctorants inscrits. En mai 2023, l'établissement a en outre mis en place un programme d'aide à la mobilité sortante des doctorants intitulé Mobidoc. Un second appel à candidature a été lancé fin août 2023. Le rythme prévu est de deux appels à candidature par an.

Indicateur 15 - Durée de la thèse

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED								Code indicateur : PAP-REC-15		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Moyenne de la durée des thèses par école doctorale à partir de la liste des docteurs par année civile (avec mention de la date de soutenance et de la date de début de thèse)										
Dates d'observation : 2021				Fréquence production : annuelle				Source : Business Object et SIGED		
	Situation							Prév.	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de soutenances	177	162	156	138	118	139	121	129	145	160
Effectif annuel	1 272	1 191	1 131	1 070	1 006	945	902	912	900	900
Moyenne de la durée des thèses par ED (en mois)										
ED NsCO	36	37	39	43	55	41	41	42	38	36
ED ScSo	74	70	72	72	71	74	82	82	76	72
ED 3LA	77	63	67	71	62	70	64	69	66	65
ED EPIC	60	51	57	57	60	62	68	58	58	55
ED SEG	55	50	50	51	52	53	54	53	50	50
ED Droit	79	55	73	80	67	70	56	69	68	65
ED Infomaths	51	49	45	40	44	38	54	38	38	38
Durée moyenne de la thèse	68	61	63	63	62	66	68	68	66	62

Commentaire : Ce tableau montre que les durées de thèse sont très variables d'une école doctorale à l'autre (les doctorants de l'Université Lumière Lyon 2 sont inscrits dans 7 ED en fonction de leur discipline). La crise sanitaire a entraîné des retards à la soutenance dans certaines ED car les terrains ont été inaccessibles pendant un temps parfois long. L'enjeu d'ici 2027 sera non seulement de réduire la durée moyenne des thèses toutes ED confondues mais aussi de réduire les écarts entre ED. Néanmoins ces écarts viennent aussi du fait que dans certaines d'entre elles (3LA, ScSO, EPIC), les doctorants salariés, qui sont autorisés à faire leur thèse en 6 ans, faussent largement les statistiques.

L'activité de l'établissement en matière de recherche, décrite dans l'introduction et à travers les indicateurs présentés dans ce PAP, est restée très soutenue au cours de l'année qui vient de s'écouler. Outre au sein des unités de recherche, elle s'inscrit de plus en plus souvent dans des structures qui relèvent des PIA successifs puis de France 2030 dans lesquelles les enseignants-chercheurs de Lyon 2 travaillent en collaboration étroite avec des chercheurs issus d'autres établissements et d'autres disciplines. Lyon 2 est en effet partie prenante de quatre LABEX très actifs, d'un projet Excellences centré sur les problématiques One Health (Shape-Med@Lyon), de deux EUR (H2O et EID@Lyon), de plusieurs PEPR (VDBI, Solu-Biod, One Water, SAMS, etc.), sans oublier la Maison des sciences de l'homme Lyon-Saint-Etienne. Elle est également partenaire du projet IMPULSE retenu dans le cadre de l'AAP Pôles universitaires d'innovation (PUI) qui a fait une place non négligeable à l'innovation sociale et non pas seulement à l'innovation technologique. Pour autant l'établissement garantit à chacun de ses Enseignants-Chercheurs la possibilité de produire des recherches individuelles qui ne s'inscrivent pas dans des défis sociétaux et relèvent pour une part de disciplines rares.

3 Sciences et société

En tant qu'université de sciences humaines et sociales, notre Université a un rôle tout particulier à jouer dans la société : celui du développement de l'esprit critique, de la compréhension et de l'intelligence de nos sociétés, de l'accompagnement des acteurs sociaux, économiques et culturels dans l'appréhension des phénomènes sociaux. Elle affirme cet engagement dans son projet d'établissement et le confirme à travers une diversité d'actions menées de longue date pour le dialogue entre sciences et société. Cette politique est portée par une vice-présidence dédiée depuis mars 2021 et une direction centrale Sciences et société pour sa mise en œuvre au quotidien. Le 28 janvier 2022, les membres du Conseil d'administration de l'Université ont approuvé la feuille de route Sciences et société qui constitue un plan stratégique présentant nos principaux axes de développement (orientations stratégiques) et objectifs. L'Université est labellisée « Sciences avec et pour la société » (Label MESR) depuis 2022 et porteuse du projet labellisé pour le site universitaire (2022-2025).

Les actions menées sont adossées à la structuration pluridisciplinaire des domaines d'expertise de l'établissement en 8 pôles de spécialité thématique et 2 chaires : c'est le cas par exemple de la création d'un programme de cours transversaux sur des enjeux sociétaux de plus de 500 heures de niveau Master ou de la programmation grand public de l'Université Tous Âges (UTA), dans différentes salles du territoire.

6 indicateurs permettent d'apprécier la dynamique sciences et société tant au niveau des chercheurs, des étudiants que des publics. Ils portent sur des activités structurantes pour les activités sciences et société : la médiation scientifique, la recherche participative avec la Boutique des sciences, les formations transversales en lien avec des enjeux sociétaux et la valorisation du patrimoine avec le Musée des Moulages.

Objectif - Partager et faire vivre les savoirs par toutes et tous de manière émancipatrice par des actions de médiation et de valorisation du patrimoine

Indicateur 1 - Nombre de chercheurs/doctorants/étudiants qui participent à des événements de médiation scientifique que l'Université Lumière Lyon2 coordonne

Service responsable de la production de l'indicateur : DiSS												Code indicateur : PAP - SAPS-01						
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024																		
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Cet indicateur porte sur les évènements principaux de médiation scientifique que la DiSS coordonne : au Musée des Moulages (Expositions temporaires, évènementiels récurrents comme la Nuit des Musées ou les journées du Patrimoine ou des évènementiels en lien avec l'actualité du musée etc.), au sein des campus de l'université Lumière Lyon 2 (Fête de la science), dans une programmation de conférences (l'Université Tous Âges (UTA),ou encore sur des évènements extérieurs qui font l'objet de la participation des chercheurs/doctorants/étudiants de l'université Lumière Lyon 2 dans une logique de partenariat conventionné (comme avec la Ville de Bron Festival [1]possible, la ville de Lyon Festival Rhône-Saône).																		
Les calculs concernent le nombre de chercheurs, de doctorants, et étudiants participant à ces différentes manifestations et dispositifs.																		
Dates d'observation : 2023				Fréquence production : annuelle									Source :					
Evènements	Situation 2020			Situation 2021			Situation 2022			Prévisionnel 2023			Cible 2024			Cible 2027		
	Chercheurs	Doctorants	Etudiants	Cher.	Doctor.	Etud.	Cher.	Doctor.	Etud.	Cher.	Doctor.	Etud.	Cherch.	Doctor.	Etud.	Cherch.	Doctor.	Etud.
Evènement Musée des Moulages	11	4	25	33	11	54	9	1	63	17	6	42	20	10	50	30	15	60
Médiation scientifique	5			14	8	10	22	4	18	50	14	47	80	20	60	90	35	70
Total	16	4	25	47	19	64	31	5	81	67	20	89	100	30	110	120	50	130

Commentaire :

- Le Musée des Moulages poursuit sa dynamique d'activités culturelles cohérente avec sa capacité d'organisation (2 ETP dans le Musée) ;
- Les chiffres concernant la Médiation Scientifique rendent compte de la structuration au sein de l'établissement de cet axe, avec celui de la diffusion des savoirs (enseignants-chercheurs intervenants à l'Université Tous Ages (UTA)).

Indicateur 2 - Nombre d'événements de médiation / diffusion

Service responsable de la production de l'indicateur : DiSS					Code indicateur : PAP-SAPS-02		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Cet indicateur a été construit à partir d'évènements de médiation scientifique impliquant la DiSS : évènements que l'on organise comme la Fête de la sciences ou évènements des partenaires locaux auxquels les enseignants chercheurs de l'université participent sur nos recommandations et sont accompagnés par les agents de la DiSS.							
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle			Source :		
	Situation			Prévisionnel	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2027	
Nombre d'évènements de médiation/diffusion			2	4	8	10	14
Fréquentation globale			495	628 Fête de la science 150 expos Bron Total : 778	Mission 3 possible (Bron) : attendu 15-25 Festival Entre Rhône et Saône : 18 Parlez-moi d'Amour : 33 Nuit de la Lecture : 67 FDS Valises de chercheurs : attendu 40-60 FDS Village des SHS : attendu 800-1200 FDS semaine des scolaires : 43 établissements ; attendu 1200 Fête du court-métrage Bloquage de l'université Semaine Francophonie : bloquage de l'université Total : environ 2388	3500	4000

Commentaire :

- L'axe Médiation scientifique se développe à travers des partenariats structurants et a permis la mise en place de formats reproductibles, comme le Village des SHS. Les chiffres de fréquentation rendent compte d'un changement d'échelle.
- Une nouvelle offre pour les scolaires repose sur le déplacement des chercheurs dans les classes : cette offre a rencontré son public avec une augmentation significative du nombre d'établissements participants.

Indicateur 3 - Fréquentation annuelle du Musée des Moulages (MUMO)

Service responsable de la production de l'indicateur : DiSS					Code indicateur : PAP - SAPS - 03	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Le musée est ouvert au public certains jours de la semaine et à la demande de partenaires. Les visiteurs sont comptés à chacune de leur entrée dans le musée. Il existe également un système de réservation en ligne pour des visites spécifiques (étudiants, personnels)						
Dates d'observation : 2022	Fréquence production : annuelle			Source :		
	Situation			Prévisionnel	Cible	
	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nombre annuel de visiteurs (hors groupes scolaires)	1 547	2 655	4 883	5500	6000	8000
Publics scolaires (groupes en moyenne de 30 élèves)	1 groupe	5 groupes	33 groupes	70 groupes	100 groupes	120 groupes

Commentaire :

- Le MuMo développe et professionnalise sa politique des publics, notamment par une extension des ouvertures en période de vacances scolaires (vacances d'octobre et de février) ;
- La période de blocage de l'université par la mobilisation étudiante durant l'année 2023 (liée à la réforme de la loi sur les retraites) a freiné l'augmentation du nombre de visiteurs du musée, la période d'avril à juin étant propice pour les sorties extra-scolaires.

Objectif - Devenir un pôle de référence sur la recherche participative

Indicateur 4 - Recherche participative

Service responsable de la production de l'indicateur : DiSS				Code indicateur : PAP - SAPS-04		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : L'objectif de la Boutique des sciences est de répondre à des questions posées par des organisations représentant la société civile. La principale activité consiste à soutenir des stages pour des étudiants de niveau Master en réponse à ces demandes, stages dont la majorité est financée par la Boutique des sciences et d'autres par les associations demandeuses. La Boutique des sciences impulse également des projets tutorés quand le format stage n'est pas adapté aux besoins exprimés. Chaque projet Boutique des sciences fait l'objet de contacts formalisés, les demandes sociales sont collectées, les projets font l'objet de convention. Une seconde mission de la Boutique des sciences concerne l'accompagnement des chercheurs dans le montage de projets de recherche participative						
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle		Source :	
	2020	2021	2022	2023	2024	2027 (Fin du contrat)
Nombre de demandes reçues à la Boutique des Sciences		(Pas d'AAP, procédure COMESUP)	(AMI printemps 22 pour projets 22-23) 32 demandes reçues	(AMI printemps 23 pour projets 23-24) 55 sollicitations d'associations 35 demandes/ candidatures reçues	(AMI printemps 24 pour projets 24-25) 65 sollicitations d'associations 40 demandes/ candidatures reçues	(AMI printemps 27 pour projets 27-28) 100 sollicitations d'associations 70 demandes/ candidatures reçues
Nombre d'étudiants ou chercheurs qui ont participé à un projet BdS		4 stages en 21-22 : 4 Etudiants, 8 Enseignants Chercheurs	Saison 22-23 : 14 Stages financés par la BdS; 20 projets au total. Env. 34 Etudiants et 30 Enseignants Chercheurs	Saison 23-24 : 11 Stages financés par la BdS ; 5 stages co-financés ou autofinancés ; 7 projets redirigés → 24 projets au total. Env. 43 Etudiants et 39 Enseignants Chercheurs	Saison 23-24 : 15 Stages financés par la BdS ; 5 stages co-financés ou autofinancés ; 10 projets redirigés → 30 projets au total. Env. 55 Etudiants et 45 Enseignants Chercheurs	20 stages financés par la BdS 100 étudiants (stages + projets redirigés) et 50 Enseignants Chercheurs
Nombre d'ateliers émergence/associations qui ont eu un accompagnement		Pas d'atelier	2 ateliers 30 associations accompagnées	3 ateliers 27 associations accompagnées	4 ateliers 35 associations accompagnées	5 ateliers 50 associations accompagnées

Commentaire :

- Certaines demandes reçues ne font pas l'objet de stages Boutique des sciences - nombre limité de stages financés par l'Université ou demande ne correspondant pas à un travail de recherche -, et sont traitées sous une autre forme : projets tutorés, redirection vers AMI ESS etc. ;
- Activités autour de la recherche participative en plein développement : expérimentation d'une formation doctorale transversale à la recherche participative (formats expérimental en 2024-2025 et pérenne à partir de 2025-2026) ; organisation d'un cycle de séminaires (4 séances en 2023-2024).

Objectif - Renforcer une dynamique de formation décloisonnée et ouverte sur les problèmes publics et enjeux sociétaux

Indicateur 5- Formation décloisonnée et ouverte sur les enjeux sociétaux

Service responsable de la production de la production de l'indicateur : DiSS					Code indicateur : PAP-SAPS-05	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : / La stratégie Sciences et société de l'université Lumière Lyon 2 s'appuie sur la création de 8 pôles de spécialités, en complément des deux chaires partenariales existantes, Tralim et ESS. L'objectif de ces réseaux thématiques pluridisciplinaires est de tisser des liens nouveaux entre disciplines et savoirs, entre formation et recherche, entre l'université et la société. Cet indicateur porte principalement sur la mise en place de nouveau modules de formations pluridisciplinaires par et à la recherche destinée aux étudiants de Master, proposées par les Pôles de spécialités et les Chaires partenariales. L'ambition dans la feuille de route est également de développer de nouvelles formes d'interventions auprès de publics spécifiques (empêchés, professionnels) en réponse à une demande précise.						
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle			Source :	
	Situation			Prévisionnel	Cible	
	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nombre d'heures MOTIFS portées par les pôles de spécialité et chaires			400 <i>(16 MOTIFS de 25h chacun)</i>	En cours 18 MOTIFS 450 heures environ	20	20
Nombre d'étudiants qui ont suivis le programme des MOTIFS			350	700 Visés (environ 40 étudiants par MOTIF)	800	800
Nombre d'interventions ad hoc (pour le besoin d'un secteur / réponse à une demande de partenaire...)			13	13	20	40

Commentaire :

- La proposition des MOTIFS, l'an passé, a montré sa pertinence. Elle est donc renouvelée avec 3 autres MOTIFS supplémentaires, notamment sur la Transition écologique.
- L'offre de formation pour le centre pénitencier de Bourg en Bresse a été renouvelée selon le même format, ce type d'offre basée sur l'intervention d'enseignants-chercheurs pourra davantage être développée vers d'autres publics-cibles (décideurs publics, élus par exemple). Cette démarche en direction des décideurs publics est initiée dans le cadre du projet européen Erasmus + EngageGreen lauréat en 2023 (Science-policy) dont l'université et partenaire.

Objectif - Rendre présente la parole scientifique dans les médias et débats publics
Indicateur 6- Médias et débats publics

Service responsable de la production de l'indicateur : DiSS				Code indicateur : PAP-SAPS-06			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : / Il n'existe à ce jour pas encore de dispositif d'accompagnement des chercheurs dans leur prise de parole dans les médias et débats publics. 2022 aura été l'occasion de tester un premier accompagnement des doctorants des pôles de spécialités à la pratique de la médiation scientifique (dispositif Valise des chercheurs). La mode de calcul de cet indicateur a porté sur le recensement							
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle				Source :	
	Situation			Prévision	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2027	
Nombre de chercheurs formés à la médiation et à la prise de parole publique			20	5 doctorants Lysieres ² formés En attente de 5 autres	30	50	
Nombre d'articles dans The Conversation	16	21	22	22	25	30	

Commentaire :

- La formation des chercheurs à la médiation scientifique et aux relations avec les médias fait partie des actions du projet LYSIERES² labellisé SAPS, qui entame sa 2^{ème} année et qui permettra d'offrir de nouveaux dispositifs de formation.

Une stratégie appuyée sur des actions et des dispositifs stables et bien identifiés, et qui progresse tant dans l'implication des chercheurs et des étudiants, que des publics visés ou encore des dynamiques partenariales.

4 Documentation

Le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université Lumière Lyon 2 accompagne l'enseignement et la recherche sur les deux sites principaux de l'université, avec un espace documentaire par campus : la Bibliothèque Universitaire (BU) Chevreul sur le campus des Berges du Rhône, avec horaires élargis, bien desservie par les transports en commun ; la BU provisoire sur le campus excentré de Porte des Alpes, installée dans un bâtiment tampon abritant un choix de collections et quelques services aux usagers, dans l'attente du déploiement de l'offre documentaire dans le futur Learning Centre de Bron, dit La Ruche.

Objectif : Optimiser l'accès aux ressources documentaires

Indicateur 1 - Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU et bibliothèques intégrées

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD						Code indicateur : PAP-DOC-01 IC8 contrat État 16/20				
Utilisation de l'indicateur et par qui : IC8 (contrat) / PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : moyenne des amplitudes horaires maximales des deux BU sur les périodes hautes d'activité										
Dates d'observation : année civile					Fréquence production : annuelle				Source : horaires annuels des BU	
Situation								Prévisionnel	Cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
60,5	59	59	63	63	Données impactées par le confinement et le déménagement dans la BUP. Moyenne d'ouverture impossible à calculer.	62	65,5	65,5	65,5	74,5

Commentaire : la BU Chevreul assure les horaires prévus dans le plan Bibliothèques ouvertes (PBO) avec des ouvertures jusqu'à 22 heures en semaine et une ouverture de 10h à 18h les samedis et dimanches d'octobre à mi-juin.

L'ouverture de la Ruche, lorsqu'elle sera effective, entraînera une augmentation de la moyenne des amplitudes horaires (Cf. donnée 2027).

Indicateur 2 - Horaires d'ouverture et fréquentation des BU

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD								Code indicateur : PAP-DOC-02			
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle					Source : Comptage entrées et jours d'ouverture via Affluences				
Situation									Prévisionnel	Cible	
BU Bron	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb heures/semaine période normale	59	50	50	50	50		50	50	50	50	68
Total heures/an	2 255	2 149	2 139	1 967	1 920	658	1 990	2 094	1600	2084	2 800
Total jours /an	241	228	224	213	202	73	218	221	160	220	250
Nb entrées/an	269 220	315 078	312 602	288 993	317 482	67 056	74 927	103 153	65 000	90 000	400 000

En 2020 : BU ouverte du 8 janvier au 13 mars (50h/semaine), puis du 16 novembre au 18 décembre (40h/semaine).

BU Chevreul	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb heures/semaine période normale	62	68	68	76	76		74	81	81	81	81
Total heures/an	2 420	2 577	2 725	2 955	3 000	1 857	2 907	3 288	3 150	3 400	3 400
Total jours /an	252	259	250	281	284	202	299	294	290	293	293
Nb entrées/an	434 275	476 821	556 545	634 041	637 028	194 200	284 966	462 141	430 000	430 000	430 000

En 2020 : Pas d'horaires normaux

Commentaire :

BU Chevreul : l'activité de la BU sur le premier semestre 2023 a été impactée par les blocages de l'Université liés à la réforme de la loi sur les retraites et par une grève des moniteurs étudiants en soirée consécutive aux blocages.

BU provisoire de Bron (BUP) : cette bibliothèque dont le nombre de places et l'amplitude horaire sont limités a vu son activité impactée sur le premier semestre 2023 par les blocages de l'Université liés à la réforme de la loi sur les retraites. Puis un important accident électrique a provoqué la fermeture de la bibliothèque du 15 juin au 4 septembre 2023.

2027 : la bibliothèque dans la Ruche sera plus largement ouverte que la BUP.

Indicateur 3 - Disponibilité d'une place en BU pour un étudiant (en h/an)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD					Code indicateur : PAP-DOC-03				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP/RAP du MESRI depuis 2008-9, et ESGBU ; indicateur transparence dans le cadre de Services Publics + depuis 2020									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : [(Nombre de places BU1 x nombre d'heures d'ouverture dans l'année BU1)+(Nombre de places BU2 x nombre d'heures d'ouverture dans l'année BU2)/ nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement y compris CPGE (et sans MEEF ?)]									
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle				Source : ESGBU d'après comptage dans la BU			
Situation						Prévisionnel	Cible		Résultat national 2021
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027	
Nb places assises BU Bron	738	738	738					726	
Nb heures d'ouverture BU Bron	1 967	1 920	471					2 800	
Nb heures assises BU Bron	1 451 646	1 416 960	347 598					2 038 400	
Disponibilité horaire places assises / étudiant BU Bron	53,16	50,01	12,48	-	-			73,59	
Nb places assises BU Chevreul	668	683	683	683	683	683	683	683	
Nb heures d'ouverture BU Chevreul	2 955	3 000	1 857	2 907	3 288	3150	3 400	3 400	
Nb heures assises BU Chevreul	1 973 940	2 049 000	1 268 331	1 985 481	2 245 704	2 151 450	2 322 200	2 322 200	
Disponibilité horaire places assises / étudiant BU Chevreul	72,29	72,32	45,52	70,95	81,04	77,67	83,83	83.83	
Nb places assises BUP			156	156	156	156	156		
Nb heures d'ouverture BUP			192	1 990	2 094	1600	2 084		
Nb heures assises BUP			29 952	310 440	326 664	249 600	325 104		
Disponibilité horaire places assises / étudiant BUP			1,08	11,09	11,79	9,01	11,74		
Nb étudiants SISE avec CPGE	27 306	28 334	27 862	27 987	27 712	27 700	27 700	27 700	
Indicateur transparence du SCD : nombre d'heures par étudiant et par an de disponibilité d'une place à la bibliothèque	125,45	122,33	59,07	82,04	92,83	86,68	95,57	157,42	166,53

Commentaire : l'indicateur "transparence" doit être affiché dans les BU dans le cadre du déploiement de Services Publics +.

Pour l'Université Lumière Lyon 2, le fort décrochage par rapport à l'indicateur au niveau national s'explique sur la durée par la fermeture de la BU de Bron remplacée par la BUP jusqu'à l'ouverture de la Ruche. Sur l'année 2023 s'ajoutent les conséquences des blocages liés à la réforme de la loi sur les retraites sur les deux campus et de la grève des moniteurs à la BU Chevreul.

NB : le choix de la donnée « Nombre d'étudiants avec CPGE » pour le calcul de l'indicateur est fait au niveau du Ministère (Cellule ESGBU).

Indicateur 4 - Qualité de l'offre documentaire, en particulier celle sous forme électronique

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD						Code indicateur : PAP-DOC-04				
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : comptage et pourcentage										
Dates d'observation : année civile						Fréquence production : annuelle				
Sources : Compte financier université ; données éditeurs pour usage de la documentation électronique ; données fournisseurs pour outil de découverte ; SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) pour collections dans le Sudoc										
Situation								Prév.	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Total dépenses documentation en €	1 179 278	1 169 581	1 183 166	1 143 425	1 116 827	1 122 650	893 188	900 000	900 000	1 100 000
% dépenses documentation électronique	56,84%	58,72%	61,15%	65,61%	70%	69%	68%	68%	68%	70%
Nb d'unités vues/téléchargées de la collection éditoriale	1 142 747	2 482 668	2 518 208	2 959 241	3 237 628	3 240 149	3 479 583	3 661 000	3 661 000	3 800 000
dont consultation de livres électroniques	76 379	506 082	760 150	953 403	1 491 362	1 276 148	1 719 437	1 891 000	1 891 000	2 000 000
dont consultation d'articles de périodiques	552 311	573 564	583 602	762 973	790 547	847 309	896 044	900 000	900 000	900 000
dont autres	514 057	1 403 022	1 174 456	1 242 865	955 719	1 116 292	864 102	870 000	870 000	900 000
Nb de recherches dans l'outil de découverte		106 802	556 937	572 206	586 059	695 158	688 328	695 000	695 000	700 000
% collections dans le Sudoc	94,80%	99,57%	98,30%	95,97%	96,11%	95,15%	97,98%	98%	98%	98%

Commentaire : L'abonnement aux ressources électroniques a fait l'objet d'une rationalisation à compter de 2022 qui s'est traduite par certains désabonnements aux ressources électroniques. Pour autant, l'usage de cette documentation continue d'augmenter, en particulier pour ce qui est des livres électroniques, ressources favorisées dans les choix d'orientation budgétaire du service.

Indicateur 5 - Formation des usagers

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD								Code indicateur : PAP-DOC-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle						Source : Comptage du service formation usagers		
Situation								Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb d'inscrits Méthodoc	2 263	4 086	6 589	6 051	3 535	4210	3 563	3500	3500	3500
Nb d'étudiants de Masters formés	323	243	385	433	421	748	994	650	800	800
Nb heures formation Masters	63	51	78	103	99	164	183	150	170	170
Nb personnes formées Ateliers doc	66	86	128	110	174	184	168	80	125	125
Nb heures ateliers doc	26	43	55	35	44	52	63	44	50	50
Nb doctorants formés		33	50	33	17	20	176	191	100	100
Nb heures Isidoc't	127	75	45	29	15	14,5	44	36	40	40
Nb chercheurs formés	30	35	81	57	21	29	81	20	50	50
Nb heures formation chercheurs	10	16	23	38	11	7,5	19	8	15	15

Commentaire : il est difficile de prévoir une cible pour les heures de formations car la taille des groupes et les modalités des formations sont variables. Les chiffres sont d'autant plus indicatifs que des changements sont en cours dans l'offre (passage de modules de formation au format tutoriel...).

L'usage des espaces et des collections imprimées n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Cette réalité s'est aggravée au premier semestre 2023 en raison des blocages de l'Université liés à la réforme de la loi sur les retraites et de leurs conséquences (grève des moniteurs étudiants). De plus, seule la BU Chevreul ouvre en horaires élargis, ce qui ne compense pas les horaires limités de la bibliothèque provisoire du campus Porte des Alpes, dont le nombre de places assises est par ailleurs très restreint (156 places au lieu de 738 dans l'ancienne BU).

En revanche, l'augmentation de l'usage de la documentation électronique après le pic de la pandémie se confirme. L'usage croissant des livres électroniques est soutenu par les choix budgétaires du SCD qui oriente toute somme disponible vers ce type de ressources.

La situation provisoire dans l'attente de la Ruche déséquilibre néanmoins fortement l'offre documentaire et de services globale du SCD entre les deux sites.

5 International

Notre stratégie internationale pluriannuelle cherche à offrir à chaque étudiant de l'Université Lumière Lyon 2 l'opportunité de vivre une expérience internationale, à domicile ou à l'étranger. Un deuxième volet de cette stratégie offrira à tous les étudiants internationaux un accompagnement réussi que ce soit au niveau académique, social ou culturel. Un troisième volet, enfin, met en lumière une politique plus affirmée de partenariats stratégiques, clé essentielle pour réussir à gagner en visibilité et en efficacité à l'international.

Les indicateurs ci-dessous vont nous aider à évaluer et à piloter nos activités afin de répondre au mieux aux besoins de nos publics étudiants, enseignants-chercheurs ou personnels.

Objectif : Renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'établissement
Indicateur 1 - Mobilités des étudiants en échange

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI							Code indicateur : PAP-INT-01 - IS1 Contrat État 2016-2020					
Utilisation de l'indicateur et par qui : Suivi du contrat État 2016- 2020 / PAP 2022 - RAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2023												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Étudiants inscrits en Licence et Master. Europe : tous les pays participant au programme Erasmus + ; Monde : tous les autres pays.												
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle							Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales) - Pstage (pôle stages)			
Mobilité non diplômante (= en échange) Mobilité SORTANTE		Situation								Prévision	Cible	
		2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (fin du contrat)
Total des mobilités en Europe, études /stages (= nb d'étudiants effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	352	308	333	336	286	261	324	260	265	280	290
	Stages	23	172	189	177	139	152	157	91	120	130	130
	TOTAL	375	480	522	513	425	413	481	351	385	410	420
Total des mobilités en hors Europe, études /stages (= nb d'étudiants effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	311	303	271	250	231	53	162	160	190	200	210
	Hors Europe études MIC	0	0	2	5	7	2	0	0	0	5	5
	Stages	66	282	259	242	146	185	166	183	180	190	190
	TOTAL	377	585	532	497	384	240	328	343	370	395	405
Mobilités courtes et hybrides Étudiants inscrits en Licence et Master		0	0	0	0	0	0	14	8	60	80	80
Total des mobilités sortantes (= nb d'étudiants effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	664	611	606	591	524	314	500	428	515	565	585
	Stages	89	454	448	419	285	337	323	274	300	320	320
	TOTAL	752	1 065	1 054	1 010	809	651	823	702	815	885	905
Mobilité non diplômante (= en échange) Mobilité ENTRANTE		Situation								Prévision	Cible	
		2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (fin du contrat)
Total des mobilités en Europe, études (= nombre d'étudiants effectuant une mobilité entrante non diplômante)		388	326	351	321	284	130	259	287	192	200	230
Total des mobilités hors Europe, études (= nb d'étudiants effectuant une mobilité entrante non diplômante)		313	288	229	203	195	32	193	243	209	205	215
Mobilités courtes et hybrides Étudiants inscrits en Licence et Master		0	0	0	0	0	0	8	0	60	120	120
Total des mobilités entrantes (= nb d'étudiants effectuant une mobilité entrante non diplômante)		701	614	580	524	479	162	460	530	461	525	565

Commentaire : Malgré une baisse des chiffres de la mobilité sur la période 2020/2021 et 2021/2022 (crise et incertitude sanitaires), nous projetons des cibles qui nous semblent tout à fait atteignables au regard de

notre historicité et de la reprise de notre activité. Cela devrait être facilité par le développement de l'offre de mobilités courtes entrantes et sortantes qui, en conformité avec la stratégie de l'établissement en matière d'internationalisation des formations, assure une expérience soit à domicile, soit chez nos partenaires. Les cibles des mobilités courtes et hybrides seront atteintes si nous arrivons à mettre en œuvre les 8 programmes courts internationaux prévus, ce qui est un objectif ambitieux certes, mais l'établissement s'est donné pour priorité de se saisir de ces nouveaux dispositifs.

Indicateur 2 - Mobilités des étudiants en double-diplôme

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI						Code indicateur : PAP-INT-02 IS1 Contrat État 2016-2020						
Utilisation de l'indicateur et par qui : Suivi du contrat État 2016-2020 / PAP 2022-RAP 2022 /PAP 2023 / PAP 2024												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'étudiants effectuant une mobilité obligatoire dans le cadre d'un diplôme partagé ou conjoint (Double-Diplômes classiques, Double-Diplômes Mobilités internationales de crédit, formations délocalisées avec mobilités). Europe : tous les pays participant au programme Erasmus + ; Monde : tous les autres pays.												
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales) - Pstage (pôle stages)					
Mobilité dans le cadre de formations diplômantes (DPI) Mobilité SORTANTE	Situation								Prévision	Cible		
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (Fin du contrat)	
	DPI Sortants Europe	94	102	74	72	67	24	53	71	70	70	80
	dont DPI sortants Europe études non UFA	94	47	32	44	45	14	37	47	45	45	50
	dont DPI sortants Europe études UFA	0	55	42	28	22	10	16	24	25	25	30
	DPI Sortants Monde	36	36	39	45	39	5	42	45	45	45	50
	dont DPI sortants Monde non MIC	36	36	39	45	39	5		45	45	45	50
	dont DPI sortants Monde MIC	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
	TOTAL Mobilités sortantes diplômantes	130	138	113	117	106	29	95	116	115	115	130
	Ratio sortants par # DPI						0,9	1,09	3.6			

Mobilité dans le cadre de formations diplômantes (DPI) Mobilité ENTRANTE	Situation									Prévision	Cible
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (Fin du contrat)
DPI entrants Europe études	106	69	65	65	77	43	63	46	50	50	65
dont Europe études non UFA	106	15	24	20	35	19	33	27	30	30	38
dont Europe études UFA	0	54	41	45	42	24	30	19	20	20	27
Hors Europe études	26	41	19	48	46	16	66	86	90	90	95
dont Hors Europe études non MIC	3	8	19	21	24	16	66	86	90	90	95
dont Hors Europe études MIC	23	33	0	27	22	0	0	0	0	0	0
TOTAL Mobilités entrantes diplômantes	132	110	84	113	123	59	129	132	140	140	160
Ratio entrant par # DPI						1,8	4,03	4			

Commentaire : Les doubles diplômes sont clairement une force de l'Université Lumière Lyon 2 en termes d'internationalisation. Ils se développent largement, dans le périmètre de notre stratégie internationale. Leur nombre a nettement augmenté et il faut maintenant travailler à leur consolidation. Nous avons toujours une faiblesse en ce qui concerne les mobilités financées dans le cadre de ces diplômes par les mobilités internationales de crédit du programme Erasmus+. Ces dernières sont dépendantes des résultats de sélection et l'appel à projet des MICS qui est hautement compétitif.

Indicateur 3 - Accords

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI									Code indicateur : PAP-INT-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022- RAP 2022 /PAP 2023 / PAP 2024											
Nature précise des données de base : Les renouvellements sont comptabilisés dans ces chiffres											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'accords de partenariat en Europe et Monde (UK faisant partie de l'Europe jusqu'à 22/23 et sera comptabilisé dans Monde à partir de 23/24): accord-cadre, avenant mobilité, Double-Diplômes, formations délocalisées											
Date d'observation : 11/2021		Fréquence production : annuelle						Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales)			
	Situation								Prévision	Cible	
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27 (Fin de contrat)
Europe	382	401	432	456	477	479	460	452	403	400	400
Monde	99	119	169	180	201	204	194	210	235	230	230

Commentaire : Il y a un réel travail de stabilisation du nombre des accords afin de privilégier l'approfondissement des coopérations et leur efficacité en termes d'internationalisation (mise en place de mobilités effectives par exemple). Quelques précisions géographiques sont apportées dans le tableau ci-dessous :

		2022 -2023	2023-2024
Colonne Accords Europe	Accords Erasmus+ sauf Royaume-Uni	405	387
	Accords Erasmus+ DPI	16	16
	Accords Erasmus+ Royaume-Uni	31	0
Colonne Accords Monde	Accords Europe bilatérale Royaume-Uni	0	29
	Accords >Europe bilatérale Suisse	10	10
	Accords Monde	186	180
	Accords Monde DPI	14	16

Indicateur 4 - Projets

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI					Code indicateur : PAP-INT-04		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024							
Nature précise des données de base : Cet indicateur se veut le plus exhaustif possible, incluant les projets IUT.							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de projets déposés/retenus année N. L'indicateur ne fait pas apparaître les projets retenus en année N mais déposés en N-1 ou N-2							
Date d'observation : année civile. L'indicateur devant être produit en septembre, n'est donc pas représentatif d'une année civile entière (12 mois)		Fréquence production : annuelle			Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales)		
		Situation			Prévisionnel	Cible	
		2020 (12 mois)	2021 (12 mois)	2022 (12 mois)	2023 Au 01/09	2024	2027
Nombre de projets déposés		19	10	12	11	12	15
Nombre de projets retenus	ULL2 coordinateur	9	7	7	3		
	ULL2 partenaire	6	0	2	2		
	TOTAL	15	7	9	5		
Montant alloué		6 494 280€	1 003 084€	3 773 815€	1 285 936€		
Financeurs	Europe (Erasmus+)	10	1	4	3		
	Ministère (MEAE, MESRI)	2	2	0	1		
	AUF	0	0	0	0		
	Région	2	2	0	0		
	Métropole	0	1	0	0		
	UFA	1	0	2	1		
	UFI	0	1	0	0		
	Autres (Fondation, ANR, etc)	0	0	3	0		

Commentaire : Pour le nombre de projets retenus pour lesquels l'Université Lumière Lyon 2 est coordonnatrice, en 2022 et 2023 (soit les chiffres 7 et 3), nous avons comptabilisé les projets déposés en année N-1 mais retenus en année N (respectivement en 2022 et 2023).

En ce qui concerne le nombre de projets déposés, nous avons anticipé l'impact du projet Ability ASDES (impliquant le recrutement d'un chargé de projets au sein de la DRI). Une incertitude demeure quant à la cible attendue. Faut-il privilégier finalement le nombre de projets déposés ou le montant du financement obtenu ? Un projet structurant comme peut l'être une université européenne, en termes d'investissement RH et de financement obtenu, dépasse largement un nombre conséquent de projets régionaux déposés par exemple.

Indicateur 5 - Développement des partenariats stratégiques

Code indicateur : PAP-INT-05

Notre stratégie internationale votée au 1^{er} juillet 2022 présente un nombre raisonnable de partenariats stratégiques qui nous permettent d'être plus résilients en cas de difficulté (pandémie etc.), et également d'investir plus aisément dans des projets innovants (COIL, mobilités courtes, formations hybrides etc.) et à multiples facettes (recherche, formation, troisième mission). Nous ciblons des partenaires stratégiques par zones géographiques :

- au niveau européen avec l'University of Gothenburg (Suède), la Johann Wolfgang Goethe Universität et l'Universität Leipzig (Allemagne), l'Università degli Studi di Bergamo (Italie), l'Universidad Complutense de Madrid (Espagne), l'Uniwersytet Lodzki (Pologne), Bucarest (Universitatea din Bucuresti - Roumanie) et la Maynooth University (Irlande) ;
- pour le reste du monde avec l'UQAM (Canada francophone), l'Université de Colombie britannique (Canada anglophone), l'Université de Newcastle (Royaume-Uni), l'Université de Pittsburg (États-Unis) et l'Université de Sao Paulo (Brésil).

Pour chacun, nous nous prévoyons d'indiquer :

- **Nombre d'échanges** (nb de mobilités enseignantes entrantes et sortantes + nb de mobilités étudiantes entrantes et sortantes)

	Etudiants sortants sur 2022-2023	Etudiants entrants sur 2022-2023	Personnel en mobilité sortante sur 2022-2023	Personnel en mobilité entrante sur 2022-2023
EUROPE				
University of Gothenburg	1			
Johann Wolfgang Goethe Universität	1	4	6	10
Universität Leipzig	1	14		
Università degli Studi di Bergamo	5	12		2
Universidad Complutense de Madrid	6	2		
Uniwersytet Łódzki	3	15		2
Universitatea din Bucuresti	6	8	2	1
Maynooth University	7	5		
MONDE				
UQAM	11	4		
Université de Colombie Britannique	1	1		
Université de Newcastle				
Université de Pittsburg				
Université de São Paulo	4	25		

- **Nombre de composantes engagées dans les partenariats** (nombre de composantes envoyant 1 ou + d'étudiant.es au partenaires)

	COMPOSANTES concernées	NB de composantes concernées
EUROPE		
University of Gothenburg	Langues / CIEF	2
Johann Wolfgang Goethe Universität	ASSP TT Langues LESLA SEG Droit	6
Universität Leipzig	Langues LESLA SEG TT ASSP	5
Università degli Studi di Bergamo	ICOM LEA TT	3
Universidad Complutense de Madrid	IP ASSP ISPEF LANGUES	4
Uniwersytet Łódzki	TT ICOM LESLA IP ASSP TT	6
Universitatea din Bucuresti	IP LANGUES LESLA ASSP ICOM TT	6
Maynooth University	ASSP	1
MONDE		
UQAM	Ttes disciplines mais aussi accords spécifiques ASSP LESLA ICOM TT	
Université de Colombie Britannique	Ttes disciplines 1 place/an...	
Université de Newcastle	En cours de signature (sera plutôt Langues/Droit)	
Université de Pittsburg	Un accord pour une mobilité enseignante arts	
Université de São Paulo	Ttes disciplines avec Droit en tête PITES + DPI Langues	

- **Nombre d'accords** (accord-cadre, avenant mobilité, DD, formations délocalisées...)

	2023			
	Nombre d'accords-cadres	Avenant mobilité	Double-diplôme	Délocalisation
EUROPE				
University of Gothenburg		3		
Johann Wolfgang Goethe Universität		6		
Universität Leipzig		9	1	
Università degli Studi di Bergamo		6	3	
Universidad Complutense de Madrid		7		
Uniwersytet Łódzki		8		
Universitatea din Bucuresti		7	3	
Maynooth University		2	1	
MONDE				
UQAM	2	8	2	
Université de Colombie Britannique	1	1		
Université de Newcastle	1	1		
Université de Pittsburg	1	1		
Université de São Paulo	6	5	1	2

Indicateur 6 - Internationalisation à domicile

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI									Code indicateur : PAP-INT-06a			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024												
Nature précise des données de base : Étudiants inscrits dans le programme MINERVE et nombre des enseignants-chercheurs et chercheurs de nationalité étrangère à l'Université Lumière Lyon 2.												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : volet étudiants, nombre d'inscrits en L1, L2 et L3 au programme MINERVE ; volet enseignants, nombre de personnels permanents, Professeurs invités, ATER, doctorants												
Dates d'observation : année universitaire					Fréquence production : annuelle					Source : SESAP		
Nb étudiants MINERVE	Situation								Prév.	Cible		
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2026/27	
	Licence 1	319	296	251	529	471	532	531	238	300	300	320
	Licence 2	185	228	231	174	278	291	268	258	260	265	270
	Licence 3	223	108	187	201	145	254	206	188	200	205	210

Commentaire : Ce dispositif est au cœur des politiques internationales et linguistiques de l'Université Lyon2. L'année 2022-2023, année de démarrage de la nouvelle accréditation, a vu le nombre d'étudiants de L1 s'y inscrivant chuter de manière très importante. Nous cherchons bien évidemment à comprendre cette baisse significative au niveau de la L1 et nous travaillons à une meilleure communication et dissémination pour renforcer notre recrutement qui fonctionnait jusqu'à présent très bien.

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS-POMS								Code indicateur : PAP-INT-06b		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/ PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : nombre d'enseignant.es chercheur.es fonctionnaires en position d'activité, dont la nationalité principale est étrangère, et proportion par rapport à l'ensemble des enseignant.es chercheur.es fonctionnaires en position d'activité										
Dates d'observation : 31/12 chaque année					Fréquence production : annuelle				Source : SIHAM	
Nb d'enseignants-chercheurs et chercheurs de nationalité étrangère	Situation							Prévisions	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Au 14/09/2023	2024	2027
Enseignants chercheurs (EC) de nationalité étrangère				52	53	53	49	46	49	53
Total EC				546	563	557	552	562		
% EC de nationalité étrangère				9,5%	9,4%	9,5%	8,9%	8,2%		
dont Professeurs d'université (PU) de nationalité étrangère				15	15	16	15	16		
Total PU				180	184	182	191	192		
% PU de nationalité étrangère				8,3%	8,2%	8,8%	7,9%	8,3%		
Et Maître.sses de conférence (MCF) de nationalité étrangère				37	38	37	34	30		
Total MCF				366	379	375	361	370		
% MCF de nationalité étrangère				10,1%	10,0%	9,9%	9,4%	8,1%		

Commentaire : Le nombre d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère permet d'évaluer l'attractivité de l'institution mais aussi l'internationalisation en interne (la collaboration de ces EC avec les EC français permet un apprentissage de la multiculturalité qui est également soutenue par des formations organisées par les RH). Comme il s'agit ici d'un indicateur qui se base sur des choix RH qui sont du domaine 'régalien' des comités de sélection, il n'y a pas ici de cible en augmentation, mais plutôt le reflet d'une politique qui consiste à rappeler l'importance de l'internationalisation de notre corps enseignant.

6 Vie étudiante

Notre Université, humaine et humaniste, engagée et solidaire, démocratique et citoyenne, souhaite offrir à ses étudiants, dans toute leur diversité, un cadre de vie épanouissant leur permettant d'être acteurs de leur parcours et favorisant le sentiment d'appartenance à un établissement qui prend soin d'eux. En 2024, nous souhaitons déployer nos actions liées à la vie étudiante, et continuer de mener une politique volontariste en faveur de l'égalité des droits, pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de précarité, faciliter la pratique sportive notamment pour réduire la sédentarité et pour offrir une prise en charge médicale au plus proche des campus.

Objectif : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Indicateur 1 - Proportion de bacheliers professionnels et technologiques en L1 et DUT, en fin de licence (pro et générale) et en master

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - OFIVE					Code indicateur : PAP-VIE-01 IC1_1							
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024												
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néobacheliers ayant une inscription principale définitive dans une L1, un DUT1 à l'Université Lumière Lyon 2 pour une année donnée et de leur parcours les années suivantes (inscription principale uniquement). En L1, seuls les étudiants des portails (à partir de 2016) sont inclus dans le champ, les conventions ne sont pas comptabilisées. Pour la suite du parcours, l'ensemble des formations est pris en compte (y compris les conventions, notamment les MEEF) Les inscriptions de l'année complète sont prises en compte (y c. après le 15/01) Seuls les étudiants ayant un bac français (quelle que soit l'année d'obtention), sont pris en compte. La répartition se fait donc parmi les étudiants ayant un bac français.												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Proportion des étudiants d'une cohorte de bacheliers atteignant le niveau bac +3 ou bac +4 selon le bac d'origine Exemple pour les bacheliers 2016 : Nombre de bacheliers 2016 inscrits en L3 ou LP en 2018/2019 ou 2019/2020 / Nombre de bacheliers 2016 inscrits en L1 ou DUT 1 en 2016/2017												
Dates d'observation : 03/09/2021		Fréquence production : annuelle								Source : APOGEE - BO Pilotage		
		Situation									Cible	
		Cohorte néobacheliers										
Bacs professionnels		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	2027
Inscrits niveau bac+3	L3 / LP en %	10,4	10,0	7,3	10,5	5,6	5,4	6,9	5,7	Calcul en 24/25		
	Évolution N/N+1 en points	/	-0,4	-2,7	+3,2	-4,9	-0,2	+1,5	-1,2	Calcul en 24/25		
Inscrits niveau bac+4	M1 / MEEF 1	3,5	1,0	1,1	2,2*	0,5	1,1	1,3	Calcul en 24/25	Calcul en 25/26		
	Évolution N/N+1 en points	/	-2,5	+0,1	+1,1	1,7	+0,6	+0,2	Calcul en 24/25	Calcul en 25/26		
* Période d'inscription encore en cours pour licences N+4												
Bacs technologiques		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	2027
Inscrits niveau bac+3	L3 / LP en %	23,5	23,9	20,4	27,2	15,6	15,9	14,9	18,0	Calcul en 24/25		
	Évolution N/N+1 en points	/	+0,4	-3,5	+6,8	-12,7	+4	-1,2	+3,1	Calcul en 24/25		
Inscrits niveau bac+4	M1 / MEEF 1	7,4	6,4	5,0	4,1*	3,0	3,4	2,2	Calcul en 24/25	Calcul en 25/26		
	Évolution N/N+1 en points		-1	-1,4	-0,9	-1,1	+0,6	-1,2	Calcul en 24/25	Calcul en 25/26		

* Période d'inscription encore en cours pour licences N+4

Commentaire : Cet indicateur permet de visualiser aisément l'évolution de la poursuite d'étude selon chaque type de baccalauréat. Les conditions d'évaluation (notamment à distance) peuvent cependant avoir un impact sur la réussite et la poursuite d'études.

Exemple de lecture : Parmi les néobacheliers professionnels inscrits pour la première fois dans un portail de L1 ou en DUT 1 en 2014, 10,4% se sont inscrits dans une L3 ou LP en 3 ou 4 ans (en 2016/2017 ou 2017/2018). Cette proportion est de 7,3% chez les bacheliers professionnels de l'année 2016.

Indicateur 2 - Part des étudiants boursiers en cycle licence et master

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - OFIVE				Code indicateur : PAP-VIE-02 IC1_1					
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024									
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des étudiants ayant une inscription principale définitive dans un diplôme national, hors IEP et inscrits en formation initiale classique (hors Apprentis, hors reprise d'études). Étudiant boursier : si bourse lib = Boursier conditionnel ou définitif Inscription pour l'ensemble de l'année (y c. >15 janvier).									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'étudiants boursiers / Nombre d'étudiants inscrits									
Dates d'observation : 03/09/2021		Fréquence production : annuelle				Source : ULL2 APOGEE - BO Pilotage et MESRI (pour les références nationales)			
Situation								Cible	
Cycle licence									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	2027
Nb de boursiers ULL2	6 266	6 089	6 700	6 216	6 877	6620	5675		
Part de boursiers ULL2	38,6%	38,7%	38,3%	35,6%	37,7%	35,4%	35,9%		
Référence nationale	43,7	43,4	43,7	42,8	ND	ND	ND		
Cycle master									
Nb de boursiers ULL2	2 454	2 398	2 314	2 187	2 312	2247	1778		
Part de boursiers ULL2	34,8%	33,9%	34,3%	34,1%	35,8%	30,45%	34,2%		
Référence nationale	32,1	31,4	32,0	30,8	ND	ND	ND		
Ensemble									
Nb de boursiers ULL2	8 720	8 487	9 015	8 403	9 190	8867	7453		
Part de boursiers ULL2	37,1%	36,9%	36,9%	35,0%	37,0%	34%	35,5%		
Référence nationale	40,0	39,5	40,0	39,0	ND	ND	ND		

Indicateur 3 - Taux de réussite des étudiants boursiers

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - OFIVE					Code indicateur : PAP-VIE-03 IC1_3 et IC2_2				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-RAP 2022 /PAP 2023 / PAP 2024									
Nature précise des données de base : Pour les L3/LP, le champ est constitué des étudiants ayant une inscription principale définitive en L3 ou LP en formation initiale classique (hors apprentis, hors reprise d'études). Les formations en conventions sont incluses dans le calcul. Étudiant boursier : si libellé bourse = Boursier définitif ou conditionnel Inscriptions pour l'année entière (y c. >15 janvier) Pour les M2/MEEF2, Le champ est constitué des étudiants ayant une inscription principale définitive en M2 ou MEEF2 en formation initiale classique (hors apprenti.es, hors reprise d'études). Les formations en convention sont incluses. Étudiant boursier : si boursier libellé = boursier conditionnel ou définitif									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Taux de réussite pour les boursiers : Nombre d'étudiants boursiers ayant validé la VET/ Nombre d'étudiants boursiers									
Dates d'observation : 11/01/2023		Fréquence production : annuelle				Source : APOGEE - BO Pilotage			
Étudiants boursiers en L3/LP	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024/25	2026/27
Boursiers ayant validé l'étape **	1 635	1 701	1 547	1 555	1891	1 545	1380		
Part de boursiers ayant validé l'étape **	86,0%	89,5%	85,3%	92,1%	87%	79,5%	83,1%		
Non boursiers ayant validé l'étape **	2 618	2 466	2 418	2 671	3.140	2 751	2450		
Part des non boursiers ayant validé l'étape **	79,4%	82,6%	78,7%	81,1%	82,1%	76,7%	77,1%		
Rapport taux de réussite des boursiers / taux de réussite des non boursiers **	108	108	108	113	106	104	108		
Référence nationale *	112	112	113	112	112	Prévision 115	ND		
Étudiants boursiers M2 / MEEF2									
Boursiers ayant validé l'étape **	740	774	778	778	828	806			
Part de boursiers ayant validé l'étape **	80,4%	83,1%	82,3%	80,8%	78,9%	80,3%			
Non boursiers ayant validé l'étape **	1 502	1 609	1 650	1 569	1.049	1 560			
Part des non boursiers ayant validé l'étape **	74,5%	75,6%	75,0%	74,7%	74,1%	74,0%			
Rapport taux de réussite des boursiers / taux de réussite des non boursiers **	108	110	110	108	106,5	109			

*Sources <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13819> et <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/18627>

** Source : Lyon 2 - BO APOGEE

Indicateur 4 - Soutien financier aux étudiants en difficulté (soutien financier ULL2)

Service responsable de la production de l'indicateur : Service de la vie étudiante						Code indicateur : PAP-VIE-04a			
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête Ministérielle sur la CVEC									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Toute demande de soutien financier ayant fait l'objet d'une évaluation sociale de la part d'une assistante sociale (de l'Université ou du CROUS) et ayant eu un accord favorable par la Vice Présidente formation et la sous-commission CVEC aides sociales de l'Université Lumière Lyon 2									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : CR sous-commission CVEC aides sociales			
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024/25	2026/27
Nb de sous-commissions CVEC aides sociales	5	6	6	5	7	8	7	7	7
Nb d'étudiants bénéficiant d'exonération ou d'un remboursement de frais d'inscription	95	92	22	32	29	34	187	300	500
Nb d'étudiants bénéficiant d'une aide sociale ULL2	0	52	52	100	104	86	68	80	85
Montant total alloué en euros (aide sociale + valorisation des exonérations frais inscription + remboursement frais d'inscriptions)	25 847	44 164	28 705	51 595	58 231	52 463	507 528	814 216	1 357 026

Indicateur 4 bis - Soutien financier aux étudiants en difficulté (volume aides sociales CROUS / accompagnement social CROUS)

Service responsable de la production de l'indicateur : Service de la vie étudiante / CROUS							Code indicateur : PAP-VIE-04b			
Utilisation de l'indicateur et par qui : Sous-commission CVEC aides sociales										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Toute demande de soutien financier ayant fait l'objet d'une évaluation sociale de la part d'une assistante sociale (de l'Université ou du CROUS) et ayant eu un accord favorable par la commission ASAA du CROUS										
Dates d'observation : année universitaire				Fréquence production : annuelle				Source : CROUS		
Aides sociales CROUS		Situation						Cible		
		2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024/25	2026/27
Volume aides sociales CROUS (ASAP, ASA*)		Non renseigné	1 307	1 468	1 765	1 758	1 611	1395	1400	1400
Nb bénéficiaires		Non renseigné	587	686	826	984	841	749	850	850
Montant total en euros		Non renseigné	579 043	647 179	834 969	810 710	791 060	753 159		
Accompagnement social CROUS										
Nb d'étudiants accompagnés par le service social			1 138	1 105	1 098	1 407	1 237	1247		
Nb d'entretiens			2 977	2 628	2 967	2 935	3 343	3095		

* ASAP : aide spécifique allocation ponctuelle / ASA : aide spécifique annuelle

Objectif : Développer l'accompagnement médical et le suivi de la santé des étudiants

Depuis novembre 2019, un Service de Santé Universitaire a été créé (avant SUMPSS) et les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 peuvent solliciter les professionnels de santé pour des consultations de soin et/ou de prévention. Le fonctionnement de ce centre de santé a été perturbé suite aux périodes de confinement courant 2020 et 2021. Ainsi, les chiffres actuels ne peuvent servir de base, car ces données ne prennent pas en compte une année universitaire dite "classique".

Ainsi, l'année 2019-2020 sera source de référence.

- Le SSU a élargi ses horaires d'accueil de 2019 à 2021 (ouverture en continu à la pause déjeuner et prolongement de 30mn supplémentaires en fin de journée. De plus, depuis septembre 2020, le service reste ouvert durant les congés universitaires - hors congés d'été et congés de fin d'année). A ce jour, il n'est pas prévu d'élargissement des horaires.
- Le SSU souhaite développer l'accueil médical, le suivi de la santé des étudiants et proposer de nouvelles offres de service, avec de nouveaux professionnels à l'horizon 2024 (médiateur de santé, kinésithérapeute...)

Il est constaté que l'activité du SSU continue sa progression en 2022/2023 par rapport à l'année de référence. Les actions du SSU ont été développées et la connaissance du service par les étudiants a été améliorée grâce à une politique de communication de l'offre du SSU, élargie selon différents canaux. Il est à noter que le nombre de visites pour 100 étudiants a augmenté de manière sensible par rapport à 2021/2022. La situation des étudiants de l'université en termes de santé reste particulièrement dégradée à l'issue de la période COVID. Les périodes de blocages de février à mai 2023 n'ont pas amélioré la situation des étudiants sur le plan psychologique.

Depuis janvier 2023, 2 centres de santé sont actifs au sein de l'université (un sur chaque campus).

Indicateur 5 - Pourcentage des étudiants de l'établissement vus au Service de santé universitaire (SSU) à titre individuel pour un examen de santé

Service responsable de la production de l'indicateur : SSU							Code indicateur : PAP-VIE-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023/PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : année universitaire	Fréquence production : annuelle					Source : SSU			
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb de consultations de prévention	5 590	5 042	5 101	3 176	3 752	3 911	4113	4500	4500
Nb de consultations de soin				1 659	2 070	2 698	2606	3000	3000
Nb total d'étudiants en formation initiale	28 060	27 487	28 663	27 920	28 037	28 606	25 007		
Nb de visite pour 100 étudiants	19,92%	18,34%	17,80%	17,32%	20,77%	23.10%	26,87 %		

Indicateur 6 - Horaires d'ouverture / fréquentation du SSU

Service responsable de la production de l'indicateur : SSU								Code indicateur : PAP-VIE-06	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023/PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle						Source : SSU	
SSU campus PDA	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb heures / semaine période normale	38	38	38	38	44	44	41.25	36.5	39
Total heures / an	1 602	1 602	1 602	1 829	1 881	2 013	1461	1423.5	153.4
Total jours / an	184	184	184	184	189	199	181	195	203

SSU campus BDR	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb heures / semaine période normale	0	0	0	0	0	22	33	39	30
Total heures / an	0	0	0	0	0	514.8	1416.8	1583.4	1170
Total jours / an	0	0	0	0	0	117	193	203	195

Objectif : Poursuivre l'effort de l'établissement à destination du public en situation de handicap

L'accroissement observé depuis plusieurs années du nombre d'étudiants accompagnés (pour mémoire des taux de croissance annuels entre 7 et 25 % selon les années) reste d'actualité. Des outils et process ont été mis en place par la Mission Handicap pour optimiser les ressources humaines dédiées à l'accompagnement et « absorber » cette croissance en maintenant la qualité d'accueil :

- Outil numérique EKYTE permettant le suivi des étudiants en situation d'handicap ;
- Simplification des process entre SSU/Mission handicap/service de scolarité ;
- Mobilisation des scolarités pour la gestion des examens ;
- Prise de RDV en ligne.

Les efforts engagés ont permis d'accueillir près de 900 étudiants en situation de handicap en 2022/2023. À moyens humains constants tant côté Mission Handicap que SSU, la qualité de l'accompagnement est de plus en plus difficile à maintenir d'autant que les situations des étudiants accompagnés et accueillis sont de plus en plus complexes, nécessitent de nombreux échanges entre les différents services et composantes pour assurer la cohérence partenariale d'un accompagnement optimal pour chaque étudiant.

Indicateur 7 - Suivi des étudiants en situation de handicap par type de handicap et accompagnés par la mission Handicap

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle mission handicap) en lien avec l'OFIVE								Code indicateur : PAP-VIE-07	
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur les dispositifs dédiés aux étudiant.es handicapé.es dans les universités									
Nature précise des données de base : étudiants en situation de handicap accompagnées et suivi par la MH à travers l'outil Ekyté									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle						Source : Base de données Ekyté	
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb étudiants en situation de handicap accompagnés	435	533	661	709	775	889	897		
Répartition par type de handicap									
Situation de handicap visuel	17	14	17	16	19	11	14		
Situation de handicap auditif	14	9	11	17	15	14	12		
Situation de handicap moteur	52	61	64	80	84	75	74		
Situation de handicap cognitif	9	8	11	8	11	5	15		
Situation de handicap liée à des TSA	4	7	6	11	186	18	27		
Situation de handicap liée à des troubles psychiques	73	102	144	158	128	257	251		
Situation de handicap liée à des troubles viscéraux	79	110	131	112	175	134	125		
Situation de handicap liée à des troubles du langage et de la parole	130	153	191	183	79	185	194		
Plusieurs troubles associés	25	55	56	76	20	123	159		
Autres troubles	23	10	12	19	16	15	14		
Situation de handicap non renseignée	9	4	18	29	42	52	12		

Indicateur 8 - Suivi et accompagnement des étudiants en situation de handicap (aménagement des examens et des études)

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle mission handicap) en lien avec l'OFIVE								Code indicateur : PAP-VIE-08	
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur les dispositifs dédiés aux étudiants handicapés dans les universités									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : recensement des aménagements identifiés lors de entretiens de besoins avec les étudiants en situation de handicap après RDV médical au SSU et consignés dans la base de données Ekyté générant ainsi les notifications d'aménagements.									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Base de données Ekyté			
Aménagements d'examens	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb d'étudiants bénéficiant d'aménagements d'examen	506	637	760	758	829	916	758		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'un temps majoré	343	407	509	523	568	641	671		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'une salle individuelle	28	43	40	35	39	29	32		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'un secrétaire d'examen	16	25	25	22	26	19	21		
Dont Nb étudiants bénéficiant de l'utilisation de l'ordinateur	97	135	153	150	167	181	171		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'adaptation des supports	22	27	33	28	29	46	39		
Aménagements des études									
Nb étudiants bénéficiant d'aménagements des études		72	144	207	341	263	440		
Dont Nb étudiants bénéficiant de prises de notes des cours	7	6	7	11	4	8	9		
Dont Nb étudiants bénéficiant de tutorat méthodologique	9	7	6	14	24	32	32		
Dont Nb étudiants bénéficiant de soutien pédagogique	NSP	2	2	2	0	6	5		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'interprète LSF*	NSP	1	1	1	1	2	0		
Dont Nb étudiants bénéficiant de codeur LPC*	NSP	1	0	0	0	1	1		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'aide à la manipulation	NSP	0	1	1	0	0	3		
Dont Nb étudiants bénéficiant d'écriture des consignes orales	NSP	0	0	4	1	2	1		
Dont Nb étudiants bénéficiant de partage des notes de cours	81	54	125	174	311	212	435		
Dont Nb étudiants bénéficiant de recherche documentaire	0	1	2	0	0	0	2		
Nb d'heures d'aides humaines (vacataires étudiants) mises en place (hors LSF et LPC)	1 865	2 276,25	2 729,25	1 349,25	1 013,25	1 695,75	2 192,75		

* LSF : langue des signes française / LPC : langage parlé complété

Objectif : Améliorer la participation des étudiants à la vie universitaire

Un travail très important a été réalisé pour dynamiser la vie associative et proposer une offre de services et de ressources riche pour les associations étudiantes agréées de l'Université Lumière Lyon 2 : accès à des ressources logistiques - salle, matériel, subventions financières, accompagnement humain.

Si l'on exclut le contexte particulier de la crise sanitaire, ces efforts ont permis de faire progresser le nombre d'associations étudiantes agréées ainsi que le nombre de projets étudiants sur les campus. Toutefois, l'allègement de la crise sanitaire a nécessité une redynamisation forte de la part du service vie étudiante auprès des associations étudiantes notamment pour renouer avec elles sur des démarches de projets et de créativité. En effet, de nombreux étudiants, depuis leur arrivée à l'université ne connaissaient pas la "vie des campus" du fait de leur mise à distance pendant de nombreux mois. En 2022/2023, la

mobilisation du service a été perturbée par les mouvements sociaux du printemps liés à la réforme des retraites et qui ont impacté l'ouverture aux étudiants de nos campus. Malgré ce contexte très défavorable, le nombre d'associations étudiantes agréées et du nombre de projets étudiants déposés en 2022/2023 ont été maintenus voire en légère augmentation. L'aménagement d'un espace interassociatif sur le campus Berges du Rhône afin de dynamiser (voire la créer) la vie étudiante sur ce campus a été finalisé en juin 2023, il permettra à la rentrée universitaire prochaine d'offrir aux étudiants un espace où ils/elles pourront rencontrer leurs pairs et ce malgré un environnement bâtiementaire plus que restreint.

Indicateur 9 - Soutien de l'Université aux projets étudiants

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)								Code indicateur : PAP-VIE-09	
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur la CVEC									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : projets étudiants portés par les associations étudiantes ou initiative individuelle sous couvert d'une association étudiante ayant déposé une demande de financement et ayant eu un accord favorable en sous commission CVEC initiatives étudiantes									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : CR sous-commission CVEC projet + ADE		
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb de sous commission CVEC initiatives étudiantes	9	8	10	8	7	9	7	8	
Nb de dossiers de projets étudiants retenus et financés	34	24	60	66	40	47	54	58	
Montant alloué en euros	71 401,11	43 257,00	97 783,00	77 347,00	72 076,00	70 184,00	67 100,00	80 000,00	
Volumes horaires de salles mises à disposition pour les initiatives étudiantes	Non chiffré	765	1 773	2 250	875	3 433	2184	3000	

Indicateur 10 - Suivi dispositif de valorisation de l'engagement étudiant

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)								Code indicateur : PAP-VIE-10		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur la CVEC										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de dossiers effectivement déposés auprès du service vie étudiante										
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : Service de la vie étudiante			
		Situation						Cible		
		2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb de dossiers/étudiants valorisés par année universitaire		Dispositif non existant	47	39	79	103	143	121	160	200

Indicateur 11 - Associations étudiantes agréées

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)								Code indicateur : PAP-VIE-11		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur la CVEC										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Toute association correspondant aux critères de l'agrément de l'Université Lumière Lyon 2 et ayant fait la demande d'agrément (avec un dossier complet) cosignée par la Présidente d'université et le président d'association étudiante.										
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle						Source : Service de la vie étudiante		
		Situation						Cible		
		2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb d'associations agréées /par an		42	44	55	59	54	59	59	60	

Indicateur 12 - Budget participatif étudiant (BPE)

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante							Code indicateur : PAP-VIE-12		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Service vie étudiante - utilisation des données recueillies dans la plateforme numérique du budget participatif étudiant									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : Service de la vie étudiante		
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20*	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb de projets proposés				79	Pas de BPE	89	Pas de BPE	90	
Nb de votant.es sur les projets retenus				812		1002		1200	
Nb de projets effectivement réalisés				9		6		8	

* Première année de mise en place du BPE

Objectif : Favoriser et encourager la pratique sportive**Indicateur 13 - Accompagnements spécifiques (SHN et Association sportive)**

Service responsable de la production de l'indicateur : SUAPS						Code indicateur : PAP-VIE-13			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Liste SHN, liste licencié.es AS			
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb sportif/ves de haut niveau (SHN)	41	34	45	28	38	40	39	40	40
Licencié.es association sportive (AS)	894	871	908	788	27*	636	842	900	950

* Pas de compétitions cause crise sanitaire Covid-19

Baisse des licenciés AS en 2019/2020 et 2020/2021 en raison du contexte sanitaire (arrêt des compétitions).

Commentaire : Stagnation du nombre de SHN et poursuite de la dynamique de développement de l'AS.

Indicateur 14 - Offre de formation sportive (nombre d'activités / nombre d'heures d'enseignement / nombre d'inscrits)

Service responsable de la production de l'indicateur : SUAPS								Code indicateur : PAP-VIE-14	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : Offre de formation, moyens pédagogiques RH, base Apogée		
	Situation							Cible	
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb d'activités proposées notées	42	45	42	41	42	49	42	43	45
Nb d'heures d'enseignement	9 900	8 700	8 700	8 700	8 700	8 700	8 700	8 800	9 000
Nb d'étudiant.es inscrit.es en sport	5 002	4 741	5 160	5 444	3 623	4 293	5 356	5 450	5 700

Commentaire : Création de deux enseignements d'ouverture en 2022/2023 et 2023/2024, développement des enseignements en sport dans les maquettes de Licence.

Objectif : Proposer une offre culturelle et encourager les pratiques artistiques et culturelles

Indicateur 15 - Nombre de représentations

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - service culturel						Code indicateur : PAP-VIE-15	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024							
Nature précise des données de base : Il est distingué le nombre d'événements organisés et le nombre de représentations (levés de rideaux). Pour un événement peut correspondre plusieurs représentations ou "animations"							
Dates d'observation : année universitaire (de septembre à mai)					Fréquence production : annuelle		
Source : données comptabilisées en fonction des évènements et représentations programmés sur une année universitaire, hors programmation du MuMo et médiation scientifique.							
	Situation					Cible	
	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2026/27
Événements	38	28	4	38	27	38	
Représentations	56	64	5	58	55	55	

Commentaire : En raison de mouvements sociaux hiver/printemps 2023, 12 événements culturels ont dû être annulés

Indicateur 16 - Nombre d'étudiants participant aux ateliers

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - service culturel						Code indicateur : PAP-VIE-16		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023/PAP 2024								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /								
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle, somme des inscriptions sur les deux semestres				Source : inscriptions constatées à chaque début de semestre		
		Situation				Cible		
		2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2026/27
Total		172	208	132	135	132	150	

Commentaire : Lors des blocages du second semestre 2022/2023, la démobilisation des étudiants a été importante. Difficile lors de la reprise d'avoir les effectifs initiaux du semestre. Cela a été variable en fonction de la discipline artistique.

Les variables de fréquentation des ateliers correspondent aux effectifs maximaux possibles selon la discipline de l'atelier. Certains ateliers ne peuvent par ailleurs accueillir qu'un nombre restreint de participants. La fréquentation varie également en fonction du nombre d'ateliers ouvert sur une année universitaire (entre 7 à 12).

Indicateur 17 - Nombre de partenariats culturels

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - service culturel						Code indicateur : PAP-VIE-17	
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023/PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /							
Dates d'observation : année universitaire				Fréquence production : annuelle			
Source : comptabilisation des événements organisés par le service culturel en partenariat et/ou conventions d'application, programmés sur une année universitaire, à l'exclusion des événements du MuMo, des UFR, du service d'action sociale et médiation scientifique.							
	Situation					Cible	
	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2027
Total	9	10	4	8	7	10	

Commentaire : Dans le cadre de sa présence dans le champ culturel, du rayonnement de ses activités de formation, de son travail de soutien des pratiques culturelles des étudiants, l'Université Lumière Lyon 2 développe sous diverses formes des relations de partenariat avec les structures institutionnelles, professionnelles, culturelles et les lieux de création. Elle favorise ainsi les rencontres entre les publics et les acteurs culturels de l'établissement et du territoire, ainsi que les rencontres entre les cultures artistiques et scientifiques, et s'associe avec ces partenaires aux événements qui ont un rayonnement culturel. Le nombre de partenariats varie selon les années et les événements, certains étant récurrents : annuels ou biannuels.

7 Pilotage de l'établissement

La réalisation de ce PAP rend compte de la volonté de l'établissement de se doter de meilleurs outils de pilotage. Il s'agit de garantir et de mieux suivre la mise en œuvre des objectifs définis dans le projet d'établissement mais aussi d'avoir les moyens de prendre des décisions éclairées par des données fiables. L'Université se dote progressivement de documents cadres comme le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique ou encore le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Elle cherche ainsi à se donner les moyens de mieux structurer ses actions et ses investissements, de disposer d'une vision d'ensemble facilitant la priorisation des projets, de mieux maîtriser sa trajectoire budgétaire.

7.1. Pilotage financier

La réalisation de résultats excédentaires successifs sur les exercices 2013 à 2018 a permis à l'établissement d'engager à partir de 2016 une importante modernisation de l'infrastructure numérique et immobilière, incluant le projet de Learning centre dit « La ruche » dont la construction doit s'étaler de 2021 à 2026. Parallèlement, la rationalisation de la structure des dépenses et le soutien marqué au développement des ressources propres ont permis la mise en place de politiques volontaristes de renforcement des équipes BIATSS et enseignants-chercheurs au service des projets centrés sur le soutien à la recherche, à la vie étudiante (notamment SSU), aux activités de formation initiale et continue, à la diffusion des savoirs, etc.

C'est pour accompagner la soutenabilité de ces profonds changements que l'établissement développe par ailleurs ses processus internes de pilotage budgétaire, de planification pluriannuelle des dépenses et des recettes, et d'optimisation financière des activités de l'établissement.

Objectif : Sécuriser la trajectoire financière de l'établissement pour lui permettre de mener à bien ses missions de service public et lui garantir la bonne mise en œuvre de ses projets

Indicateur 1 - Résultat net comptable

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-01			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Montant des recettes de fonctionnement (produits de la classe 7) Montant des dépenses de fonctionnement (charges de la classe 6)											
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle		Source : SIFAC	
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Résultat exprimé en M€	7,5	5,3	5,3	1,8	1,7	1,1	4	-2,1	-2,3	alerte < 0	0,2
Résultat exprimé en % des produits encaissables	5,6	4,0	3,8	1,3	1,2	0,7	2,6	-1,3	-1,5	alerte < 0 < vigilance < 2	0,2

Commentaire : Le résultat net comptable correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice. Le caractère déficitaire du résultat prévisionnel correspond à la part non compensée des mesures nationales adoptées en réaction au contexte inflationnistes qui s'est imposée depuis la crise sanitaire, ainsi qu'à la part non compensée de l'augmentation, dans le même contexte, des tarifs de gaz et d'électricité. A l'inverse, l'excédent constaté en 2022 est notamment la conséquence des difficultés de recrutement chez les personnels BIATSS et des difficultés à assurer, dans cette situation, l'ensemble des dépenses et projets prévus.

Indicateur 2 - Capacité d'auto financement (CAF)

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-02			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Résultat Net Comptable + Charges calculées (amortissements et provisions) - Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements) + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés - Produits de Cession d'éléments d'Actif - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice											
Dates d'observation : /						Fréquence production : annuelle *				Source : SIFAC	
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
CAF exprimé en M€	9,6	8,5	8,8	5,4	5,5	5,0	8,5	2,3	1,9	alerte < 0	2,1
CAF exprimée en % des produits encaissables	7,2	6,3	6,4	3,8	3,9	3,4	5,5	1,5	1,2	alerte <0,5 < vigilance < 1	1,6

* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

Commentaire : La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Son faible niveau sur 2023 et 2024 est la conséquence de la projection de résultat net comptable déficitaire en raison du contexte inflationniste. Cette capacité baisse du fait des éléments évoqués dans l'indicateur précédent.

Indicateur 3 - Fonds de roulement (FdR)

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-03			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Montant des recettes de fonctionnement (produits de la classe 7) Montant des dépenses de fonctionnement (charges de la classe 6)											
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle *		Source : SIFAC	
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
	FdR exprimé en M€	33,8	35,9	43,3	41,1	37,3	37,1	42,9	38,4	34,2	alerte < 0
FdR exprimé en nb de jours de fonctionnement	98,4	102,9	121,1	108,6	98,5	94,3	106	89	75	alerte <25 < vigilance < 30	42,9

* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

Commentaire : Le fonds de roulement (FdR) constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement. Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme. Le fonds de roulement diminue de manière logique à mesure du déploiement des travaux d'infrastructures notamment immobilières. Cette évolution témoigne du dynamisme des investissements.

Indicateur 4 - Trésorerie

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-04			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Niveau de trésorerie de l'année n-1 + variation de la trésorerie de l'année n											
Dates d'observation : /							Fréquence production : annuelle *			Source : SIFAC	
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Trésorerie exprimée en M€	42,9	46,4	55,4	46,9	42,6	37,6	46,6	42,7	20,5	alerte < 0	21,6
Trésorerie exprimée en nb de jours de fonctionnement	125,0	133,1	155,0	123,9	112,5	90,4	115	99	45	alerte <25 < vigilance < 30	62,4

* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1) OU niveau du fonds de roulement - niveau du besoin de fonds de roulement

Commentaire : Il s'agit des liquidités dont l'établissement dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement. En terme comptable, la trésorerie est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement. Etroitement lié au fonds de roulement, elle diminue en conséquence des évolutions de ce dernier. Son niveau reste correct au regard du contexte financier de l'établissement.

Indicateur 5 - Ratio Masse salariale sur produits encaissables

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-05			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Nature précise des données de base : xxx											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Dépenses de personnel / Produits encaissables											
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle *		Source : SIFAC	
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
	Ratio exprimé en %	81,0	82,1	81,9	82,2	84,1	84,0	82,2	84,6	84,6	82 < vigilance < 83 < alerte

* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

Commentaire : Ce taux dit de saturation mesure le poids des charges de personnel, considérées comme les plus rigides, car difficilement compressibles rapidement (dépenses de personnel inscrites au tableau 6), par rapport aux recettes encaissables. Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension importante puisqu'il évalue les limites des marges de manœuvre de l'établissement tout en incarnant la part des recettes mises au service aux dépenses de personnel. Consécutivement aux politiques de rattrapage volontaristes menées dans ce domaine depuis 2016 (soutien aux taux d'encadrement des besoins pédagogiques, soutien logistique et administratifs aux activités d'enseignement, de recherche et de soutien aux étudiants, l'accroissement de ce ratio est significatif mais demeure l'objet d'une attention forte.

Indicateur 6 - Ratio Ressources propres sur produits encaissables

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-06			
Utilisation de l'indicateur et par qui : /											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Ressources propres (produits encaissables - SCSP) / produits encaissables											
Dates d'observation : /						Fréquence production : annuelle *			Source : SIFAC		
	Situation							Prévision	Cible	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	BI 2024	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Ratio exprimé en %	14,8	12,9	13,9	16,1	15,3	15,8	18	17,7	21	alerte < 13 < vigilance < 15	15,5

* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

Commentaire : Le ratio ressources propres / produits encaissables exprime le degré de dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public versée par l'État. Les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors subvention pour charge de service public et sont composées des recettes propres de formation, de recherche et d'autres ressources propres. L'augmentation tendancielle de ce ratio depuis 2016 témoigne des efforts menés pour développer ces ressources propres et consolider les équilibres financiers des activités qui sont associées (formation continue et alternance notamment).

7.2. Ressources humaines

En matière de ressources humaines et d'action sociale, l'établissement souhaite consolider l'ensemble des initiatives et dispositifs mis en place depuis 2016 dans la perspective affichée de se donner les moyens de répondre à de nouvelles exigences dont en particulier : la modernisation des outils, la prévention des risques psychosociaux, la réduction des inégalités de genre, la réponse aux attentes de montée en compétence et de reconnaissance des agents, tant enseignants et enseignants chercheurs que BIATSS.

Des indicateurs stratégiques et opérationnels ainsi que de suivi d'activités sont mis en place afin de rendre compte du déploiement de la politique RH. Toutefois les indicateurs répondant aux objectifs suivants seront particulièrement suivis dans le cadre du Programme Annuel de Performance (PAP) :

- **Réduire des inégalités de genre**
 - Mesurer les équilibres relatifs des genres et leurs évolutions pour l'accès au corps des professeurs d'université (indicateur 1)
 - Mesurer les équilibres relatifs des genres et leurs évolutions pour l'accès aux postes de cadres chez les BIATSS (indicateur 2)
- **Appréhender la mobilité des enseignants-chercheurs et leur insertion sur les plans national et international**
 - Mesurer la répartition des candidatures internes et externes dans l'accès aux corps de PR et MCF et son évolution (indicateur 3)
- **Prévenir les risques psycho-sociaux et répondre aux attentes des agents**
 - Objectiver et évaluer sur la longueur, l'efficacité des moyens déployés en réponse aux attentes des agents globalisées sous le terme de « qualité de vie au travail » (indicateur 4)
- **Évaluer la montée en puissance de la formation des agents** (indicateur 5)

Objectif : Réduire des inégalités de genre

Indicateur 1 - Féminisation du corps des PR

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le corps des professeurs d'université constitue le seul qui, parmi les personnels enseignants et enseignants chercheurs, continue d'afficher un niveau de féminisation inférieur à 50% alors même que ce corps occupe le sommet des hiérarchies propres au secteur de l'enseignement à l'université. L'établissement et sa communauté universitaire souhaitent ainsi se donner les moyens d'atteindre rapidement un objectif de parité, en particulier grâce aux opportunités offertes en ce sens par la procédure dite du repyramidage qui permet de contourner les effets liés à l'autonomie de chacun des comités de sélection lors des recrutements classiques en limitant de facto la capacité concrète de l'établissement à concrétiser un objectif ambitieux sur ce plan.

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS									Code indicateur : PAP-RH-01	
Utilisation de l'indicateur et par qui : tableau 6 du RSU 2021										
Nature précise des données de base : Répartition des enseignants et enseignants-chercheurs par corps et genre										
Dates d'observation : Effectifs au 31 décembre de l'année d'observation									Source : Siham	
Effectifs titulaires	Situation							Prévision	Cible	
	2019	2020	2021	2022				2023	2024	2027
	Part des femmes en %	Part des femmes en %	Part des femmes en %	Femme	Homme	Total	Part des femmes en %	Total		
Enseignant 2 nd degré	61,47%	62,39%	62,90%	60	41	101	59,41%			
dont Professeur agrégé	60,00%	59,62%	58,50%	24	24	48	50,00%			
dont Professeur certifié	71,79%	74,36%	75,00%	28	8	36	77,78%			
dont Professeur d'EPS	30,00%	22,22%	25,00%	2	7	9	22,22%			
dont Professeur des lycées professionnels	60,00%	66,67%	75,00%	6	2	8	75,00%			
Enseignant chercheur	50,83%	50,27%	50,50%	291	261	552	52,72%			
dont Maître de conférences	56,94%	56,88%	56,50%	209	152	361	57,89%			
dont Professeur des universités	38,55%	36,61%	38,30%	82	109	191	42,93%	44	47	50
Ensemble	52,62%	52,24%	52,50%	351	302	653	53,75%			

→ L'objectif est que la répartition relative cible des hommes et des femmes PR se rapproche de 50%, conformément notamment aux objectifs associés à la procédure dite du repyramidage.

Indicateur 2 : Féminisation des postes d'encadrement BIATSS

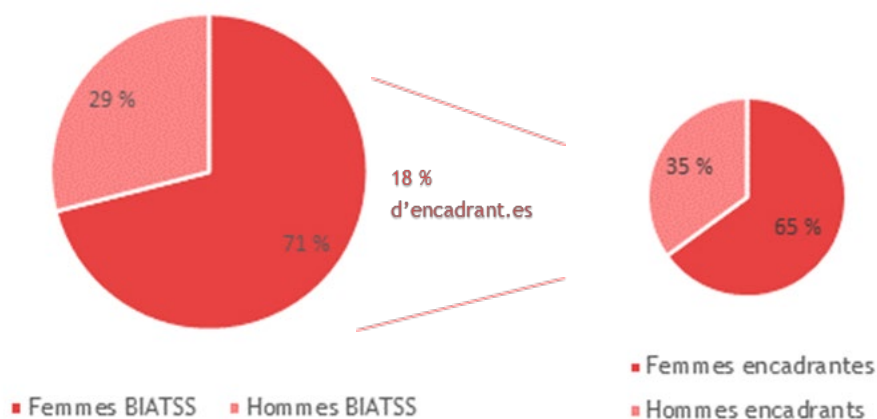
Code indicateur : PAP-RH-02

L'encadrement : une sous-représentativité des femmes par rapport à l'effectif total des BIATSS

Les postes d'encadrants représentent 18% (17% en 2021) de l'effectif total des BIATSS avec 65% de femmes et 35% d'hommes. Pour rappel, l'effectif total des BIATSS se découpe en 71% de femmes et 29% d'hommes. Ainsi, la proportion d'hommes sur des postes d'encadrement est plus importante que celle des femmes par rapport à la composition de l'effectif total de BIATSS. L'établissement souhaite se rapprocher d'un objectif d'égalité des chances entre hommes et femmes dans ce domaine.

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS				Code indicateur : PAP-RH-02	
Utilisation de l'indicateur et par qui : issue des graphiques 37 RSU 2021 et 43 RSU 2022					
Nature précise des données de base : Répartition des encadrants par genre					
Dates d'observation : Effectifs au 31 décembre de l'année d'observation				Source : Siham	
Effectifs	Situation		Prévision	Cible	
	2021	2022	2023	2024	2027
	Part des femmes en %	Part des femmes en %	Total		
Encadrants BIATSS	64%	65%		66%	68%
Ensemble (population BIATSS)	70,3%	71%			

Cf RSU 2022 Graphique n° 43 - Proportion des encadrants par genre par rapport à la proportion par genre total des BIATSS en 2022



Source : Siham

→ L'objectif est que la répartition relative cible des hommes et des femmes encadrants BIATSS se rapproche de la répartition relative hommes femmes parmi l'ensemble des personnels « BIATSS » d'ici 2027, l'évolution de cet indicateur étant liée à la dynamique du renouvellement des encadrants.

Objectif : Appréhender la mobilité des enseignants-chercheurs et leur insertion sur les plans national et international
Indicateur 3 - L'endorecrutement dans l'accès au corps des professeurs d'université (PR) et des maîtres de conférences (MCF)

L'endorecrutement est un phénomène récurrent dans les universités, notamment en raison de l'insuffisance structurelle du nombre de postes mis au concours. S'il reste plus faible chez les maîtres de conférences, il est particulièrement marqué dans le corps des professeurs, en raison cette fois-ci, notamment, de l'absence d'autres voies de promotions des MCF titulaires d'une HDR.

Service responsable de la production de l'indicateur : MENESR - DGRH										Code indicateur : PAP-RH-03 IC9		
Utilisation de l'indicateur et par qui :												
Nature précise des données de base : Pour les maitres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le/la MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires												
Dates d'observation : Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée		Fréquence production : annuelle								Source :		
		Situation								Cible		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Données cumulées 2016-2021	2022	2023	2024	2027
Recrutement interne d'EC ou endorecrutement												
Maîtres de conférences (MCF)	Effectifs *	4/28	5/18	2/15	8/21	6/26	3/9	28/117	3/15	4/31		
	%**	14%	28%	13%	38%	23%	33%	24%	20%	13%	Entre 15% et 25%	Entre 15% et 25%
Professeurs des universités (PR)	Effectifs *	2/14	3/8	5/12	8/16	3/12	4/11	25/73	5/12	5/14		
	%**	14%	38%	42%	50%	25%	36%	34%	42%	36%	Entre 30% et 35%	Entre 30% et 35%

* Recrutement interne

** Recrutement interne / (recrutement total * 100)

Cet indicateur donne directement la répartition des candidatures internes et externes dans l'accès aux corps de PR et MCF.

→ L'objectif de l'établissement est de limiter l'endorecrutement sur un cycle 4 ans.

Objectif : Prévenir les risques psycho-sociaux et répondre aux attentes des agents**Indicateur 4 - Baromètre qualité de vie au travail**

Code indicateur : PAP-RH-04

L'objectif était de construire et suivre un baromètre « qualité de vie au travail » à partir de l'année 2021. La version 0 du baromètre a été établie sur la base d'un questionnaire récurrent qui a été adressé à l'ensemble des personnels en novembre 2021. Ce baromètre sera actualisé annuellement afin de mesurer l'évolution du ressenti des personnels, il est construit autour de 10 thématiques :

- Les orientations de l'université
- Intensité et complexité
- Carrière et compétences
- Autonomie, organisation
- Environnement de travail
- Rapports sociaux, reconnaissance
- Conflit de valeurs
- Insécurité dans la situation de travail
- Impact santé/vie personnelle
- Management

Le baromètre a été réalisé en lien avec les représentants du personnel et le CHSCT dans le cadre d'un groupe de travail « qualité de vie au travail ».

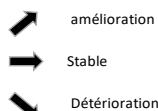
Les résultats de la version de novembre 2021 et l'évolution constatée lors des résultats de l'édition 2022 font ressortir les thématiques pour lesquelles la prévention devra porter ses efforts avec des cibles pour les années suivantes. Le baromètre et les résultats sont présentés distinctement pour les personnels enseignants (EC) et les personnels BIATSS.

Le tableau ci-après présente le niveau de QVT par indicateur exprimé en couleur et sa progression entre l'année 2021 et 2022 exprimée par l'orientation de la flèche. **Par exemple une flèche rouge qui descend signifie que pour la thématique concernée, le résultat n'est pas satisfaisant et s'est détérioré entre 2021 et 2022. Au contraire une flèche verte qui monte correspond à de bons résultats sur cette thématique qui, de plus, se sont encore améliorés entre les 2 années.**

La colonne priorité indique les thématiques sur lesquelles orienter prioritairement l'action des services avec la perspective de progresser vers les cibles.

BAROMETRE QVT 21/22

1. Le sens de la flèche indique l'évolution entre la 1ère édition du baromètre et la deuxième.



2. La couleur de la flèche donne une indication de



BAROMETRE BIATSS

	Questions	Indicateur	Priorité	Cible 2024	Cible 2027
Le travail et les missions	Je suis souvent interrompu.e dans mes tâches	→	2	→	→
	Je dois régulièrement travailler dans l'urgence	→	2	→	→
La carrière et les compétences	Je pense que mon niveau de compétence est supérieur au poste que j'occupe	→	3	→	
	J'ai une visibilité sur mon parcours professionnel	→	3	→	→
	L'université Lyon 2 me permet de progresser dans mon parcours professionnel	→	3	→	→
Les relations de travail	Je peux dire que la qualité de mon travail est reconnue par l'Université Lyon 2	→	3	→	→
	Je peux dire que la qualité de mon travail est reconnue par mon/ma supérieur.e hiérarchique (N+1)	→	3	→	→
	J'ai du soutien de la part de l'Université Lyon 2	→	3	→	

BAROMETRE EC

	Questions	Indicateur	Priorité	Cible 2024	Cible 2027
Le travail et les missions	Je suis souvent interrompu.e dans mes tâches	→	1	→	
	Je dois régulièrement travailler dans l'urgence	→	2	→	→
	J'ai suffisamment de temps chaque semaine pour faire mon travail	→	2	→	
	Je considère que l'Université Lyon 2 me donne les moyens matériels nécessaires pour faire mon travail	→	1	→	→
La carrière et les compétences	L'université Lyon 2 me permet de progresser dans mon parcours professionnel	→	2		
L'organisation et l'autonomie	Je peux dire que les changements liés au travail sont accompagnés	→	1	→	→
Les relations de travail	Je peux dire que la qualité de mon travail est reconnue par l'Université Lyon 2	→	2	→	→
	J'ai du soutien de la part de l'Université Lyon 2	→	2	→	→
Vie professionnelles et vie personnelle	J'arrive à résoudre les difficultés professionnelles sans qu'elles aient un impact sur ma santé	→	1		→
	Je pense que l'organisation du travail me permet de concilier ma vie professionnelle et ma vie personnelle	→	2	→	→
	J'arrive à appliquer mon droit à la déconnexion	→	2	→	→

→ La cible pour l'année 2024 et les années suivantes est une amélioration relative des valeurs du baromètre en priorisant les valeurs qui seront considérées comme les plus défavorables.

Un baromètre de ce type permet une évaluation sur la longueur de l'efficacité des actions déployées. Il est ensuite possible de procéder aux corrections utiles, à une ré affectation de moyens ou à une priorisation des actions.

Indicateur 5 - Formation des personnels

La formation continue des agents de l'université est une dimension essentielle de l'amélioration de la qualité du service public rendu. Elle est également fondamentale pour permettre aux agents, toutes catégories confondues, de monter en compétence, de mieux appréhender les évolutions techniques, technologiques, sociales et professionnelles, de mieux progresser dans leurs carrières professionnelles et au final de renforcer le bien-être au travail et l'insertion dans les collectifs professionnels. Si cette dimension a connu ces dernières années un développement important au sein de l'établissement, il s'agit de consolider et de renforcer cette montée en puissance de la formation professionnelle, en particulier du côté des enseignants et enseignants chercheurs qui, pour tout un ensemble de raisons demeurent plus distants des dispositifs développés, au-delà des formations obligatoires mises en place à l'entrée dans les fonctions (pour les MCF et enseignants second-degrés).

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS					Code indicateur : PAP-DRH-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2024 / contrat quinquennal 2022/2026							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : nombre de stagiaires participant aux sessions de formation sur une année civile. Une personne physique peut avoir participé à plusieurs sessions de formation dans l'année et avoir été comptabilisée autant de fois que de formations suivies.							
Dates d'observation : /				Fréquence production : annuelle			Source :
Formation des personnels	Situation				Prévision	Cible	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nombre de personnels enseignants formés/an	272	376	Pas de données	124	200	300	500
Nombre de personnels BIATSS formés/an	1 487	1 103	Pas de données	1 399	1 400	1 500	1 500
TOTAL	1 759	1 479	Pas de données	1 523	1 600	1 800	2 000

→ L'objectif pour l'année 2024 et les années suivantes est l'augmentation de l'offre de formation à l'attention des personnels et notamment, en mettant l'accent sur la population des enseignants et enseignants-chercheurs, population moins encline à suivre les formations proposées par l'établissement. Un parcours sur la communication à destination des enseignants, des actions de formation sur les impacts de l'intelligence artificielle et sur la TEDS viendront compléter le catalogue de la formation des personnels.

L'objectif est de poursuivre la montée en puissance de la formation continue des agents de l'université en portant le nombre de formations suivies à 2000 à l'horizon 2027.

7.3. Système d'information et services numériques aux usagers

En s'appuyant sur la modernisation des outils numériques, sur des expérimentations, et sur un élargissement des usages du numérique, notre établissement ambitionne de pouvoir mieux répondre aux besoins de ses différents usagers (enseignants/chercheurs, étudiants, personnels administratifs), tout en tenant compte des contraintes sur les ressources mobilisables (humaines et financières).

L'objectif principal est de pouvoir appuyer les évolutions à venir dans les activités de formation, de pédagogie, de recherche, et d'administration, tout en développant et en enrichissant les services rendus à nos étudiants (notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité numérique).

Cadrés dans les 9 programmes du Schéma Directeur des Systèmes d'Information du Numérique (SDSIN), les projets qui s'engagent sur les années à venir viseront à outiller et à accompagner de façon optimale les transformations qui se sont amorcées, notamment à l'occasion de la crise sanitaire, par (et avec) le numérique.

Objectif : Mieux appuyer et mieux accompagner les différentes activités de l'établissement par une évolution concertée, maîtrisée et planifiée du numérique et de ses usages

Indicateur 1 - Commission numérique d'établissement (CNE)

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI								Code indicateur : PAP-SI-01 DSIGOUV100	
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022-PAP 2023-PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre annuel de réunions de la CNE									
Dates d'observation : 31/12 de chaque année					Fréquence production : annuelle			Source : secrétariat de la DSI	
	Situation						Prévision	Cible	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb réunions	2	2	2	2	3	3	3	3	3

Commentaire : La Commission Numérique d'Etablissement (CNE) a été créée par arrêté le 31 janvier 2017. Cette instance émet des avis sur les différents points qui lui sont soumis en matière d'informatique et de numérique. Sont représentés la gouvernance de l'Etablissement, les composantes, et les services centraux, ainsi que les étudiants. L'objectif est de pouvoir présenter et partager l'actualité des projets et la stratégie de l'établissement en matière de numérique, de diffuser une culture commune sur les sujets qui le nécessitent.

Les statuts de la CNE stipulent l'obligation de se réunir à minima 2 fois par an, mais la cible annuelle pour les années à venir est fixée à 3 instances, garantissant une meilleure communication et un meilleur partage de l'information au sein de l'établissement.

La 3eme CNE de l'année 2023 est fixée le 19 octobre.

Indicateur 2 - Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN)

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI			Code indicateur : PAP-SI-02				
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022-PAP 2023-PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : -Nombre annuel de réunions du Comité Directeur du SDSIN -Pourcentage d'avancement des projets, saisi par projet, consolidé par programme et globalisé au niveau du SDSIN -Taux d'engagement des investissements prévus au schéma directeur, soit (montant des crédits engagés)/(montant total des investissements prévus dans le cadre du schéma directeur) -Rapport entre le nombre de projets prévus annuellement au portefeuille de projets SDSIN devant se terminer l'année considérée, et le nombre de projets réellement terminés au cours de l'année considérée. Un projet dont le niveau d'avancement est supérieur à 90% (cf indicateur DSISDN100) sera comptabilisé pour 1/2.							
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle		Sources : -secrétariat de la DSI -outil de suivi du portefeuille de projets de la DSI -logiciel financier SIFAC			
		Situation			Prévision	Cible	
		2020	2021	2022	2023	2024	2027
Gouvernance et pilotage du SDSIN (code : DSISDN100)							
Nombre annuel de réunions du Comité Directeur du SDSIN		1	2	2	2	2	2
Avancement des projets (code : DSISDN200)							
P01 Digitalisation de la formation		* ND	39%	51%	60%		
P02 Digitalisation de la recherche		* ND	13%	16%	60%		
P03 Communication et collaboration		* ND	29%	33%	60%		
P04 Services numériques sur le campus		* ND	35%	44%	60%		
P05 Équipements et aménagement numérique des espaces		* ND	63%	79%	80%		
P06 Simplification, pilotage et dématérialisation		* ND	25%	34%	60%		
P07 Accompagnement et gestion du changement		* ND	31%	38%	60%		
P08 Gestion de la relation aux acteurs externes		* ND	27%	33%	60%		
P09 Infrastructures, réseaux et socle technique		* ND	21%	46%	60%		
P10 Évolutions de l'existant & Autres dépenses contraintes		* ND	54%	61%	70%		
ENSEMBLE		* ND	35%	44%	63%	70%	100%
Taux d'exécution des investissements du SDSIN (code : DSISDN300)		**79.87%	86.56%	81.23%	78%	>80%	>80%
Taux de finalisation des projets (code : DSISDN400)		62.50%	77.27%	57%	55%	>50%	>50%

* valeurs non disponibles / ** taux d'exécution calculé sans le détail du SDSIN

Commentaire : A l'occasion de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et du numérique (SDSIN), l'établissement a mis l'accent sur une formalisation de la gouvernance autour de la feuille de route numérique et du portefeuille de projets. Le pilotage du déroulé du SDSIN est notamment assuré au travers du "Comité Directeur du SDSIN". Ce dernier a pour mission de s'assurer de l'alignement de la stratégie numérique avec la stratégie de l'Établissement, de valider les orientations stratégiques et les projets inscrits à la feuille de route du SDSIN, d'en arbitrer les évolutions, et de valider les budgets présentés en dialogue de gestion.

L'ambition, sur une année pleine, est de pouvoir réunir au moins 2 fois cette instance, une fois par semestre (février -octobre). Le second Comité pour 2023 se déroulera le 11 octobre.

Le SDSIN se compose d'un portefeuille de projets qui se déploie depuis 2021.

La validation et l'inscription des projets pour l'année N+1 est décidée annuellement en Comité Directeur du SDSIN.

Les projets du SDSIN sont répartis sur 10 programmes :

- P01 Digitalisation de la formation ;
- P02 Digitalisation de la recherche ;
- P03 Communication et collaboration ;
- P04 Services numériques sur le campus ;
- P05 Équipements et aménagement numérique des espaces ;
- P06 Simplification, pilotage et dématérialisation ;

- P07 Accompagnement et gestion du changement ;
- P08 Gestion de la relation aux acteurs externes ;
- P09 Infrastructures, réseaux et socle technique ;
- P10 Évolutions de l'existant & Autres dépenses contraintes.

L'avancement matérialise le degré de finalisation des projets considérés. Il est saisi dans le suivi de projet par chaque chef de projet DSI. Les éléments d'avancement sont consolidés et moyennés pour chaque programme. Les avancements de chaque programme sont moyennés pour constituer le degré d'avancement global du SDSIN.

L'avancement est supposé être à peu près constant dans le temps, en tenant compte d'une part d'une enveloppe financière annuelle d'investissement stabilisée, et d'autre part d'une capacité de la DSI à porter et/ou à réaliser relativement stable.

Il s'ensuit la détermination de cibles annuelles d'avancement calibrées à 20% par an, permettant à l'échéance un avancement prévisionnel de 100%, et représentatif de l'adéquation entre les ambitions de l'Établissement en matière de numérique et les moyens qu'il y consacre.

Concernant le taux de finalisation des projets, l'objectif est de comptabiliser la proportion de projets qui se terminent bien l'année prévue. On peut ainsi mesurer la capacité de l'Établissement à finaliser en temps et en heure les projets inscrits à la feuille de route du Schéma Directeur. On considère qu'au moins 20% des projets prévus annuellement à la feuille de route seront suspendus, reportés, ou prendront du retard dans leur exécution. Cette dérive temporelle et progressive des projets du SDSIN est cumulative chaque année. Ce qui signifie que les projets qui se décalent de l'année N à l'année N+1 impactent la capacité à finaliser correctement les projets de l'année N+1. **L'érosion de l'indicateur au fil du temps est donc inéluctable, mais n'a pas été correctement anticipée.**

A mi-chemin de l'exécution du SDSIN, et en regard des aléas liés à la bonne marche des projets (temporels, techniques ou organisationnels), on considère que chaque année au moins la moitié des projets (50%) devrait être finalisée comme initialement prévu. La cible pour 2023, ainsi que pour les années suivantes, se voit donc ajustée à minima à ce niveau.

L'année 2023 voit le démarrage du projet le plus structurant pour l'Établissement, avec un engagement sur la vague 4 de la mise en œuvre de PC-SCOL / PEGASE, proposée par l'AMUE.

La constitution et le recrutement d'une équipe projet commune Direction de la Formation - Direction des Systèmes d'Information est effective, qui se met en ordre de marche sur le trimestre 4 (T4) 2023.

Cet ambitieux projet de remplacement du progiciel « cœur de métier » de l'Établissement reste le chantier phare du SDSIN, dont le déroulé devrait s'étendre sur la période 2024-2027, et qui pourrait avoir un impact important en termes de charge de travail, pour la DSI et pour les métiers, sur cette temporalité.

Indicateur 3 - Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI				Code indicateur : PAP-SI-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : -Niveau de conformité de l'établissement avec chacune des actions préconisées dans la PSSI de l'établissement (ou à défaut celle de l'Etat), exprimée en %. L'évaluation du taux de conformité de l'Etablissement, pour chaque exigence de la PSSI, est évaluée par le RSSI. Lorsque la conformité est établie en regard de la PSSI de l'Etat, seules les exigences applicables seront comptabilisées et évaluées. Chaque exigence a le même poids, et la conformité globale calculée au niveau de l'indicateur est la moyenne de la conformité à chacune des exigences. -Nombre de réunions du Comité de Pilotage SSI						
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle			Source : résultat de l'audit RSSI	
	Situation			Prévision	Cible	
	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Conformité PSSI (code : DSISEC100)						
Niveau de conformité	28%	41,3%	46,3%	50%	55	70
Gouvernance SSI (code : DSISEC200)						
Nb de réunions du Comité de pilotage SSI*	0	1	3	3	3	3

Commentaire : La Sécurité des Systèmes d'Information revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement et la résilience de notre Administration, et du service public qu'elle délivre. À cet effet, la prise en compte de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat) au sein de l'établissement permet de positionner les niveaux d'exigence en matière de sécurité auquel l'Etablissement devra progressivement se conformer.

Si la cible de conformité est théoriquement de 100%, les actions menées les années passées montrent que si la première moitié de la conformité a pu s'établir sur les 3 ans écoulés, la seconde moitié sera plus longue et plus complexe à mettre en œuvre, avec 3 paramètres :

- le nombre d'actions qui n'auront pas à être réalisées en regard des risques potentiellement très faibles dans leur survenance, ou avec très peu d'impacts potentiels sur le SI, pourrait rester assez important.
- Les actions résiduelles permettant d'améliorer la conformité sont en majorité organisationnelles plutôt que techniques, et prennent le temps de la conduite du changement et de l'ancrage des pratiques
- Certaines actions dépendent d'acteurs externes à la DSI, avec des délais de mise en œuvre moins maîtrisables.

Il est prévu que le jalon 2027 s'établisse à 70% de conformité, avec une progression moyenne de 5% par an, qui reflète les progressions réalisées et projetées sur les années 2021-2023

Pour porter la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information), l'établissement met en place un Comité de Pilotage de la SSI. Ce comité de pilotage organisé par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) associe la Direction Générale, la FSD (Fonctionnaire Sécurité et Défense), la DPD (Déléguee à la Protection des Données), le RSSI Adjoint, et le DSI. Les missions de cette instance sont de valider les orientations en matière de SSI, et de suivre les actions liées à l'amélioration de la SSI et de la conformité au sein de l'établissement. La tenue d'au moins deux réunions annuelles permet d'établir l'engagement de l'établissement dans le suivi et la prise en compte du risque SSI dans son fonctionnement.

Sur 2024-2027, l'établissement se mettra progressivement en conformité avec les recommandations de l'ANSSI, avec la mise en œuvre pluriannuelle de prestations d'homologation de son SI, qui permettront d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle avec de l'apport sur la méthode et les process de gouvernance SSI. La mise en place d'une Commission d'Homologation permettra de mieux partager les enjeux des risques résiduels, et la priorisation des actions à mener pour l'amélioration continue.

Indicateur 4 - Équipements des personnels enseignants et administratifs

Service responsable de la production de la production de l'indicateur : DSI					Code indicateur : PAP-SI-04		
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne/PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : -Rapport entre le nombre d'enseignants (titulaires et contractuels hors vacataires horaires) équipés d'un poste de travail ULL2, et le nombre total d'enseignants (titulaires et contractuels hors vacataires horaires) en poste à l'Université Lumière Lyon 2. -Rapport entre le nombre de personnels administratifs (titulaires et contractuels hors vacataires horaires) équipés d'un poste de travail Lyon 2, et le nombre total de personnels administratifs (titulaires et contractuels hors vacataires horaires) en poste à Lyon 2 -Rapport entre le nombre de personnels (enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, hors vacataires horaires) équipés d'un poste de travail Lyon 2 fourni par la DSI, et le nombre total de personnels (enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, hors vacataires horaires) -Rapport entre le nombre de personnels (enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, hors vacataires horaires) équipés d'un poste de travail portable Lyon 2 fourni par la DSI, et le nombre total de personnels (enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, hors vacataires horaires) équipés d'un poste de travail							
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle				Source : inventaire GLPI, données RH SIHAM	
Équipement des enseignant.es (code : DSISEQU100)		Situation			Prévision	Cible	
		2020	2021	2022	2023	2024	2027
Taux d'équipement		77%*	35,8%	38%	45%	>50%	>50%
Équipement des personnels BIATSS (code : DSIEQU200)							
Taux d'équipement		88%*	89%*	89%*	76%**	>75%	>75%
Équipement global (code : DSIEQU300)							
Taux d'équipement		83.9%*	58%	60%	63%	>60%	>60%
Équipement en matériel nomade (code : DSIEQU400)							
Taux d'équipement mobile		61%	73,5%	74%	81%	>80%	>80%

* estimations faussées en raison d'extractions erronées

** cible revues suite à la fiabilisation des extractions

Commentaire : La PPTI (politique du poste de travail informatique) prévoit que l'ensemble des personnels puisse être doté d'un poste de travail, lorsque ses fonctions le nécessitent.

Trois cibles importantes en matière d'équipement :

- Maintenir un taux d'équipement en matériel fourni d'au moins 50% chez la population enseignante, soit un enseignant sur deux équipé par la DSI Lyon 2
- Maintenir un taux d'équipement des BIATSS supérieur à 75%, tenant compte des populations non équipées, ou disposant de postes fixes mutualisés, ou de postes portables en libre-service
- Maintenir une proportion de poste nomades d'au moins 80% de l'équipement déployé toutes populations confondues

Indicateur 5 - Rénovation/Équipement des salles et des amphis

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI				Code indicateur : PAP-SI-05			
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne/PAP 2022 / PAP 2023/PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : - Nombre cumulé à date d'opérations de modernisation des installations audiovisuelles dans les Amphis et dans les salles de grande capacité - Nombre cumulé de salles dont les équipements ont été rénovés (soit datant de moins de 5 ans) sur le nombre total de salles							
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle			Source : inventaire GLPI		
		Situation			Prévision	Cible	
		2020	2021	2022	2023	2024	2027
Modernisation des équipements audiovisuels des grandes salles et des amphis (code : DSIAV100)							
Nombre cumulé de modernisations		33**	35**	39	41	42	43
Modernisation des équipements audiovisuels des salles de TD (code : DSIAV200)							
Taux de modernisation		20%	65%	69.5%	65%	63%	60%

**** correction suite à erreurs de cumuls**

Commentaire : Les équipements audiovisuels disponibles dans les lieux pédagogiques contribuent directement à la qualité des enseignements. L'objectif de cet indicateur est de pouvoir mesurer les actions de modernisation du parc audiovisuel menées au niveau de l'établissement.

Concernant les amphithéâtres et les salles de grande capacité, une étape a été franchie en 2020 avec l'installations d'un dispositif de captation et de diffusion vidéo dans chacun d'eux (dispositif UBICAST). Toutefois, les dispositifs de projection et de sonorisation méritent d'être progressivement revus, pour assurer de meilleures performances et une meilleure fiabilité, ainsi qu'une prise en main et une maintenabilité améliorée. L'objectif est que la totalité des 43 amphithéâtres et grandes salles dispose d'installations modernisées à horizon 2027.

La problématique est la même dans l'ensemble des salles de TD, avec des dispositifs moins lourds à déployer, mais un volume important d'installations.

En regard des opérations menées les années précédentes, l'ambition est de gérer l'obsolescence et le renouvellement en maintenant dans le temps une proportion de salles modernisées supérieure à 60% du parc total.

Indicateur 6 - Prêts effectués dans le cadre de la précarité numérique

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI				Code indicateur : PAP-SI-06 DSIPREC100			
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022/ PAP 2023 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Rapport entre le nombre de PC portables prêtés chaque année en "prêt longue durée" et le nombre total de portables disponibles pour le "prêt longue durée"							
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle			Source : inventaire GLPI		
Taux de prêt des portables « précarité numérique »	Situation			Prévision	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2027	
Rapport entre le nombre de PC portables prêtés chaque année en "prêt longue durée" et le nombre total de portables disponibles pour le "prêt longue durée"		100%	88,5%	95%	81%	>80%	>80%

Commentaire : L'établissement s'est engagé dans une lutte contre la précarité numérique des étudiants, passant par du « prêt longue durée » d'une durée d'un an, renouvelable lorsque l'étudiant est encore inscrit l'année suivante. Pour cela, une flotte de PC Portables a été constituée dès la rentrée 2020. D'abord dotée de 200 unités, elle a été complétée en 2021 puis 2022 et le sera à nouveau en 2023 pour représenter environ 500 unités au total.

Le taux de prêt vise à établir que le dispositif rencontre effectivement son public étudiant, en mesurant la proportion d'ordinateurs prêtés. Si un taux de 100%, qui indiquera que la totalité du parc a été déployée parmi les étudiants, pourrait être un idéal à atteindre, la DSI conserve dans les faits un stock de matériel permettant le remplacement rapide des machines prêtées qui sont cassées, volées ou parfois perdues.

La cible est fixée à une proportion de prêts supérieure à 80%. La mesure fluctue en effet énormément au fil de l'année, en fonction notamment des départs/arrivées d'étudiants, mais aussi des moments de reconstitution des stocks, et il faudra au moment de l'observation des indicateurs tenir compte de ces éléments.

D'abord limitées aux étudiants boursiers de L1, les règles de prêt déterminées par la Direction de la Vie Etudiante sont progressivement ajustées au moment des rentrées, pour permettre de maximiser le nombre de portables déployés en élargissant le panel des étudiants éligibles au dispositif.

7.4. Patrimoine immobilier

La politique patrimoniale de l'établissement envisagée pour les quatre années à venir comporte plusieurs axes :

- **Réaffectation/réaménagement des locaux du campus de Porte des Alpes sur le modèle de ce qui a été réalisé sur le campus Berges du Rhône :**

L'université a décidé de profiter de la fin de l'opération « Plan Campus » pour lancer une opération de réaffectation/réaménagement des locaux qui a débuté en 2022. Cette opération vise d'une part à optimiser les locaux, parfois sous-utilisés, d'autre part à créer des espaces dédiés à certaines activités.

L'optimisation concerne plusieurs aspects : redéfinition de la taille de certaines salles pédagogiques, de manière à améliorer leur configuration, mutualisation des salles de réunion de l'établissement pour une meilleure gestion, réaffectation des bureaux des enseignant.es-chercheur.es avec développement des bureaux partagés.

La création d'espaces dédiés est multiple : création de salles hors sac pour les étudiants, regroupement des activités liées à la formation continue dans un même lieu, création d'une maison de la recherche qui comprendrait des activités administratives et de services, une salle de soutenance de thèses, une salle de séminaire, des bureaux collectifs pour les doctorant.es.

Enfin, l'établissement profite de cette opération pour rapatrier des activités de formation et de recherche actuellement situées sur le site d'Écully.

Pour le campus Berges du Rhône, cette opération sera finalisée fin 2023.

Pour le campus Porte des Alpes, les opérations visent en particulier à améliorer la vie étudiante, le fonctionnement, l'impact environnemental et l'image des sites :

- Une fois La Ruche réceptionnée (et le bâtiment K démolì), aménagement de la Bibliothèque Universitaire Provisoire en locaux pédagogiques et en un Service de Santé Etudiant
- Construction de bâtiments modulaires (bâtiment T) dédiés à des locaux pédagogiques, afin de compenser la fermeture du bâtiment L (vétuste) et en anticipation de sa démolition.

- **Poursuite de la rénovation des locaux**

Depuis plusieurs années l'Université consacre des montants importants à l'entretien et à la rénovation des locaux, notamment sur le campus Porte des Alpes, qui comporte de nombreux bâtiments vétustes. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir, dans une logique pluriannuelle.

En matière de politique d'investissement deux grosses opérations sont planifiées sur le campus de Porte des Alpes. Il s'agit d'une part de la construction d'un Learning centre (La Ruche, livrable en 2025) qui se substituera à la bibliothèque actuelle extrêmement vétuste mais qui comportera également de nombreux services (COSIE, services numériques) des espaces de création en autonomie, et des espaces dédiés à l'évènementiel (salle de spectacle, espace exposition). Cette première opération nécessite un autofinancement important de la part de l'établissement.

D'autre part, dans le cadre du prochain CPER, l'établissement a planifié la démolition/reconstruction de bâtiments en très mauvais état (démolition du bâtiment L, ne pouvant plus être exploité et dont la fermeture a été prononcée en septembre 2022). Est également prévue la démolition des préfabriqués D et E en entrée de campus, et la remise en état de l'espace libéré

Suite aux démolitions, est prévue la mise en fonction des nouveaux locaux et la programmation de nouveaux bâtiments, plan d'aménagement extérieur dans le but d'améliorer la qualité de vie sur le campus (VRD, circulations piétonnes et cyclistes, plantations, arbres, aménagements étudiants...). La révision en 2024 du Plan-guide de 2017 permettra de repenser l'ensemble du campus d'une manière cohérente.

Ces opérations vont ainsi permettre la transformation du campus de Porte des Alpes, qui de surcroît va bénéficier de la construction de logements étudiants (près de 700 lits), ce qui contribuera à assurer dynamisme et attractivité à ce campus. L'enjeu est de tirer pleinement partie du potentiel de ce campus pour y favoriser une qualité d'études, de travail et de vie qui allie des locaux d'enseignement et de recherche adaptés aux besoins des étudiants et personnels, des facilités de logement, des espaces extérieurs agréables, une offre culturelle diversifiée ainsi que des services et des commerces.

Objectif : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Indicateur 1 - Évolution des surfaces

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO				Code indicateur : PAP-IMM-01		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation HCERES 2021 / PAP 2024						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : type de surface : surfaces de plancher (SDP)						
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle		Source : Référentiel technique ESR 2022		
	Situation				Cible	Cible
	Surface SDP 2019 (m²)	Surface SDP 2021 (m²)	Surface SDP 2022 (m²)	Évolution 2019 > 2022 (m²)	Surface SDP 2025	Surface SDP 2027
Berges du Rhône	54 186	54 186	54 186	0	54 186	54 186
Porte des Alpes	74 437	68 937	68 937	- 5 500 m² Bat S (BUP) : +1659 m² (2020) Bat J : -6 113 m² (2021) Bat H partiel : 1 406 m² (2021)	75 897	73 653
Autres sites	5 313	5 313	5 313	0	4 592	4 592
TOTAL	133 936	128 436	128 436	-5 500	134 675	132 431

Commentaire :

Prévision 2025 : Augmentation des surfaces par la construction de bâtiments : La Ruche et bâtiment T et prévision de démolition des bâtiments L. Libération des espaces à Ecully (fin du bail)

Prévision 2027 : démolition du bâtiment K

Indicateur 2 - Rapport surface / étudiant

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO		Code indicateur : PAP-IMM-02	
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation-HCERES 2021/ PAP 2024			
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : type de surface : surfaces de plancher (SDP) Nombre d'étudiants : données OFIVE			
Dates d'observation : année universitaire	Fréquence production : annuelle		Source : Référentiel technique ESR 2022 et OFIVE pour le nombre d'étudiants
	Surface SDP Université (m²)	Nombre d'étudiant.es	Surface / étudiant.e
2019	133 936	28 858	4,64%
2020	135 595	28 379	4,78%
2021	128 436	28 475	4,51%
2022	128 436	28 000	4,59%
Cible 2025	134 675	28 000	4,81%
Cible 2027	132 431	28 000	4,73%

Commentaire : Maintien de la surface/étudiant malgré les fluctuations de la surface utilisable liées aux projets et travaux immobiliers

Indicateur 3 - État du bâti (= état de santé des bâtiments)

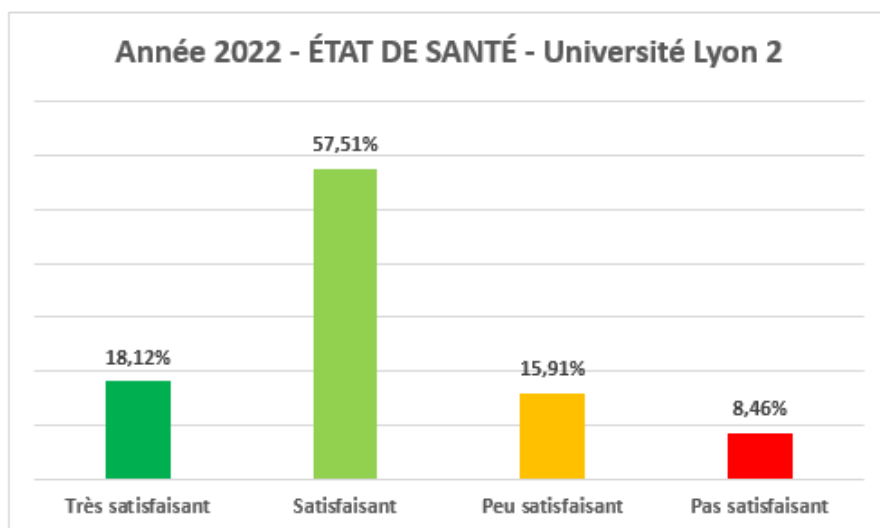
Pour mémoire :

		Situation 2021			
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL
Très satisfaisant	m ²	1 260	16 130	4 238	21 628
	%	2,57%	24,70%	86,14%	18,12%
Satisfaisant	m ²	46 584	35 175	682	82 441
	%	94,85%	53,86%	13,86%	69,08%
Peu satisfaisant	m ²	1 268	3 907	0	5 175
	%	2,58%	5,98%	0,00%	4,34%
Pas satisfaisant	m ²	0	10 095	0	10 095
	%	0,00%	15,46%	0,00%	8,46%

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO					Code indicateur : PAP-IMM-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation HCERES 2021/ PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Type de surface : Surface Utile Brut (SUB)							
Dates d'observation : année universitaire			Fréquence production : annuelle			Source : Référentiel technique ESR 2022	
		Situation 2022				Cible	Cible
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL	TOTAL en 2025	TOTAL en 2027
Très satisfaisant	m ²	1 260	16 130	4 238	21 628	32 528	32 528
	%	2,57%	24,70%	86,14%	18,12%	25,91%	26,36%
Satisfaisant	m ²	46 584	21 366	682	68 632	82 994	82 994
	%	94,85%	32,72%	13,86%	57,51%	66,10%	67,26%
Peu satisfaisant	m ²	1 268	17 716	0	18 984	3 940	3 940
	%	2,58%	27,13%	0,00%	15,91%	3,14%	3,19%
Pas satisfaisant	m ²	0	10 095	0	10 095	6 098	3 923
	%	0,00%	15,46%	0,00%	8,46%	4,86%	3,18%

Légende

- Très satisfaisant : Bon état - fonction parfaitement remplie ;
- Satisfaisant : État moyen, quelque défaut, fonction correctement remplie ;
- Peu satisfaisant : État médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie ;
- Pas satisfaisant : État mauvais, dégradation générale et/ou fonction mal remplie.



Commentaire :

2022 : baisse du pourcentage de surface de bâtiments classé en « satisfaisant » suite à un constat de dégradation des façades entraînant dès lors une augmentation des surfaces classées « peu satisfaisant »

Cible 2025 = Augmentation de la surface bâtiments dont l'état est « très satisfaisant » grâce aux nouvelles constructions et diminution de la surface bâtiments dont l'état n'est « pas satisfaisant » par la démolition des bâtiments vétustes. Engagement également de travaux de rénovation de façade bat B

Indicateur 4 - État d'accessibilité

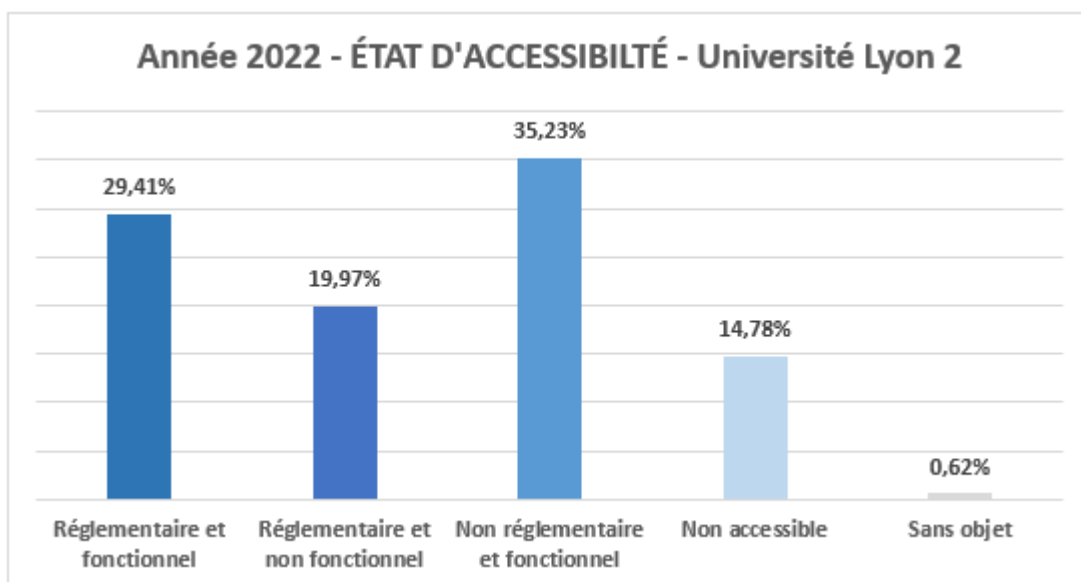
Pour mémoire :

		Situation 2021			
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL
Réglementaire et fonctionnel	m ²	19 758	12 475	2 863	35 096
	%	40,23%	19,10%	58,19%	29,41%
Réglementaire et non fonctionnel	m ²	23 827	0	0	23 827
	%	48,52%	0,00%	0,00%	19,97%
Non réglementaire et fonctionnel	m ²	704	41 336	0	42 040
	%	1,43%	63,29%	0,00%	35,23%
Non accessible	m ²	4 823	10 753	2 057	17 633
	%	9,82%	16,47%	41,81%	14,78%
Sans objet	m ²	0	743	0	743
	%	0,00%	1,14%	0,00%	0,62%

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO				Code indicateur : PAP-IMM-04			
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation HCERES 2021/ PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Type de surface : Surface Utile Brut (SUB)							
Dates d'observation : année universitaire			Fréquence production : annuelle			Source : Référentiel technique ESR 2022	
		Situation 2022				Cible	Cible
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL	TOTAL en 2025	TOTAL en 2027
Réglementaire et fonctionnel	m²	19 758	12 475	2 863	35 096	45 996	45 996
	%	40,23%	19,10%	58,19%	29,41%	36,63%	37,28%
Réglementaire et non fonctionnel	m²	23 827	0	0	23 827	23 827	23 827
	%	48,52%	0,00%	0,00%	19,97%	18,98%	19,31%
Non réglementaire et fonctionnel	m²	704	41 336	0	42 040	38 043	38 043
	%	1,43%	63,29%	0,00%	35,23%	30,30%	30,83%
Non accessible	m²	4 823	10 753	2 057	17 633	16 951	14 776
	%	9,82%	16,47%	41,81%	14,78%	13,50%	11,98%
Sans objet	m²	0	743	0	743	743	743
	%	0,00%	1,14%	0,00%	0,62%	0,59%	0,60%

Légende

- Réglementaire et Fonctionnel : Conforme à la réglementation et qualité d'usage satisfaisante ;
 - Réglementaire et Non Fonctionnel : Conforme à la réglementation mais qualité d'usage perfectible
 - Non Réglementaire et Fonctionnel* : Non conforme à la réglementation mais peut répondre à l'usage ;
 - Non accessible : Non accessible ;
 - Sans objet : Non concerné par l'accessibilité au public.
- * Les bâtiments pour lesquels une partie significative des travaux d'accessibilité sont réalisés ont été classés dans cette catégorie.

**Commentaire :**

2022 : pas d'évolution majeure depuis 2021.

Cible 2025 : augmentation de la part « réglementaire et fonctionnel » grâce à la construction des nouveaux bâtiments.

7.5. Affaires juridiques et politique achat

Objectif : Suivi des contentieux administratifs

Indicateur 1 - Nouveaux recours par année civile

Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM						Code indicateur : PAP-JUR-01					
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :											
Dates d'observation : 2022/2023				Fréquence : annuelle				Source : enquête ministérielle MESRI (DAJ)			
SITUATION 2022											
Juridictions administratives	Inscriptions			Délibération des conseils	Élections	Examens, diplômes	Personnels contractuels de l'établissement	Agents de l'État	Marchés publics	Autres	Total
	1 ^{re} année	master	autres								
Tribunal administratif		3				4		1	1		9
CAA											
Appel de défense		1				1			1	1	4
Appel de l'administration (MEN, MESR, établissement)											
Total		1				1			1	1	4
Conseil d'État											
Appel en défense											
Appel de l'administration (MEN / MESR / établissement)											
1 ^{er} ressort réglementaire											
1 ^{er} ressort non-réglementaire											
Cassation en défense											
Cassation (pourvoi MEN / MESR / établissement)											
Total		4				5		1	2	1	13
Défense ou attaque											
Défense		4				5		1	1	1	
Attaque									1		
TOTAL		4				5		1	2	1	13
PRÉVISIONNEL 2023 au 4/10/2023											
Juridictions administratives	Inscriptions			Délibération des conseils	Élections	Examens, diplômes	Personnels contractuels de l'établissement	Agents de l'État	Marchés publics	Autres	Total
	1 ^{re} année	master	autres								
Tribunal administratif		2					2	2			6
CAA											
Appel en défense											
Appel de l'administration (MEN, MESR, établissement)											
Total											
Conseil d'État											
Appel en défense											
Appel de l'administration (MEN / MESR / établissement)											
1 ^{er} ressort réglementaire											
1 ^{er} ressort non-réglementaire											
Cassation en défense											
Cassation (pourvoi MEN / MESR / établissement)								1			1
Total											
TOTAL		2					2	3			7

Indicateur 2 - Décisions juridictionnelles rendues par année civile

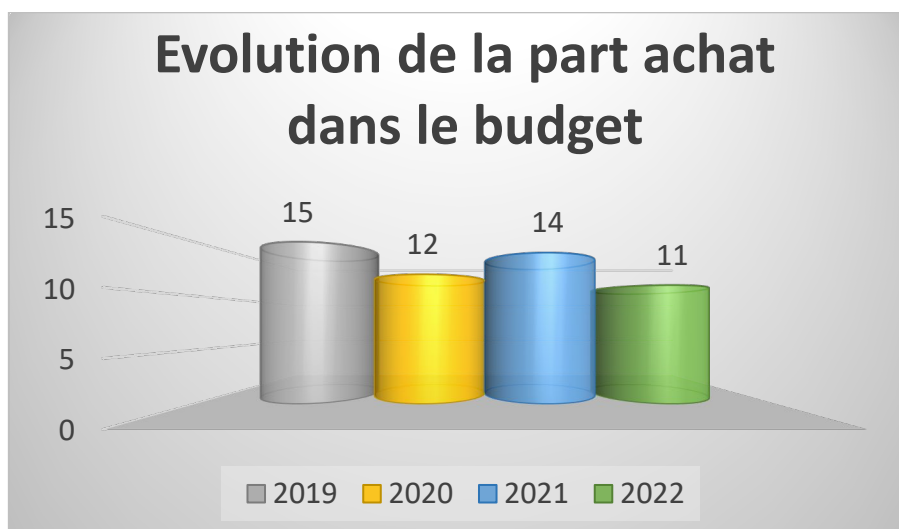
Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM						Code indicateur : PAP-JUR-02					
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023/PAP 2024											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Référés inclus											
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle				Source : enquête ministérielle MESRI (DAJ)			
SITUATION 2022											
Juridictions administratives	Inscriptions			Délibération des conseils	Élections	Examens, diplômes	Personnels contractuels de l'établissement	Agents de l'État	Marchés publics	Autres	Total
	1 ^{re} année	master	autres								
Tribunal administratif		8				6		1	1	2	18
CAA											
Appel en défense		1				1		1		1	4
Appel de l'administration (MEN, MESR, établissement)											
Total		9				7		2	1	3	22
Conseil d'Etat											
Appel en défense											
Appel de l'administration (MEN / MESR / établissement)											
1 ^{er} ressort réglementaire											
1 ^{er} ressort non-réglementaire											
Cassation en défense											
Cassation (pourvoi MEN / MESR / établissement)											
Total											
TOTAL		9				7		2	1	3	22
Sens de la décision											
Annulation de l'acte attaqué		1				3					4
Condamnation de l'administration											
Désistement ou non-lieu à statuer		1									1
Réparation de l'administration										1	1
Rejet de la requête		7				4		2	1	2	16
TOTAL		9				7		2	1	3	22

Objectif : Structurer une politique achat efficace et durable

Indicateur 3 - Cartographie de l'achat

Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM							Code indicateur : PAP-JUR-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Indicateur 3 = (A/CF) x 100 dans laquelle A = montant total des dépenses achats et CF = droits constatés au compte financier.									
Nota 1 : pour le prévisionnel 2023, le montant total des dépenses achats est calculé sur la base d'une extraction SIFAC réalisée le 20/09/2023. Pour les prévisions des mois d'octobre, novembre et décembre 2023, la part achat est calculée au prorata temporis de l'extraction SIFAC réalisée le 20/09/2023 et après neutralisation des dépenses qui sont liées à l'opération de construction de la RUCHE.									
Nota 2 : pour le prévisionnel 2023, dans l'attente du compte financier, cette donnée est remplacée par le montant total des autorisations d'engagement du budget rectificatif n°1 du 23 juin 2023.									
Dates d'observation : octobre 2023		Fréquence production : annuelle					Source : DAJIM		
	Situation						Prévisionnel	Cible	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Compte financier droit constatés (en €)	139 575 017	139 457 791	156 577 065	155 813 131	159 331 178	151 595 661	209 999 993	/	/
Achat (en €)	14 694 892,51	12 960 213,78	23 689 456,95	18 869 114,23	22 114 895	15 764 899	67 344 700	/	/
%	11	9	15	12	14	10	32	/	/

Évolution de la part achat dans le budget en %



Commentaire :

- Après une période de constante diminution depuis 2016, la proportion des achats dans le budget de l'établissement a connu une augmentation notable en 2019 en raison de décisions favorables à une nouvelle politique d'investissement patrimoniale ;
- En 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a entraîné le report de nombreux investissements, et il a fallu attendre l'année 2021, marquée par la reprise générale de l'activité (investissements immobiliers avec la phase 2 de l'opération RUCHE, les dépenses liées au plan de relance, etc.) mais aussi l'augmentation des prix du fait de la pénurie sur les matières premières, pour observer une hausse notable de la part achats ;
- Malgré une inflation soutenue (par exemple, l'augmentation des dépenses sur les fluides avoisinait les 100%), l'année 2022 a été marquée par une réduction de 4 points de la part des dépenses achats. La diminution peut s'expliquer par le report de la phase 3 de la construction de la RUCHE et la nécessité de

concentrer les ressources internes sur sa réalisation (la baisse enregistrée sur la famille des travaux de construction et services connexes est de l'ordre de -86,35%).

- Les prévisions pour l'année 2023 laissent présager un « bond » sur les dépenses achats de l'établissement. En effet, la poursuite des travaux post plan campus sur les Berges du Rhône et la notification de 33,7 millions d'euros HT pour la phase 3 de l'opération de construction RUCHE expliquent cette augmentation. Par ailleurs, le contexte inflationniste vis-à-vis des prix de l'énergie et des matières premières impactent fortement l'Université (exemples : sur la phase 3 de la RUCHE, nous enregistrons une hausse de +8,4 millions d'euros HT par rapport au budget prévisionnel d'avril 2022 / l'augmentation prévisionnelle de nos dépenses sur les fluides est de + 22% par rapport à 2022).

DONNÉES ESSENTIELLES DE L'ACHAT POUR L'ANNEE 2022

- 40 marchés notifiés en 2022 dont 19 en groupement ou via une centrale d'achat ;
- Des achats ont été réalisés dans le cadre de 209 marchés auprès de 182 fournisseurs ;
- 80% de la dépense totale sur nos marchés formalisés est réalisée auprès de 37 fournisseurs ;
- Taux de couverture en 2022 : 72,58 % (uniquement avec nos marchés). En intégrant les annexes E, F et D du guide des achats et les achats effectués auprès de la centrale d'achat UGAP, le taux monte à 76,90%

Indicateur 4 - Plan d'action achat

Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM		Code indicateur : PAP-JUR-04
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024		
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Sans objet		
Dates d'observation : octobre 2023	Fréquence production : annuelle	Source : DAJIM
	Faits marquants 2022 et 2023	Actions et cibles 2024
Faire de la mutualisation un axe stratégique au service de l'amélioration de la performance achat	*En 2022 : 47,5% des marchés lancés ont été passés en groupement de commande ou via une centrale d'achat. La part des marchés lancés en mutualisation sur l'année 2022 est significative avec de nombreux renouvellements (produits d'entretien, mobiliers, téléphonie, papier, quincaillerie, etc.) mais aussi l'entrée de nouveaux segments (protections d'hygiéniques pour les étudiantes, segment postal et machines à affranchir, formations dans le domaine du recrutement, etc.) ; *En 2023 : 34,4% des marchés lancés ont été passés en groupement de commande ou via une centrale d'achat. La part des marchés en mutualisation sur l'année 2023 reste importante avec, outre de nombreux renouvellements (gestion de la flotte auto, copieurs, reprographie haut volume, travaux d'impressions de documents, infrastructures et réseaux informatiques, base de données, objets publicitaires), l'entrée de nouveaux segments mutualisés (périphériques et accessoires informatiques, déménagements, dératization/désinsectisation/désinfection, etc.). En 2023, la part globale de marchés mutualisés représente plus de 1/3 (35,8%) du portefeuille total des marchés en cours d'exécution.	*maintenir un haut niveau de mutualisation pour les achats standardisés où la massification est susceptible de présenter un rapport qualité/prix avantageux, de limiter ou de contenir les risques liés à l'inflation (fourniture d'électricité et de gaz naturel, assurance de la flotte automobile, etc.) ou bien encore de réduire les coûts de procédure et de gestion ; *extension de la mutualisation à des segments qui sont liés aux travaux et à la maintenance des bâtiments via le réseau inter-établissement RUE (sécurité incendie, ascenseurs, stores et rideaux, travaux pour l'entretien des locaux, etc.) ou l'AMUE (déplacements professionnels) + recherche de nouvelles opportunités de mutualisation ou de coordination avec de nouvelles centrales d'achats ; *suite à la notification de chaque contrat mutualisé, réaliser une étude sur d'une part, les économies d'échelle sur le segment d'achat considéré (attribuables à la massification et/ou la stratégie d'achat en tant que telle : processus d'achat et de gestion des commandes, harmonisation, rationalisation des dépenses et des pratiques, etc.) d'autre part, les gains sur les coûts indirects (frais de publicité, gains en temps passés, meilleure organisation des fonctions supports et des ressources, etc.) ; *dans le cadre du réseau interuniversitaire des acheteurs RUE, créer des groupes de travail « stratégies achat » afin de dépasser le seul objectif de mise en commun des procédures de passation et améliorer le suivi des fournisseurs et prestataires.
Utiliser tous les moyens disponibles en matière d'achats pour améliorer la performance économique		*avant le renouvellement de chaque marché et sur la base du bilan d'exécution, identifier systématiquement les leviers achats mobilisables afin d'améliorer la performance économique (négociation, standardisation, harmonisation, optimisation de la mise en concurrence, optimisation du besoin, simplification du processus achat, sourçage des fournisseurs/paragonnage, achat en coût global, etc.) ; *lors de chaque renouvellement marché, réaliser une étude sur le gain économique, notamment vis-à-vis de l'historique des prix ;

		*développer des approches basées sur l'usage d'un produit sans en acquérir la propriété (lancer une étude sur les terminaux de paiement électronique et encaissement par carte bancaire afin de savoir si une location est plus adaptée à l'Université qu'un achat) ; *rationnaliser certains segments (notamment lancement d'un contrat unique à l'échelle de l'établissement pour les fontaines à eau et réflexion sur le passage vers une solution sur réseau).
Achat auprès des PME/TPE	*La part de l'achat auprès des PME/TPE est satisfaisante puisque près d'un contrat sur deux est notifié à une entreprise qui répond à cette définition. En 2022, 47,5% des marchés sont attribués à des PME/TPE. En 2023, ce taux reste élevé à 44,3%. En 2023, la part globale de marchés qui sont notifiés à des PME/TPE représente 46,7% du portefeuille total des marchés en cours d'exécution. *en 2023, l'utilisation des techniques des « petits lots » et de la possibilité offerte par le code de la commande publique d'attribuer de gré à gré des contrats de travaux estimés à moins de 100 000,00 euros HT a permis de privilégier le sourcing puis la conclusion de contrats à des PME/TPE (installation d'un plateau sportif de cross-training connecté en accès libre sur le campus PDA, la plupart des lots basculés en procédure adaptée sur la phase 3 de la RUCHE sont attribués à des PME).	*Au niveau de l'allotissement, travailler sur le niveau de granularité le plus adapté lorsque des prestations distinctes sont identifiables afin de maintenir l'attribution d'un contrat sur deux à une PME/TPE ; *rendre plus accessible la commande publique et soutenir les PME/TPE en : -étudiant l'ancrage de l'Université dans le tissu économique local des PME/TPE et faciliter l'interface de mise en contact avec les PME/TPE locales et les acheteurs publics pour les opérations de sourcing d'entreprise (notamment, via la Plateforme PACTE PME pilotée par la Métropole de Lyon) ; -simplifiant les procédures adaptées et l'utilisation de critères de notation qui tiennent compte de la taille et de la capacité des PME/TPE lorsque le besoin estimé est inférieur ou égal à 90 000,00 euros HT ; -étudier la mise en place d'une politique de majoration des taux des avances et de baisse des suretés financières (taux de la retenue de garantie) pour les PME/TPE ; -encourager les grandes entreprises à sous-traiter une partie des marchés aux PME/TPE ; mettant en place plusieurs outils d'échange d'informations avec les entreprises via l'extranet, notamment avec une FAQ pour devenir fournisseur de l'Université, la publication de la programmation annuelle et quadriennale, etc. ; *continuer à utiliser les possibilités offertes jusqu'au 31 décembre 2024 par le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 en privilégiant le sourcing puis le gré à gré avec des PME pour les marchés de travaux estimés à moins de 100 000,00 euros HT + utiliser, dès que possible, les souplesses offertes par la réglementation sur les « mini lots » (PN sans publicité ni mise en concurrence R.2122-8 CCP) ou « les petits lots » (MAPA R.2123-1 CCP) afin d'améliorer l'accès des PME/TPE.
Achat d'innovation		-identifier des achats innovants en liens avec les besoins de l'Université en s'appuyant sur la programmation annuelle et quadriennale de l'Université ; -assurer en interne une communication sur l'achat innovant et sur les moyens qui permettent aux services prescripteurs de le caractériser (notamment, via l'outil innov'score de la Direction des achats de l'Etat) ; *faciliter l'interface de mise en contact avec les PME innovantes locales et l'Université (notamment, via la Plateforme des achats d'innovation de l'association Lyon PACTE PME) + amélioration de la connaissance générale des entreprises innovantes tant sur le tissu local que national.
Faire de la commande publique un vecteur pour le développement durable et la transition écologique des campus	En 2022, lancement d'une réservation pour le marché plateaux et paniers repas à un SIAE + clause sociale de formation sous statut scolaire pour les jeunes en situation de décrochage via l'adhésion à trois marchés DAE « formation dans le domaine du recrutement ». En 2023, notification de la phase 3 de l'opération de construction RUCHE avec 12 marchés de travaux comportant une obligation de réalisation d'heures d'insertion auprès de personnes éloignées de l'emploi pour un total de 9600 heures (la MMIE assure le rôle de facilitateur et d'AMO pour la mise en place et le suivi des clauses sociales) + réservations de	-objectif global en 2024 de +3 pts de marchés notifiés qui comportent des considérations sociales ; *identifier dans la programmation annuelle les contrats qui sont susceptibles de faire l'objet d'une réservation ou d'heures d'insertion et mobiliser tout l'éventail des réservations qui est autorisé par la réglementation (économie sociale et solidaire, établissement pénitentiaire, structures d'insertion par l'activité économique, travailleurs handicapés) ;

	plusieurs marchés à des STPA (goodies lot carnets + petites fournitures administratives sur le lot chemises). En 2022, le taux de marchés lancés avec des considérations sociales s'élevait à 20% ; En 2023 : le taux de marchés lancés avec des considérations sociales s'élevait à 23,9% En 2023, la part globale de marchés qui comportent des dispositions sociales représente 13,4% du portefeuille total des marchés en cours d'exécution. En 2022, le taux de marchés lancés avec des considérations environnementales s'élevait à 52,5% ; En 2023 : le taux de marchés lancés avec des considérations environnementales s'élevait à 68,7% ; En 2023, notification de la phase 3 de l'opération de construction RUCHE avec 23 marchés de travaux comportant des spécifications techniques, des conditions d'exécution et des critères d'attribution qui comportent des considérations environnementales. En 2023, la part globale de marchés qui comportent des dispositions environnementales représente 46,75% du portefeuille total des marchés en cours d'exécution.	*lorsqu'une réservation est envisagée : mettre en place un sourcing systématique afin de s'assurer de la faisabilité avant le lancement du marché : -via la plateforme du Marché de l'inclusion ; -via le réseau GESAT pour améliorer le sourcing des prestataires du secteur du travail protégé et adapté ESAT/EA (projet de convention entre les établissements du réseau RUE et le réseau GESAT) ; *renouveler le conventionnement avec un facilitateur et assistant à maîtrise d'ouvrage « clauses sociales » pour identifier les segments qui peuvent faire l'objet d'heures d'insertions par l'activité économique et s'assurer de leurs bonnes exécutions par les entreprises ; *développement en lien avec le rectorat de Lyon de clauses sociales de formation sous statut scolaire pour les jeunes qui sont en situation de décrochage. -objectif global en 2024 de +12 pts de marchés notifiés qui comportent des considérations environnementales : *contractualisation d'une charte chantier vert systématique pour les marchés publics de travaux (le cahier des charges des 14 lots travaux de l'accord-cadre d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation des locaux comportera une charte chantier verts incluant des exigences liées aux économies d'énergies, à l'utilisation de matériaux durables, à la gestion des déchets, etc.) ; *chaque marché qui comporte des considérations environnementales doit le faire en combinant des spécifications techniques, des critères d'attribution et des conditions d'exécution ; *aller rapidement vers une flotte automobile entièrement composée de véhicules à très faibles émissions. En 2024, l'opération de renouvellement partiel du parc auto (2 véhicules) se fera avec une motorisation 100% électrique ; *améliorer l'empreinte carbone de l'Université dans l'acquisition des fournitures courantes (petites fournitures administratives et des objets publicitaires en incitant les services à acheter prioritairement les articles du B.P.U dont la fabrication et/ou le marquage est réalisé en Europe et/ou en France) ; Mise en place d'un outil de scoring pour aider les services à identifier les articles présentant le meilleur bilan carbone vis-à-vis des transports.
Modernisation de la gestion et dématérialisation des procédures	*Révision du guide de l'achat pour les besoins inférieurs au seuil financier de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable : en 2022, rehaussement du seuil à 10 000€ HT pour la production d'annexes E de comparaison des offres + mise en place de contrôles <i>a posteriori</i> des achats hors marchés < à 10 000€ HT sur un échantillon à raison de 2 campagnes de contrôles par an. *Création d'un service unique de la commande publique et des achats depuis le 1^{er} septembre 2023 permettant une meilleure prise en compte de la dimension achat dans les marchés / l'accroissement des synergies entre les fonctions de rédacteur/juriste de la commande publique et acheteur ; *Suite à son acquisition en 2022, reprise progressive du déploiement de SIS-marchés (nouvelle présentation de l'outil en juin 2023 et formation des agents du service début octobre 2023) ;	-continuer à moderniser nos procédures afin de répondre plus efficacement au plan de charge, améliorer le suivi des prestataires et soutenir des projets d'achat à l'échelle de l'établissement : *mise en place progressive à partir de janvier 2024 d'une programmation annuelle et quadriennale des achats à l'échelle de l'établissement permettant : une gestion plus efficace et transparente des finances de l'Université (traduction des besoins budgétaires en besoin marchés, meilleure anticipation via de la prospection et des études sur le marché fournisseur) tout en donnant une meilleure visibilité aux opérateurs économiques (favoriser les groupements, meilleure qualité des offres, réactivité des entreprises, etc.) ; une meilleure organisation du service et une adaptation de ses moyens (planification des consultations dans le temps, ajustement des ressources, etc.) ; * utilisation systématique de l'outil de rédaction SIS-Marchés à partir de janvier 24 + mise en place d'ateliers au sein du service (passation, exécution administrative et exécution financière) afin de personnaliser les classeurs standardisés du logiciel de rédaction SIS-Marchés (harmonisation des pratiques en interne afin de générer des gains de temps dans la passation et le suivi des procédures) ;

		*acquisition et basculement progressif en 24 vers un profil acheteur compatible avec notre solution de rédaction SIS-Marchés (permettant d'accroître le gain de temps dans la gestion de la passation) ; *réflexion sur le dernier maillon de la chaîne de dématérialisation des marchés avec une intégration à venir de la commande publique dans le système d'archivage électronique + rationalisation des différents lieux de stockages numériques des contrats) ; *poursuite du déploiement du parapheur électronique FAST et de l'outil de signature électronique à d'autres circuits de l'établissement ; *sensibilisation des gestionnaires aux bonnes pratiques achat via le reprise de sessions de formation au cours de l'année 2024.
Mise en place d'une relation fournisseur basée sur le progrès		*améliorer les performances des fournisseurs afin de mieux répondre aux attentes de l'Université via la mise en place de plans de progrès / créer une relation fournisseur basée sur le progrès continu et réciproque. Un premier plan de progrès avec le futur titulaire du marché de fournitures administratives sera mis en place d'ici la fin de l'année 2024 (définition des objectifs, indicateurs et moyens). D'autres plans de progrès sont prévus sur des segments stratégiques ou revêtant une importance particulière pour la communauté ; *mise en revue des contrats et des fournisseurs stratégiques pour l'établissement permettant d'améliorer le suivi des marchés (nettoyage des locaux, déplacements professionnels, maintenance CVC, fournitures administrative, équipements audiovisuels, traiteurs, etc.).
Structuration d'une gouvernance locale des achats impliquant la communauté universitaire dans le processus d'aide à la décision		*sur les segments « achats stratégiques », solliciter un cadrage politique systématique avant le lancement des marchés afin de définir les axes prioritaires de la gouvernance, les objectifs cibles et les leviers et ressources à mobiliser ; *évolution du rôle de la commission des marchés vers une commission des achats en lui confiant de nouvelles missions qui sont en lien avec la définition de la politique achat de l'établissement et de son suivi (identifier et proposer des axes d'amélioration possibles dans l'organisation des achats, favoriser et suivre l'atteinte des objectifs achats, etc.) ; *possible évolution de la composition de la commission des marchés (des achats) avec l'engagement d'une réflexion sur un appel à candidature à l'échelle de la communauté universitaire pour certains membres à voix délibératives et/ou en adjoignant à la commission des GT thématiques composés de membres de la communauté universitaire.

8. Transition Ecologique et Développement Soutenable (TEDS)

L'Université est engagée dans une démarche de transition écologique et de développement soutenable (TEDS), formalisée par l'adoption d'une feuille de route en septembre 2021, la désignation d'une vice-présidence dédiée, et la mise en place de dispositifs de concertation internes (un COPIL transition écologique et un groupe de travail consacré à la formation à la transition écologique). La réalisation d'un bilan-carbone et l'adoption d'un plan de sobriété en 2022 (reconduit en 2023), la réflexion engagée sur les mobilités et déplacements, les équipements et usages du numérique, ou encore la politique d'achat, ont contribué à familiariser chacun des membres de l'établissement aux ODD et à inscrire un certain nombre de changements au sein des services. En outre, la démarche de transition écologique de l'établissement se veut ouverte à son territoire et à la société, en convergence avec sa politique science et société. Les actions et réflexions engagées se poursuivront dans le cadre de la préparation du Schéma-directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, projet-phare de l'établissement pour 2024.

Le PAP 2024 est l'occasion de décliner et de projeter la démarche TEDS dans les missions centrales de l'établissement -l'enseignement, la vie étudiante et la recherche- ainsi que dans une de ses fonctions-support essentielle, l'immobilier.

Objectif : Répondre aux besoins de formation à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS)

Indicateur 1 - Formation des étudiants

Service responsable de la production de l'indicateur : DF (SAMS) / DVEC (OFIVE)		Code indicateur : PAP-TEDS-01		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2024				
Formation des étudiants : Une offre de formation transversale optionnelle en licence est proposée à partir de 2022-23.				
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'inscrits provenant d'Apogée, nombre d'heure d'enseignement et le nombre d'enseignant provenant d'ADE				
Dates d'observation : année universitaire	Fréquence production : annuelle	Source : Apogée, ADE		
	Situation	Cible		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre d'étudiants inscrits dans les enseignements optionnels transversaux abordant les enjeux écologiques (6 E.O)	1577	1700	1900	*
Nombre d'heures de cours dispensées dans les enseignements optionnels transversaux abordant les enjeux écologiques	137	260	300	*
Nombre d'enseignants.es impliqués dans les enseignements optionnels transversaux abordant les enjeux écologiques	9	15	20	*

*à la rentrée 2005, tous les étudiants de Licence devront être formés à la transition écologique. Les enseignements ne seront alors plus optionnels, et la cible pour 2015-26 sera de 100 % des inscrits en Licence.

Commentaire : Le développement d'enseignements transversaux d'initiation aux enjeux écologiques repose sur le dispositif des enseignements d'ouverture intégré dans les parcours de Licence. L'offre (6 cours en 2022-23) est progressivement étoffée grâce à l'implication de nouveaux enseignants-chercheurs (encouragée dans le cadre de la campagne CPP 2023), ce qui permettra de disposer d'un support pédagogique à même d'être généralisé à l'échéance de 2025.

Nb. Le nombre d'enseignants impliqués n'est pas proportionnel au nombre d'étudiants inscrits, étant donné que certains cours sont dispensés à plusieurs enseignants. Les double-compte enseignants ont été corrigés (enseignant intervenant dans plusieurs cours), mais pas les double-compte étudiants (étudiants qui auraient suivi plusieurs enseignements d'ouverture).

Indicateur 2- Formation des personnels (enseignants chercheurs, enseignants et BIATSS) aux enjeux écologiques

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS		Code indicateur : PAP-TEDS-02			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2024					
Formation des personnels : Enseignants-chercheurs titulaires, BIATSS					
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de stagiaires participant aux sessions de formation sur une année civile et expression en % de la population de personnels concernée. Une personne physique peut avoir participé à plusieurs sessions de formation dans l'année et avoir été comptabilisée autant de fois que de formations suivies.					
Dates d'observation : année universitaire	Fréquence production : annuelle	Source :			
	Situation	Cible			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2027
Nombre de personnels E.C et enseignants formés aux enjeux écologiques	1	250	250	250	250
= % de personnels E.C et enseignants formés aux enjeux écologiques	0.1 %	25 %	50%	75 %	100 %
Nombre de personnels BIATSS formés aux enjeux écologiques	26	200	250	250	280
= % de personnels BIATSS formés aux enjeux écologiques	2.89 %	25 %	45%	71 %	100 %

Commentaire : En 2021 et 2022, des formations ponctuelles (par exemple fresques du climat, numérique responsable) ont été proposées aux personnels. L'objectif est de renforcer et de systématiser cette offre de formation, concernant les EC à l'occasion des recrutements de nouveaux MCF, et concernant les personnels BIATSS dans le cadre du droit à la formation des personnels (dans l'objectif d'atteindre 100 % des personnels en 2027).

Objectif : Recherche et transition écologique et développement soutenable (TEDS)

Indicateur 3 - Nombre et montants des projets de recherche dédiés aux thématiques TEDS

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED service projets								Code indicateur : PAP-REC-02 PAP-TEDS-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 / PAP 2024										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Pour l'Appel à Projets Générique, le nombre de projets déposés correspond au nombre de projets admis à déposer une proposition détaillée. L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR. Faute de données exhaustives, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de projets déposés en phase 2 avant l'appel à projets 2020.										
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle				Source : SIM de l'ANR et site COHERIS		
Appels à projets ANR	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de projets déposés					16	24	26	38	40	40
Dont projets dédiés aux thématiques TEDS						11	14	18		
Nb de projets obtenus	5	3	6	10	5	8	13	13 (prévisionnel en attente résultats AAP SAPS)	15	15
Dont projets dédiés aux thématiques TEDS						1	7	4		
Appels à projets européens Projets H2020	Situation							Prévisionnel	Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2027
Nb de projets déposés	6	14	6	10	9	6	18	12	15	20
Dont projets dédiés aux thématiques TEDS						3	8	6		
Nb de projets obtenus	1	0	1	2	0	2	1	3		
Dont projets dédiés aux thématiques TEDS						1	1	1		

Projets déposés par des unités Université Lumière Lyon 2 avec l'Université Lumière Lyon 2 comme tutelle gestionnaire déclarée.
L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR.

Commentaire : La mise en place d'un indicateur de suivi des projets relevant des thématiques TEDS permet de constater une nette progression de ces derniers depuis 2021. Les cibles pour 2024 et 2027 portent sur le nombre global de projets déposés et correspondent à la politique d'encouragement au montage de projets

portée par l'établissement. Les thématiques des projets, qui relèvent des équipes de recherche, ne sont en revanche pas quantifiables a priori.

Objectif : Encourager les actions TEDS dans la vie étudiante et valoriser l'engagement étudiant au service de la transition écologique

Indicateur 4 - Soutien de l'Université aux projets étudiants au service de la TEDS

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)							Code indicateur : PAP-VIE-09 PAP-TEDS-04		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur la CVEC									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : projets étudiants portés par les associations étudiantes ou initiative individuelle sous couvert d'une association étudiante ayant déposé une demande de financement et ayant eu un accord favorable en sous-commission CVEC initiatives étudiantes									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : CR sous-commission CVEC projet + ADE		
	Situation							Cible	
	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	2024	2027
Nb de dossiers de projets étudiants retenus et financés	34	24	60	66	40	47	54	58	
<i>Dont projets dédiés aux thématiques TEDS</i>					3	0	2	5	
Montant alloué en euros	71 401,11	43 257,00	97 783,00	77 347,00	72 076,00	70 184,00	67 100	80 000	
<i>Dont projets dédiés aux thématiques TEDS</i>					2 568	0	2 282	7 000	

Commentaire : L'Université soutient les projets et initiatives étudiants relevant de la TEDS qui allient des préoccupations environnementales à la qualité de vie étudiante (alimentation, réduction des déchets, équipement numérique...)

Indicateur 5 - Suivi du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant relatif aux thématiques TEDS

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)								Code indicateur : PAP-VIE-10 PAP-TEDS-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur la CVEC										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de dossiers effectivement déposés auprès du service vie étudiante										
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle						Source : Service de la vie étudiante		
		Situation						Cible		
		2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2024	2027
Nb de dossiers/étudiants valorisés par année universitaire		Dispositif non existant	47	39	79	103	143	121	160	200
Dont projets dédiés aux thématiques TEDS								8	12	

Commentaire : L'élargissement du dispositif aux M2 et à plusieurs bonifications par cycle est en cours de validation. Pour les Licence, les modalités d'intégration des thématiques TEDS dans le dispositif engagement étudiant seront décidées dans le cadre de la généralisation de la formation TEDS à l'horizon 2025.

Objectif : S'engager activement dans les économies d'énergie et les réductions d'émission de gaz à effet de serre

Indicateur 6 - Performance environnementale

Indicateur 6.1 - Performance environnementale (classe énergétique par bâtiment)

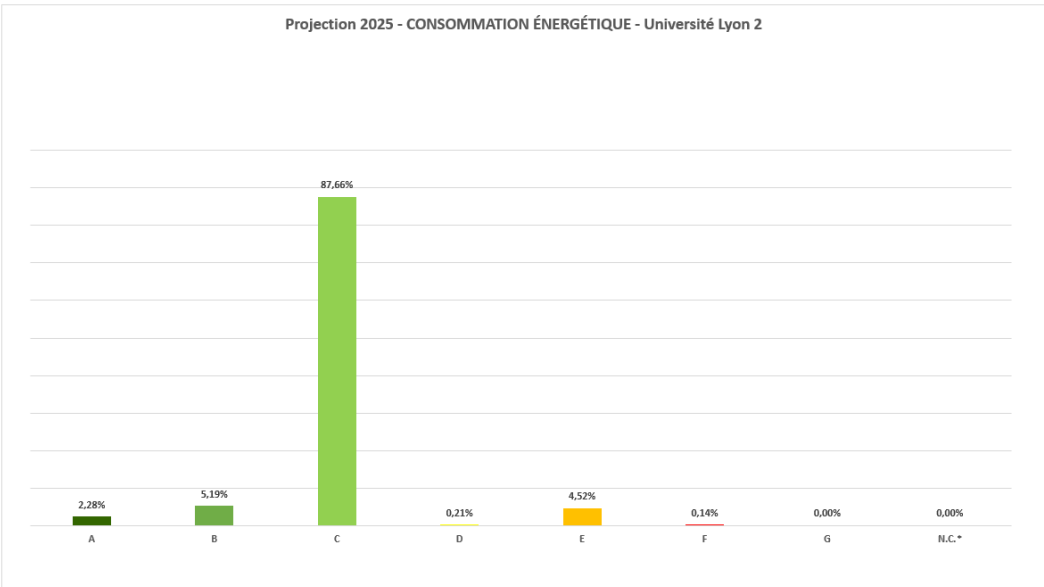
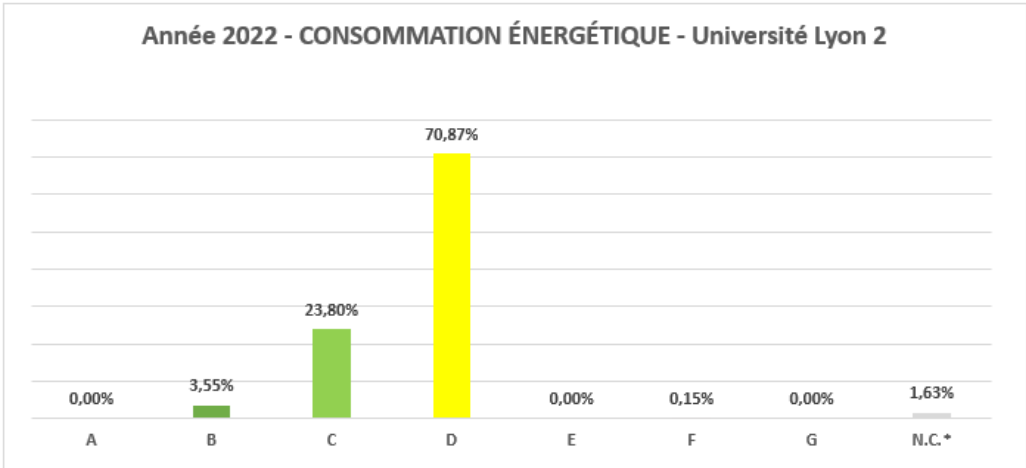
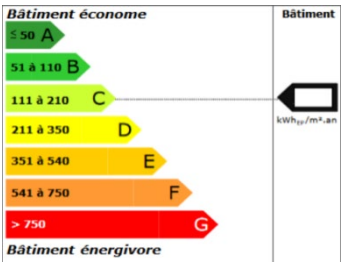
Pour mémoire :

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE		Situation 2021			
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL
A	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
B	m ²	0	0	0	0
	%	0%	0,00%	0,00%	0,00%
C	m ²	21 631	9 718	2 863	34 212
	%	44,04%	14,88%	58,19%	28,67%
D	m ²	26 213	55 407	0	81 620
	%	53,37%	84,84%	0,00%	68,39%
E	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
F	m ²	0	182	0	182
	%	0,00%	0,28%	0,00%	0,15%
G	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
N.C. *	m ²	1268	0	2 057	3 325
	%	2,58%	0,00%	41,81%	2,79%

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO					Code indicateur : PAP-TEDS-06.1		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation HCERES 2021 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Type de surface : Surface Utile Brut (SUB)							
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle			Source : Référentiel technique ESR 2022		
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE		Situation 2022				Cible	
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL	TOTAL en 2025	TOTAL en 2027
A	m²	-	-	-	0	2 863	4 238
	%	-	-	-	0,00%	2,28%	3,43%
B	m²	-	-	4 238	4 238	6 512	5 137
	%	-	-	86,14%	3,55%	5,19%	4,16%
C	m²	21 631	6 768	-	28 399	110 063	107 888
	%	44,04%	10,36%	-	23,80%	87,66%	87,44%
D	m²	26 213	58 357	-	84 570	263	5 940
	%	53,37%	89,36%	-	70,87%	0,21%	4,81%
E	m²	-	-	-	0	5 677	0
	%	-	-	-	0,00%	4,52%	0,00%
F	m²	-	182	-	182	182	182
	%	-	0,28%	-	0,15%	0,14%	0,15%
G	m²	-	-	-	0	0	0
	%	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
N.C.*	m²	1 268	0	682	1 950	0	0
	%	2,58%	0,00%	13,86%	1,63%	0,00%	0,00%

Non Communiqué : Bâtiments pour lesquels nous n'avons pas les données permettant la classification.

Echelle des performances environnementales



Commentaire : Les cibles 2025 et 2027 sont établies en fonction des objectifs du décret tertiaire (-40% en 2030 par rapport à 2015-voir indicateur 6.3), sur la base d’une proratisation annuelle visant le respect de ces objectifs à Horizon 2030 (année de référence choisie dans OPERAT). L’atteinte de ces objectifs sera conditionnée par la capacité budgétaire à effectuer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

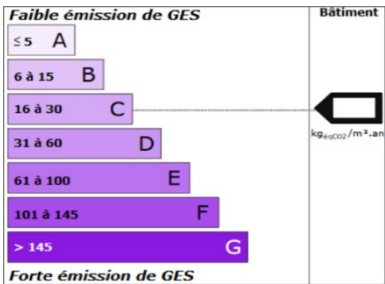
Nb. En 2022 est intervenue une réévaluation de la classe énergétique des bâtiments suite à la fiabilisation des données propriétaires des sites extérieurs.

Indicateur 6.2 - Performance environnementale (classe GES par bâtiment)

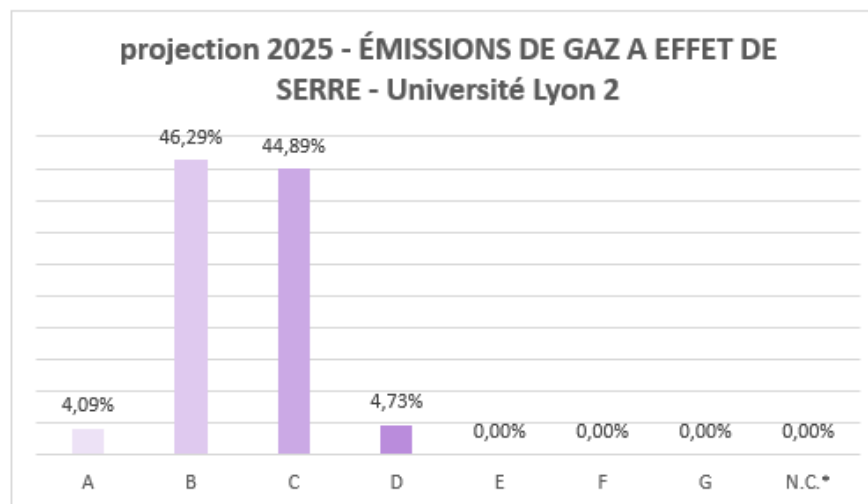
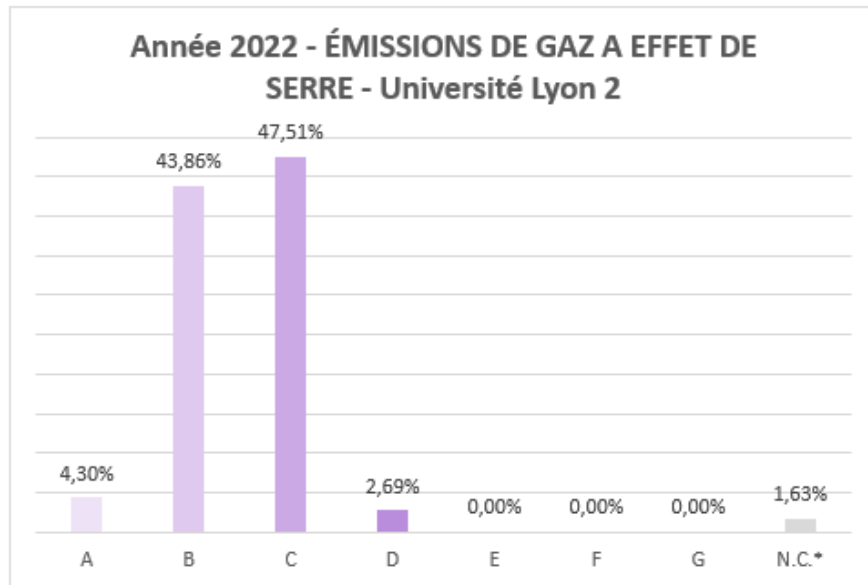
Pour mémoire :

ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)		Situation 2021			
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL
A	m ²	0	5 137	0	5 137
	%	0,00%	7,87%	0,00%	4,30%
B	m ²	21 631	4 581	2 863	29 075
	%	44,04%	7,01%	58,19%	24,36%
C	m ²	26 213	45 986	0	72 199
	%	53,37%	70,42%	0,00%	60,50%
D	m ²	0	9 603	0	9 603
	%	0,00%	14,70%	0,00%	8,05%
E	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
F	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
G	m ²	0	0	0	0
	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
N.C.*	m ²	1 268	0	2 057	3 325
	%	2,58%	0,00%	41,81%	2,79%

Echelle des performances environnementales



Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO					Code indicateur : PAP-TEDS-06.2		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Auto évaluation HCERES 2021 / PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Type de surface : Surface Utile Brut (SUB)							
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle			Source : Référentiel technique ESR 2022		
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)		Situation 2022				Cible	
		Berges du Rhône	Porte des Alpes	Autres sites	TOTAL	TOTAL en 2025	TOTAL en 2027
A	m²	-	5 137	-	5 137	5 137	5 137
	%	-	7,87%	-	4,30%	4,09%	4,16%
B	m²	47 844	1 631	2 863	52 338	58 120	58 120
	%	97,42%	2,50%	58,19%	43,86%	46,29%	47,10%
C	m²	-	55 326	1375	56 701	56 363	60 128
	%	-	84,72%	27,95%	47,51%	44,89%	48,73%
D	m²	-	3 213	-	3 213	5 940	0
	%	-	4,92%	-	2,69%	4,73%	0,00%
E	m²	-	-	-	0	0	0
	%	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
F	m²	-	-	-	0	0	0
	%	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
G	m²	-	-	-	0	0	0
	%	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%
N.C.*	m²	1 268	-	682	1 950	0	0
	%	2,58%	-	13,86%	1,63%	0,00%	0,00%



Commentaire : De même que pour la consommation énergétique, les cibles 2025 et 2027 d'émissions de GES sont des cibles théoriques correspondant aux objectifs TEE à Horizon 2030 (voir indicateur 6.3 et 6.4) : -60% par rapport à 2015 (année de référence choisie dans OPERAT).

Nb. Pas d'évolution d'étiquette notable en 2022. Les classifications sont stables, 95% du parc étant étiqueté A, B, C, approchant déjà les objectifs 2025

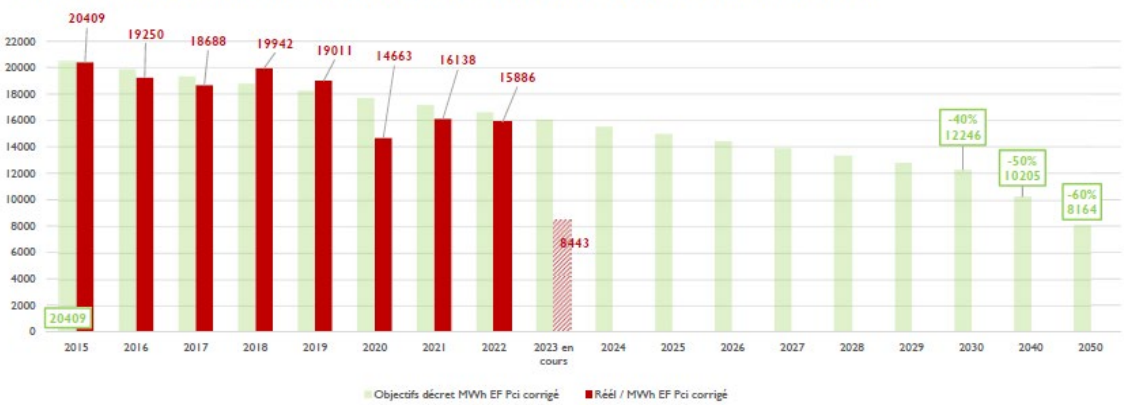
Indicateur 6.3 - Performance environnementale (consommation en MWh - décret tertiaire)

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO		Code indicateur : PAP-TEDS-06.3
Utilisation de l'indicateur et par qui :		
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : consommation de l'établissement		
Dates d'observation : année civile	Fréquence production : annuelle	Source :
	consommation corrigée*(en MWh)	réduction en %
référence 2015	20 409	
2021	16 138	-20,93%
2022	15 886	-22,16%
cible 2025	14 967	-26,67%
cible 2027	13 878	-32,00%

*consommation corrigée en fonction des DJU

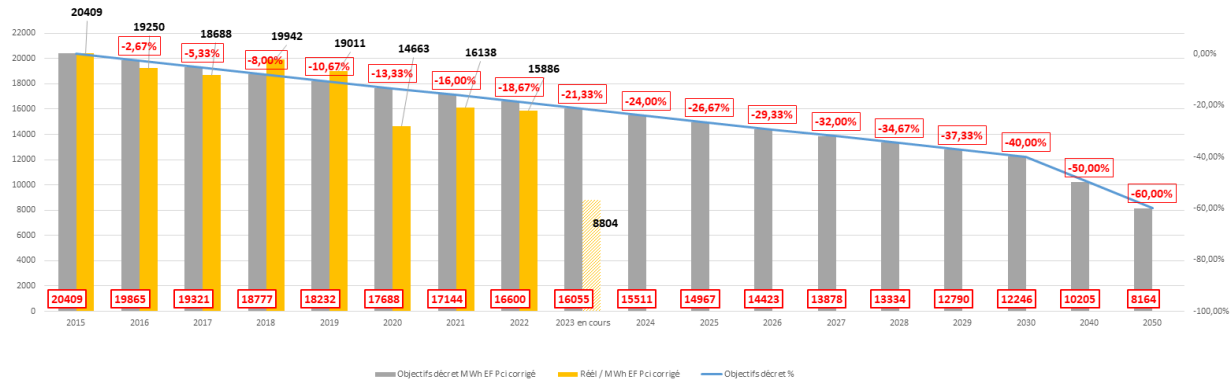
TRAJECTOIRE DECRET TERTIAIRE

Objectifs décret tertiaire Horizon 2030 (-40%) – 2040 (-50%) 2050 (-60%) réduction MWh



Données consolidées juillet 2022 à juin 2023

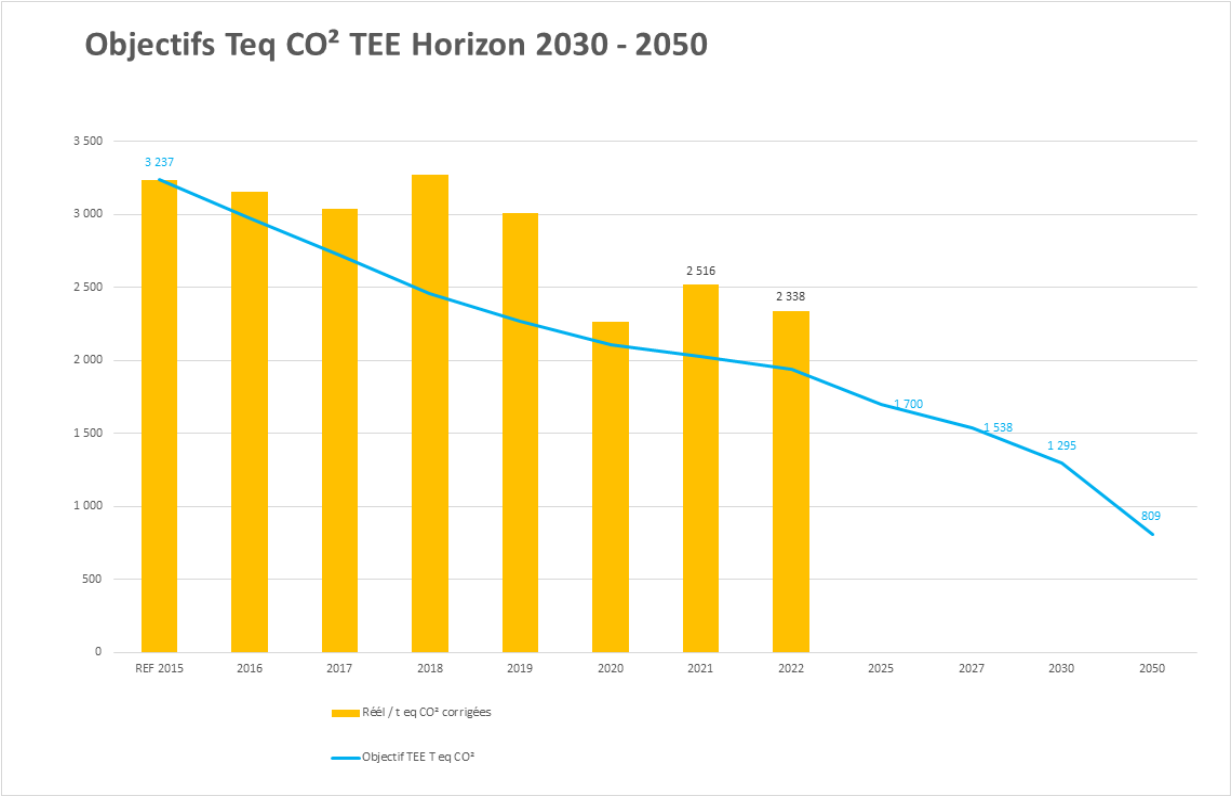
Objectifs décret tertiaire Horizon 2030 (-40%) - 2050 (-60%) réduction MWh



Indicateur 6.4 - Performance environnementale (TEE-baisse GES)

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO		Code indicateur : PAP-TEDS-06.4
Utilisation de l'indicateur et par qui :		
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Emission de CO2 de l'établissement		
Dates d'observation : année civile	Fréquence production : annuelle	Source :
	Emission corrigée en Teq CO ₂ *	réduction en %
référence 2015	3 237	
2021	2 516	-22,27%
2022	2 338	-27,77%
cible 2025	1 700	-47,48%
cible 2027	1 538	-52,49%

*Emission corrigée en fonction des DJU



Indicateur 7 - Mobilité durable

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO					Code indicateur : PAP-TEDS-07			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2024								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées								
Date d'observation :		Fréquence production : annuelle			Source : DIMMO			
Parc automobile ULL2	Situation				Prévision	Cible		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2027
Nombre de véhicules	18	12	11	11	11	11	11	11
Dont nombre de véhicules électriques	1	1	1	2	4	6	8	10
Places de stationnement vélo	Situation				Prévision	Cible		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2027
Nombre de places	275	245	261	345	395	450	550	650
Dont nombre de places sécurisées	0	0	0	0	0	0	80*	160*

Commentaire : L'équipement en véhicules électriques s'opère au rythme du renouvellement du parc. La mise en place d'équipements favorisant la mobilité vélo est un objectif prioritaire pour l'établissement, l'atteinte des cibles 2025 et 2027* demeure conditionnée par l'obtention de fonds spécifiques (programme ALVEOLE, inscription COMP).

Indicateur 8 - Rénovations énergétiques**Indicateur 8.1 - Rénovations énergétiques (relamping = passage en led des locaux)**

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO					Code indicateur : PAP-TEDS-08.1		
Utilisation de l'indicateur et par qui :							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :							
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle			Source :		
	Situation			Prévision	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2027
Campus Berges du Rhône							
surface traitée de l'année	3 700	4 800	3 000	4 000	1 000	1 000	1 000
surface traitée cumulée	14 000	18 800	21 800	25 800	26 800	27 800	28 800
% surface traitée cumulée	28,5 %	38,3%	44,4%	52,5%	54,6%	56,6%	58,6%
Campus Porte des Alpes							
surface traitée de l'année	3 200	10 600	2 300	1 900	500	10 000	1 000
surface traitée cumulée	15 000	25 600	27 900	29 800	30 300	40 300	41 300
% surface traitée	20,6%	39,2%	42,7%	44,9%	45,6%	55,8%	59,0%

Commentaire : Les équipements LED ont été réalisés de 2020 à 2023 grâce au Plan Campus, au Plan France Relance, et sur financements propres. Les travaux nécessaires à l'atteinte des cibles 2024, 2025 et 2027 ont été chiffrés et une partie d'entre eux soumis pour financement à des appels à projet (programme Résilience).

Nb. Surfaces calculées de manière approximative sans comparatif possible au regard de l'absence d'historique.

Prévision 2025 : 10 000m² livraison du bâtiment La RUCHE

Indicateur 8.2 - Rénovations énergétiques (robinets thermostatiques)

Service responsable de la production de l'indicateur : DIMMO				Code indicateur : PAP-TEDS-08.2			
Utilisation de l'indicateur et par qui :							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :							
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle			Source :		
	Situation			Prévision	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2027
campus Berges du Rhône							
surface traitée de l'année	0	19 283	0	0	0	0	0
surface traitée cumulée	29 454	48 737	48 737	48 737	48 737	48 737	48 737
% surface traitée cumulée	60,0%	99,2%	99,2%	99,2%	99,2%	99,2%	99,2%
campus Porte des Alpes							
surface traitée de l'année	1 631	19 486	2 059	1 100	5 290	10 000	5 285
surface traitée cumulée	26 364	45 850	47 909	49 009	54 299	64 299	69 584
% surface traitée	36,2%	70,2%	73,4%	73,8%	81,8%	89,0%	99,4%

Commentaire : Les équipements en robinets thermostatiques ont été réalisés de 2020 à 2023 grâce au Plan Campus, au Plan France Relance, et sur financements propres. Les travaux nécessaires à l'atteinte des cibles 2024, 2025 et 2027 ont été chiffrés et une partie d'entre eux soumis pour financement à des appels à projet (programme Résilience).

Etat en 2023 : il reste les bâtiments halle des sports B, C, bat N, bât MDE, bât G, bât K et bât L à équiper.

Prévision 2024 = bat N et MDE

Prévision 2025 = La Ruche

Prévision 2027 = halle des sports B et C

Indicateur 9 - Achats avec clauses sociales et environnementales

Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM				Code indicateur : PAP-TEDS-09			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023 /PAP 2024							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Indicateur 5 = (MC/MN) x 100 dans laquelle MN = nombre total de marchés notifiés sur l'année et MC = Nombre total de marchés comportant des considérations sociales sur l'année							
Indicateur 5 = (MC/MN) x 100 dans laquelle MN = nombre total de marchés notifiés sur l'année et MC = Nombre total de marchés comportant des considérations environnementales sur l'année							
Dates d'observation : octobre 2023		Fréquence production : annuelle			Source : DAJIM		
	Situation			Prévisionnel	Cible		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
% des contrats de la commande publique avec considérations sociales	8.4%	16.36%	20%	23,9%	27%	29%	30%
% des contrats de la commande publique avec considérations environnementales	33,5%	34.55%	52,5%	68,7%	80%	90%	100%

Commentaire : Les clauses sociales et environnementales sont intégrées progressivement, en tenant compte des retours d'expérience de l'exécution des marchés.

+ Voir Rubrique Pilotage 7.5 Affaires juridiques et politique achat - indicateur 4 Plan action achat

Service responsable de la production de l'indicateur : DAJIM		Code indicateur : PAP-JUR-04
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 / PAP 2024		
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Sans objet		
Dates d'observation : octobre 2023	Fréquence production : annuelle	Source : DAJIM
	Faits marquants 2022 et 2023	Actions et cibles 2024
Faire de la commande publique un vecteur pour le développement durable et la transition écologique des campus	(...)	(...)

Cette rubrique reflète les chantiers prioritaires engagés par l'établissement au titre de sa politique TEDS. Les projections à échéance 2024/2025 et 2027 respectent les objectifs réglementaires (en termes de formation transversale, d'impact climatique, de consommation énergétique). Sur ces différents points, notamment sur celui de la rénovation énergétique, plusieurs audits ont été effectués permettant de cibler les interventions les plus urgentes et de les intégrer dans une stratégie d'ensemble (révision du SPSI prévue en 2024). La programmation des travaux est toutefois conditionnée à la capacité de financement. A cette fin, l'établissement participe au programme de France Université sur la rénovation et la décarbonation des campus.



**PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCE
(PAP) 2024**